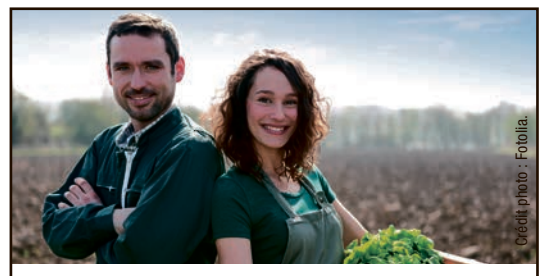
L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1622 - VENDREDI 26 MARS 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



QUELLE QUE SOIT VOTRE ACTIVITÉ AGRICOLE, VOTRE BANQUE EST LÀ AVEC DES CONSEILLERS SPÉCIALISÉS.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

Retour sur une crise qui dure

Un an sous Covid



Il y a un an, la France et le monde plongeaient dans une crise sanitaire d'une ampleur inédite. La pandémie a profondément modifié notre quotidien et le monde agricole a dû, lui aussi s'adapter. Notre journaliste de l'Yonne fait un retour sur la manière dont les différents secteurs de l'agriculture ont d'abord encaissé le choc, avant d'imaginer des stratégies permettant de travailler dans un tel contexte. Il revient aussi sur le nouveau regard que la société pose sur les agriculteurs, à la lumière d'une réalité qui s'impose encore à nous. *Pages 12 et 13*

Encarts : Catalogue Promodis + mailing Sureau Agriculture (sur certains cantons) ; Catalogue Promodis Europagri (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Productions végétales

L'après-colza



Nièvre

› Ferme du Marault

James Radenne, premier maraîcher



Yonne

› Syndicalisme

Les élus FDSEA à la rencontre des parlementaires







Sommaire

Côte d'Or
04 • Attaques de loup : *«Tout le monde flippe»*
05 • FDSEA : Ça sent la manif…
06 • Productions végétales : L'après-colza
07 • Aide à la plantation de haies bocagères : Haie hop, je plante !

Nièvre
08 • Lancement : *«La Belle Nièvre»*, bientôt une marque incontournable ?
09 • Installation : James Radenne, premier maraîcher de la ferme du Marault
10 • Mieux se connaître : À la rencontre des consommateurs
11 • Legta du Morvan : Les élèves à la découverte de l'insémination

Yonne
12-13 • Crise sanitaire : Confinement : c'était il y a un an déjà
14 • FDSEA : Les élus à la rencontre des parlementaires
15 • Éducation : Une semaine consacrée à l'égalité homme - femme

Région et ailleurs
16 • Viticulture : Les bourgognes s'en tirent bien
17 • Services publics : Le secrétaire d'État à la Ruralité à Poligny
18 • Zones vulnérables : Plus de 950 communes proposées au classement en Bourgogne Franche-Comté !
19-22 • En direct de la MSA
23 • L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Dossier
24-27 • Spécial vigne

Filières
28 • **Cultures** Céréales : L'agronomie en renfort sur les céréales
29 • **Élevage** Réchauffement climatique : Les bovins viande s'adapteraient

Infos Services
30 • Économie et gestion
31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-39 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Soutien

Une association accompagnée par la fondation Agir en Champagne - Bourgogne

Le Crédit Agricole de Champagne - Bourgogne soutient chaque année des initiatives locales à travers la fondation Agir. Une association de Côte-d'Or bénéficie ainsi d'une aide de 15 000 euros.



Photo : Crédit Agricole

La remise de chèque a eu lieu le 10 mars à l'agence Crédit Agricole de Beaune en présence d'Emma Picard, présidente de l'association CCulte ! Gilbert Nobs, président de la caisse locale de Beaune et Isabelle James, directrice de l'agence de Meursault.

La fondation Agir en Champagne - Bourgogne est une structure créée par le Crédit Agricole en 2013 qui a pour but de favoriser des projets d'intérêts collectifs, durables, au profit du développement des départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne. Depuis sa création, elle a soutenu plus de 400 projets (socioculturel, socio-économique, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique et culturel, de l'environnement…) pour un montant de plus de 1,1 million d'euros. Le 10 mars, à l'agence du Crédit Agricole de Beaune, en Côte-d'Or, la fondation a remis un chèque de 15 000 euros à l'association CCulte ! Basée à Chassagne-Montrachet, en Côte-d'Or. Créée en 2018, elle souhaite rendre l'art et la culture accessibles au plus grand nombre, notamment en zone rurale.

L'art en caravane

L'association a sollicité le soutien de la fondation Agir en Champagne - Bourgogne pour le financement de son projet Art-Karavane : une plateforme transportable et modulable proposant l'accès aux œuvres du Musée numérique des Micro-Folies de La Villette, et aux œuvres d'art de Bourgogne Franche-Comté. Au total, 1 600 œuvres sont visibles sur des supports numériques (tablettes, grands écrans, casques de réalité virtuelle). Un animateur/conférencier est dédié à l'exposition. Le musée mobile est gratuit pour le public. Il débutera sa tournée le 4 mai dans les écoles, les centres de loisirs, les salles communales et dans les Ehpad de Côte-d'Or. Une fois par semaine, l'association proposera également L'Apéro CCulte ! avec des thèmes comme *« Art et Paysage »*, *« Art et Agriculture »*, *« Art et Gastronomie »*. Au programme : conférence et dégustation.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

la météo présentée par Dijon Céréales

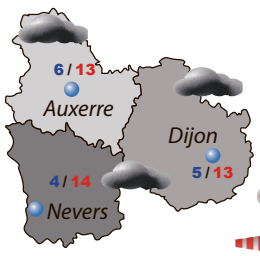
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 26 Mars

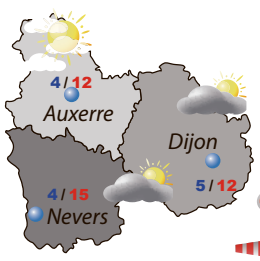


Menaçant
Un ciel menaçant s'annonce pour ce vendredi. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 11 à 14°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Sainte Lara
Soleil : 06h41 - 19h13
Lune : 16h13 - 06h10

Samedi 27 Mars

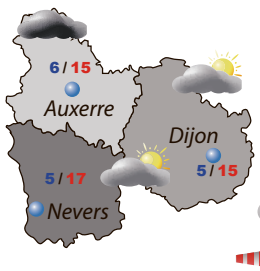


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 10 à 13°C
Vents : Sud 10 km/h

Saint Habib
Soleil : 06h39 - 19h14
Lune : 17h34 - 06h34

Dimanche 28 Mars



Mitigé
Un temps très nuageux à couvert en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 14 à 16°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Gontran
Soleil : 06h37 - 19h16
Lune : 18h57 - 06h57

Prévisions à 7 jours

Lundi 29 Mars au Mercredi 31 Mars
Quelques pluies et de belles éclaircies en perspective.
Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C — T° maxi : 18 à 20°C

Du Jeudi 1er Avril au Dimanche 4 Avril
Le ciel sera couvert au cours de cette période.
Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini : -1 à 1°C — T° maxi : 13 à 15°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Réforme de la Pac

Les grandes cultures ont le sentiment d'être piétinées

Depuis plusieurs mois, l'AGPB est mobilisée avec l'AGPM, la CGB, la Fop et la FNSEA pour préparer la prochaine Pac, et plus particulièrement sa déclinaison française, le Plan stratégique national (PSN) qui doit en fixer les différents curseurs et niveaux de paiements. Philippe Heusele, secrétaire général de l'AGPB, confirme l'impression que le secteur n'est pas entendu.

Face à un contexte économique globalement difficile, les représentants des grandes cultures en France (céréales, oléoprotéagineux, betteraves) s'alarment de la tournure prise par les négociations en cours sur la future Politique agricole commune européenne (Pac). Le secteur a le sentiment de ne pas être entendu dans ses revendications, comme le confirme Philippe Heusele, secrétaire général de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB). C'est le risque d'un décrochage économique qui est mis en avant, à travers la baisse des aides ou la difficulté d'accès aux Éco-régimes : *« À raison d'innombrables réunions ou rencontres nous avons écouté, suggéré, négocié et surtout alerté sur la situation difficile des grandes cultures*, précise le secrétaire général de l'AGPB. *Nous avons pour objectif de proposer une Pac plus juste, plus équilibrée, et créatrice de valeur ajoutée pour nos exploitations agricoles. Nous voulons surtout éviter que ne se reproduise le scénario des dernières réformes de la Pac qui a vu nos aides chuter à un niveau inférieur à la moyenne nationale. Ce sont 160 €/ha perdus pour les céréaliers depuis 2007 ! Une situation inacceptable qui pèse lourdement sur notre compétitivité et obère notre avenir ! Vous le vivez au quotidien : avec un revenu en moyenne équivalent à un demi-Smic par an, les céréaliers sont à bout de souffle ! Notre ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, avait semble-t-il entendu notre détresse dans ce contexte de crise. Et pourtant, il y a quelques jours les premières orientations des services économiques du ministère (Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, DGPE) sur le Plan stratégique national (PSN) ont été rendues publiques. Les mesures envisagées ne tiennent absolument pas compte de nos contraintes et de nos difficultés. Elles s'avèrent particulièrement éloignées du compromis porté par la FNSEA. Avec ce qui est mis sur la table aujourd'hui le risque d'un décrochage économique fatal pour les céréaliers est réel ».*

« Avec de telles orientations, poursuit Philippe Heusele, *une énième baisse de plusieurs dizaines d'euros/ha d'aides directes serait infligée aux céréaliers : une baisse tout bonnement insoutenable, avec à la clé, des revenus nuls. Veut-on sacrifier sur l'autel de l'idéologie ou de la complaisance politicienne une filière céréalière qui joue un rôle considérable dans l'équilibre de notre balance commerciale ? Est-on prêt à provoquer des vagues de faillites, notamment en zones intermédiaires après avoir prétendu soutenir ces régions ? Pourquoi vouloir piétiner le compromis transmis par la FNSEA, sans que personne n'y trouve réellement son compte ? Nos exploitations n'ont jamais été aussi engagées dans des modes de production soucieux de l'environnement. Nous pensons donc pouvoir prétendre à l'Éco-régime nouvellement créé par l'Europe, notamment via la certification environnementale de niveau 2. Cette orientation d'un Éco-régime simple et accessible à tous qui nous paraît relever de l'évidence, n'est pour le moment pas celle retenue. Les propositions sur la table pourraient exclure l'essentiel des exploitations céréalières de cet Éco-régime en le réservant à une « élite » peu nombreuse, dégrader notre compétitivité à l'exportation et annihiler nos efforts de création de valeur sur le marché Français. Quel gâchis ! Notre devoir est de rappeler fermement ce que doit être la Pac : un outil économique qui accompagne la transition agroécologique, garantit la souveraineté alimentaire nationale et européenne et surtout permet aux producteurs, céréaliers compris de vivre décemment de leur métier.*

Soyons-en bien conscients : les 15 prochains jours sont décisifs pour notre avenir. Notre pleine mobilisation pour défendre notre futur est intacte et nous vous solliciterons dans les jours qui viennent pour mener des actions et faire valoir nos revendications ».

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Lait

Une production dont la pérennité est menacée

Une baisse structurelle de la production laitière française est-elle à redouter ? C'est en tout cas la question posée par une analyse récente de l'Institut de l'élevage.

Selon l'Institut de l'élevage (Idele), la filière laitière française serait la plus compétitive au monde, devant la Nouvelle-Zélande et les Pays Bas. Pourtant, l'excellence ne profite pas à ses éleveurs. Dans le Grand Ouest, 35 % d'entre eux affichent un bilan avec une trésorerie nette globale négative et 32 % sont encore fortement endettés à long et moyen terme. Ces producteurs n'en finissent pas de panser les plaies de la crise laitière de 2015-2016 alors que la conjoncture s'est nettement améliorée à partir de 2017.

Une meilleure conjoncture… dont on ne profite pas toujours

L'analyse des résultats économiques des exploitations laitières du réseau Inosys de l'Idele permet de comprendre la persistance de leurs difficultés financières. Seules les exploitations converties au bio, en zone AOP ou sous signes de qualité (20 % à 25 % de la collecte française de lait) dégageraient des revenus supérieurs à deux Smic par Unité de main-d'œuvre (UMO) depuis 2017. L'amélioration de la conjoncture laitière a, à peine, profité aux éleveurs de plaine (1,6 Smic par UMO) et pas du tout à ceux situés en zone de piémont. Les périodes de sécheresse estivales ont généré des coûts importants. À l'échelle nationale, le prix moyen du litre de lait payé aux éleveurs français est pourtant l'un des plus élevés parmi les pays producteurs majeurs de l'Union européenne et par rapport à l'Allemagne en particulier. Mais l'agrandissement continu de la taille de leur exploitation et l'intensification des techniques d'élevage n'est plus la solution pour dégager un revenu supplémentaire. En zone de piémont, les éleveurs font face à des coûts d'élevage supplémentaires, aggravés par des épisodes de sécheresse récurrents, qu'ils ne parviennent pas à couvrir en produisant plus de lait. À l'échelle de la ferme France, la restructuration des élevages français marque le pas, selon Christophe Perrot, de l'Idele. Le nombre de fermes de plus de 100 vaches laitières et de 75 à 100 vaches stagne. Les éleveurs ne sont pas prêts à s'endetter pour agrandir leur troupeau ou pour se regrouper. Ils ne parviennent pas non plus à trouver des salariés pour être secondés ou pour remplacer des associés sur le départ.

Une fin des quotas peu bénéfique pour les Français

Par ailleurs, la contractualisation limite les ambitions des éleveurs à produire plus. *« Les entreprises collectrices ont un faible appétit pour le lait français. Leurs investissements stagnent, compromettant à terme leur compétitivité »*, déplore Christophe Perrot. En fait, la France n'a pas profité de la fin des quotas. Depuis 2014, l'Irlande a augmenté sa production de lait d'un tiers et l'Allemagne de 5 % environ alors que notre pays en livre à peine plus qu'il y a cinq ans. La production de lait croît encore d'année en année en Normandie depuis 2017. Mais dans les autres bassins, elle stagne et surtout décline. Dans le grand sud-ouest, la production est en voie de disparaître. Elle a reculé de 25 % depuis 2015 et de 40 % depuis 2010. Même si les jeunes éleveurs laitiers constituent chaque année le plus important peloton de nouveaux installés (2 000 par an) par rapport aux autres filières, ils ne sont pas pour autant suffisants pour remplacer les producteurs sur le départ. Or 48 % des éleveurs ont plus de 50 ans et 28 % plus de 55 ans. De plus, les fermes ne sont plus systématiquement reprises en l'état. Certaines structures sont trop lourdes à reprendre faute de rentabilité. De nombreux porteurs de projets s'inscrivent aussi en rupture avec leurs aînés en optant pour l'élevage biologique et les circuits courts. En 2030, 10 % de la production de lait serait bio. Par ailleurs, de nombreux polyculteurs-éleveurs abandonnent l'activité laitière pour se spécialiser en céréales. À terme une baisse structurelle de la production laitière française n'est pas exclue.

ACTUAGRI



ON NE PEUT PAS PRÉVOIR L'AVENIR
MAIS ON PEUT LE PRÉPARER.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Grâce au compte DEP* Fiscal, épargnez pour protéger votre exploitation
et débloquez votre argent à tout moment et sans conditions particulières**.

CHAMPAGNE BOURGOGNE

* Déduction pour Épargne de Précaution. ** Offre réservée aux exploitants agricoles, disponible dans les Caisses régionales participantes, dans les limites et conditions prévues à l'article 73 du Code général des impôts modifié par la loi n°2018-1317 de finances pour 2019 du 28 décembre 2018.
03/2021 – H41313 – Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images. BETC

Attaques de loup

«Tout le monde flippe»

Hubert Mony, président du syndicat d'élevage ovin, revient sur la mobilisation du 13 mars, relayée dans notre dernière édition.



L'éleveur de Francheville, avant de rejoindre la préfecture.

Avec du recul, quel regard portez-vous sur votre action syndicale ?
«Cette mobilisation était nécessaire. Soixante-dix personnes ont répondu présent, c'est très bien, d'autant plus que nous n'avions envoyé qu'un simple SMS la veille du rendez-vous. Des agriculteurs de tous bords se sont déplacés, des éleveurs ovins bien sûr mais aussi des éleveurs bovins et même des producteurs céréaliers, je tiens à saluer cette solidarité. Tout le monde a bien compris l'ampleur de cette crise, tout le monde est sur la même longueur d'onde : il faut prélever le loup».

Comment réagissez-vous aux commentaires des « pro-loup » et de la plainte déposée par l'association dénommée Combactive ?
«Je ne réagis pas, je n'ai pas envie de parler à ces gens-là. Je ne les connais pas et je n'ai pas envie de les connaître. Il faut les ignorer. Ce sont des personnes hors-sol, qui ne connaissent rien et qui ne savent pas de quoi elles parlent. L'association que vous citez affirme que nous avons choqué des enfants avec les brebis mortes. Que cette association sache que le fils de Pierre Largy, l'éleveur sinistré à Écutigny, est lui aussi choqué avec les 14 brebis tuées le 12 mars sur son exploitation».

La vidéo postée sur la page Facebook de Terres de Bourgogne a été partagée dans plusieurs pays européens, notamment l'Allemagne. Connaissez-vous la situation outre-Rhin ?
«Je ne la connais pas précisément, mais une chose est sûre, la pression monte dans tous ces pays-là. Nous vivons dans un monde d'hypocrites, dans lequel on dit que le loup peut cohabiter avec l'élevage ovin… Mais il faut savoir que dans ces mêmes pays, ça braconne un maximum. Des bergers ont un fusil ou une carabine dans leur voiture, ils règlent le problème eux-mêmes. C'est ça, la réalité. Nous ne voulons pas en arriver là».

Vous avez bénéficié d'un tir de défense sur votre exploitation, mais cela n'a rien donné. On pense à quoi, en pleine nuit, quand on attend le loup dans le noir et dans le froid ?
«Nous espérons une seule chose, c'est qu'il arrive. Le signal serait d'entendre les clochettes des brebis. Malheureusement, nous n'y sommes pas encore parvenus. Dans tous les cas, nous dormons très mal, près de deux mois après les faits. Encore cette nuit, à trois heures du matin, j'envoyais un mail à l'EDE…»

Y a-t-il un ou plusieurs loups, actuellement, dans le département ?
«Nous aurions tendance à penser qu'il y en a deux, mais tant que nous n'avons pas de preuves, notamment en vidéo, nous ne pouvons pas l'affirmer. À Francheville, nous avons trouvé deux traces parallèles, il y a donc un doute. À Écutigny, le sol argileux et très humide laisse apparaître une trace plus grande qu'une autre, il y a un doute aussi. Si nous sommes pessimistes, nous pouvons imaginer qu'il y a un mâle et une femelle. Si tel est le cas, je vous laisse imaginer la suite».

Avez-vous donné le numéro de l'équarrisseur au secrétaire général de la préfecture, comme vous aviez prévu de le faire ?
«Oui, je lui ai donné. À ma grande surprise, il a pris le petit document que je lui avais préparé. Je lui ai dit qu'il pouvait aussi télécharger l'application Atemax».

Dans quel état d'esprit se trouve-t-on à quelques jours de lâcher les ovins ?
«Les éleveurs se posent beaucoup de questions sur la mise à l'herbe. Tout le monde flippe. Chacun redoute que ses brebis soient les prochaines sur la liste. Cette situation est vraiment difficile».

Les éleveurs sinistrés depuis la mi-décembre ont-ils été indemnisés ?
«Les premiers, oui. L'indemnisation est arrivée deux mois et demi après les attaques. Le niveau de ces indemnisations est correct pour ceux qui ne font pas de génétique. Pour les autres, j'espère qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises. Il existe un barème pour réévaluer les prix : tout problème serait vraiment le malvenu. Un point que nous regrettons : la DDT ne se précipite pas pour répondre à notre demande concernant du matériel spécifique. Il nous faut des moyens matériels adéquats pour prélever le loup, avec une carabine équipée d'une lunette de visée nocturne. Nous n'avons encore rien aujourd'hui».

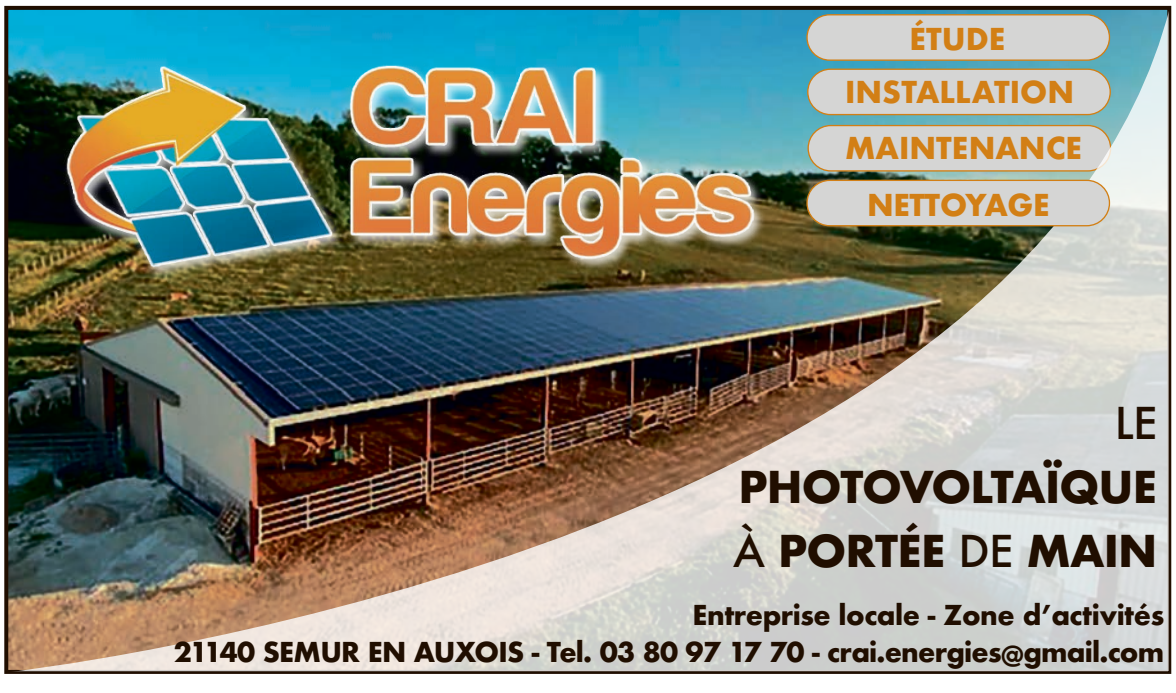
PROPOS RECUEILLIS PAR AG

La semaine prochaine, dans **Terres de Bourgogne**
Une rencontre entre responsables professionnels s'est tenu mardi soir à Sainte-Sabine. Claude Font, en charge du dossier loup à la Fédération nationale ovine, est venu parler du sujet avec les Côte-d'oriens. Retour sur ce rendez-vous dans notre prochaine édition.

Bis repetita

Le 13 mars en préfecture, les éleveurs avaient prévenu qu'ils ramèneraient chaque samedi les brebis tuées par le loup durant la semaine écoulée. Chose promise, chose due : samedi 20 mars, une dizaine de professionnels ont rejoint la capitale des Ducs et plus précisément la Place Darcy en compagnie de cinq brebis mortes. Ces cadavres ont été *«exposés»* au grand public afin de communiquer sur les dégâts du grand canidé et son incompatibilité avec l'élevage ovin. Ces cinq animaux provenaient une fois encore de l'élevage de Pierre Largy, à Écutigny. La troupe du jeune Côte-d'orien a été de nouveau attaquée le 14 mars, au lendemain de la première action syndicale à Dijon, et au surlendemain du premier sinistre ayant coûté la vie à 14 de ses brebis.





FDSEA

Ça sent la manif…

Le conseil d'administration de la FDSEA est monté au créneau lors de sa dernière réunion.



Le rendez-vous de vendredi, à Longvic.

Plusieurs dossiers syndicaux n'avancent pas, voire reculent dans certains cas. Cette situation tend à agacer les membres du conseil d'administration de la FDSEA de Côte-d'Or, qui préparent visiblement une action de grande ampleur pour les tout prochains jours. *« Nous allons exprimer notre colère très prochainement, il faut s'y attendre car aucune décision ne va dans notre sens au plus haut rang »*, alerte Fabrice Genin. Le président de la FDSEA déplore, pour commencer, les premiers éléments émergeant de la prochaine Pac : *« tout ce qui sort actuellement ne correspond pas du tout à nos attentes. Pour l'instant, il n'y a absolument rien sur les zones intermédiaires, c'est quand même incroyable. Le soutien couplé aux animaux allaitants est annoncé en très forte baisse. Si la nouvelle Pac sortait ainsi, il y aurait d'énormes pertes dans nos élevages. D'autres éléments nous reviennent sur le verdissement : il y a de gros doutes là aussi sur notre faculté à percevoir les futurs soutiens. Tout cela est inconcevable. On nous promettait quelque chose pour nos régions. Là, c'est carrément l'inverse, l'ensemble des productions de notre territoire risquent de ne pas s'y retrouver »*.

La production mise à mal

Fabrice Genin aborde d'autres dossiers syndicaux *« chauds bouillants »*. Tous ont un point commun : celui de ne pas aller dans le sens de la production agricole. La multiplication des attaques du loup préoccupe l'ensemble du département. Des travaux sont en cours à tous les étages pour se sauver de cette impasse, à la veille de la mise à l'herbe. Autre point : la semaine dernière, les chartes d'engagements concernant les zones de non-traitements ont littéralement *« explosé »* : *« le Conseil constitutionnel les a déboutées, tout le travail qui avait été fait en amont pour réduire les distances de non-traitements n'a pas été considéré, nous revenons au point zéro. Il s'agit là d'une nouvelle restriction en matière de produits phytosanitaires. Chaque jour ou presque, on nous réduit nos possibilités déjà très restreintes de travailler »*. Fabrice Genin enchaîne avec la directive nitrates : *« toute la zone Auxois-Morvan rentre dans la carte. Partout, il va falloir implanter des couverts avant les cultures d'hiver. Tout le monde sait pertinemment que ce ne sera pas possible, il n'y aura aucun impact si ce n'est des contraintes supplémentaires. La gestion des tas de fumiers nous inquiète aussi, nous serons dans l'obligation de les couvrir… Le coût de l'opération va être énorme, c'est ridicule, d'autant que la variation du taux de nitrates dans l'eau est avant tout liée au climat, et non à l'activité agricole »*. Le dossier irrigation est également abordé par le président de la FDSEA : *« le nouvel arrêté-cadre sur l'eau est totalement inadapté à nos pratiques. L'irrigation est désormais gérée à l'échelon régional par la Dreal, nous rencontrons des difficultés avec nos spécificités départementales »*.

AG

Une lueur d'espoir

Un point positif a tout de même été abordé lors de cette réunion, avec une présentation qui s'est intéressée à l'émergence des projets alimentaires territoriaux. Ces *« PAT »*, le monde agricole n'a pas fini d'en entendre parler. *« Il y a sans doute de la valeur ajoutée à aller chercher pour une partie de notre production. Ces projets ambitionnent de mettre en phase la production agricole avec les besoins alimentaires d'un même territoire »*, observe Fabrice Genin. Les PAT, portés par la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental, soutiendront l'installation de jeunes agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux dans les cantines. *« Des opportunités seront à saisir »*, poursuit le président de la FDSEA : *« des nouveaux marchés ou nouvelles productions seront sans doute à aller chercher en fonction de l'analyse terrain qui est actuellement réalisée. Toutes les productions seront concernées. Le syndicalisme est dans les discussions. Faire partie du projet en amont, c'est se donner une chance de pouvoir participer à la future élaboration des prix qui seront pratiqués. Ce dispositif ne révolutionnera pas notre agriculture, c'est certain. Mais s'il y a quelque chose à aller chercher, en ces temps difficiles, nous ne nous refuserons rien »*.

Photovoltaïque

Une grosse déconvenue

Il avait fait la promotion du photovoltaïque en large et en travers lors de l'assemblée générale de JA21 le 4 mars à Saulieu. Antoine Carré, agriculteur à Verrey-sous-Salmaise, nous fait part de mauvaises nouvelles concernant le dossier énergie solaire, avec des tarifs de rachat d'électricité annoncés à la baisse : *« Les dernières informations remettent malheureusement en question la rentabilité de nombreux projets. C'est incroyable : quand quelque chose fonctionne, on nous met systématiquement des bâtons dans les roues. Je n'aurais certainement pas tenu le même discours à notre assemblée générale, si nous avions eu les nouvelles que nous venons d'avoir. Près de 95 % des projets en Côte-d'Or sont aujourd'hui des 100 kWC : pour ce type de réalisation, le prix de rachat est actuellement à 9,76 centimes, mais on parle de 9 centimes à partir du 31 mars ! Le retour sur investissement passera de 9 ans à plus de 12 ans… Pour les 300 kWc, nous avons toutes les chances de tomber à moins de 9 centimes…Je vais appeler la présidente de la Région et nos chers députés pour exprimer notre colère. Il faut que ce dossier bouge, et dans le bon sens. Leurs annonces ne sont pas tenues, c'est d'ailleurs du flan comme le plan de relance. Il faudrait savoir ce qu'ils veulent faire en matière d'énergies renouvelables. À titre d'information, dans certaines régions de France, l'achat de panneaux est subventionné. Chez nous, nous sommes loin du compte »*.

AG

Calamités agricoles

Ouverture de la télédéclaration

Suite à la sécheresse de l'été 2020, une partie du département de la Côte-d'Or, a fait l'objet d'une reconnaissance de calamités agricoles pour perte de récoltes sur fourrages le 18 février par le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA).

En Côte-d'Or, les régions fourragères reconnues sinistrées sont : le Châtillonnais, l'Auxois et le Morvan. La liste des communes concernées est détaillée sur l'arrêté de reconnaissance de calamité agricole consultable sur le site internet de la préfecture.

Les exploitants concernés peuvent désormais déposer un dossier individuel de demande d'indemnisation de leurs pertes de récolte sur prairies. Pour être éligible à l'indemnisation :

- Vous devez exploiter une parcelle de prairie située sur une commune reconnue sinistrée et détenir des animaux
- La perte sur vos prairies doit dépasser 13 % du produit brut théorique de l'exploitation (aides PAC comprises). Le taux de perte de 13 % est calculé automatiquement après saisie de la demande d'indemnisation en fonction de l'assolement et du cheptel de chaque exploitation qui sera ensuite complétée par les données du barème départemental des calamités agricoles ;
- Ces pertes ne doivent pas avoir fait l'objet d'une indemnisation par l'assurance prairie.

Les dossiers individuels de demande d'indemnisation doivent se faire uniquement par téléprocédure sur le site TéléCalam. Le site internet sera ouvert du 15 mars 2021 au 11 avril 2021. L'accès à TéléCalam se fait via le site du ministère de l'agriculture : https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/

Un courrier sera adressé aux éleveurs concernés pour préciser les modalités de télédéclaration et les pièces nécessaires à rassembler.

Pour tout renseignement, contacter le Service économie agricole de la DDT : www.cote-dor.gouv.fr
Étienne Angs : 03 80 29 44 47, étienne.angst@cote-dor.gouv.fr

Production fourragère

Herbe Hebdo, c'est reparti



Le bulletin technique dédié à la conduite de l'herbe revient sur les boîtes mail des éleveurs. Grande nouveauté de l'année : Herbe Hebdo est désormais coproduit par les services de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et par ceux d'Alysé.

Cet outil d'aide à la décision accompagne les éleveurs allaitants et laitiers dans la gestion de leurs surfaces en herbe en leur donnant, pour différentes stations du département, les hauteurs d'herbe, les sommes de températures ou encore des informations d'ordre météorologiques. Des articles techniques axés sur la valorisation de l'herbe sont régulièrement rédigés.

Herbe Hebdo est envoyé gratuitement, il suffit de communiquer ses coordonnées à la Chambre d'agriculture ou à Alysé. Contacts : Matthieu Javelle (06 85 23 36 85, matthieu.javelle@cote-dor.chambagri.fr), Ophélie Collard (06 06 50 97 31, oco@alyse-elevage.fr)

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Productions végétales

L'après-colza

Un jeune agriculteur de Lamargelle évoque ses semis de printemps, plus nombreux que les autres années suite à l'arrêt du colza.

Terminé, le colza. La dernière récolte a fini par dissuader Emmanuel Sommant et ses deux associés. *«Nous avons perdu plus de 20 000 euros dans cette culture l'an passé, cette décision d'arrêter a été prise assez rapidement»*, indique le jeune exploitant de 30 ans. La campagne 2020 s'est en effet soldée sur un très maigre rendement : *«la moyenne n'a pas dépassé 5 q/ha sur nos 26 ha, nous avons même broyé un quart de cette surface. Sur le reste, nous avons pourtant insisté ! Des demi-tours ont été effectués plus d'une fois en moissonneuse pour ne pas laisser la moindre silique, mais cela n'a bien sûr rien changé au résultat final… Les insectes n'ont encore rien pardonné. L'arrivée du sec, il y a tout juste un an, n'avait pas permis de valoriser notre apport d'engrais. Un gel tardif de plusieurs jours avait ensuite terminé le travail entrepris par les altises… À l'heure du bilan et de la récolte, il ne restait plus grand-chose…»* Les longues rotations du Gaec de l'Ignon n'ont pas réussi à limiter la casse : *«deux parcelles qui n'avaient pas reçu de colza depuis neuf et sept ans ont décroché autant que les autres. C'est vraiment dommage, le colza était la culture qui dégageait habituellement la meilleure marge brute de l'exploitation. Mais d'un autre côté, ce protéagineux demandait une très grande avance de trésorerie… En ne considérant que cet aspect, ce n'est peut-être pas plus mal d'avoir arrêté cette année».*

Une première en tournesol

Emmanuel Sommant a semé 25 ha d'orges de printemps autour du 1er mars : *«c'est 10 ha de plus que les autres années. Cette surface supplémentaire remplace en partie le colza que nous n'avons pas semé»*. Le jeune agriculteur installé en 2012 enchaînera très prochainement avec du tournesol, pour compléter son assolement : *«ce sera une première pour nous, nous n'en avons jamais fait. Aujourd'hui, 17,5 ha sont prêts à en recevoir. Et pourtant, je ne comptais pas me lancer dans du tournesol, car nous ne sommes pas équipés : ni pour le semis, ni même pour la récolte. Mais nous nous sommes arrangés avec un voisin. À l'avenir, il n'est pas exclu que nous investissions dans du matériel d'occasion, mais nous attendons de voir. Nous n'entendons pas toujours que du bon en termes de rendements de tournesol… Les oiseaux et le gibier pourraient aussi se manifester d'ici peu… Nous verrons bien. Si nous pouvons nous passer de mettre des clôtures, cela ne me dérangerait pas !»*

AG

De plus en plus d'herbe

L'exploitation de Lamargelle compte une cinquantaine de vaches laitières, majoritairement en race Prim'Holstein. L'adaptation est là aussi de mise, avec l'idée de conserver un niveau de stocks de fourrages suffisant. *«Nous avons renoncé à près de 20 ha de cultures céréalières de vente ces dernières années. Cultiver davantage d'herbe pour tenter d'en récolter autant : c'est un peu le défi que nous avons devant nous»*, retrace Emmanuel Sommant. Dix-sept hectares de luzerne seront prochainement semés. Des essais sur méteils sont réalisés depuis deux ans. Les exploitants testent également la culture de cameline entre deux cultures principales. *«Rien n'est toutefois évident, ce dernier essai a été décevant en 2020 pour notre première tentative»*, confie Emmanuel Sommant.





Emmanuel Sommant a semé de l'orge de printemps le 1er mars, la levée était imminente la semaine dernière. Le tournesol fera son apparition ces tout prochains jours.

Un essai en lavande



Le Gaec de l'Ignon tente de s'adapter au mieux aux aléas climatiques, sans pitié pour ses terres à faibles potentiels. Un essai s'intéresse actuellement à la culture de lavande, sur une petite surface de 700 m². *«Nous avons acheté des plants l'an passé dans le sud de la France. Rachel, ma tante, s'occupe de cet atelier. Un alambic lui permet d'extraire des huiles essentielles»*, indique Emmanuel Sommant. La récolte s'effectue entre mi-juin et mi-juillet à l'aide d'un sécateur : *«seules les tiges florales sont coupées. Nous fabriquons et écoulons nos premiers produits, ils sont disponibles sur notre exploitation, à la Ferme du Faubourg à Frénois ainsi qu'à la Ferme d'Étaules. Le bouche-à-oreille fonctionne plutôt bien pour le moment. Plusieurs propriétés de la lavande sont recherchées dans le domaine de la santé».*



DIJON CÉRÉALES AGROÉQUIPEMENTS
CONSEIL, EXPERTISE ET SOLUTIONS POUR VOS EXPLOITATIONS

Dijon Céréales a développé, depuis plusieurs années, une offre de conseil et une gamme spécifique dans le domaine de l'agroéquipement, destinée aux élevages comme aux exploitations en grandes cultures.
Depuis l'étude jusqu'à la mise en œuvre de votre projet, notre technicien expert **Daniel BOUILLER** vous accompagne autour **d'une solution personnalisée sur-mesure,** au meilleur rapport qualité-prix.
Tous nos produits sont référencés **parmi les marques réputées,** une sélection de gammes basée sur **la qualité, l'innovation et la performance.** La gamme agroéquipement est présente dans une dizaine de magasins de proximité Dijon Céréales et intégralement à Pouilly-en-Auxois. Tous vos achats de gros équipements **sont livrables directement en ferme.**

Aménagements extérieurs
- Barrières de prairies, nourrisseurs, râteliers, bacs à eau, pompes solaires…
- Stockage, récupération et transport d'eau
- Stockages et cuves de transports : engrais liquide, GNR, effluents d'élevage
- Éléments béton préfabriqués
- Clôturage
- Réserves incendie

Aménagements bâtiments
- Etudes et aménagements : tubulaires, abreuvement, contention, tapis…
- Ventilation statique et dynamique
- Filets brise vent fixes, manuels ou motorisés (élevage et stockage céréales)

Surveillance
- Troupeaux (détection vêlage, pesée)
- Bâtiments via systèmes de caméra

DIJON CÉRÉALES AGROÉQUIPEMENT

Contactez Daniel BOUILLER au 06 23 56 64 13



Notre magasin de Pouilly-en-Auxois réaménagé : 300 m² de rayons, **2 000 m²** de zone exposition et stockage, **4 500** références en agroéquipement et petits équipements (outillage, plomberie, fournitures diverses) **Baptiste et Jean-Baptiste** vous accueillent et vous conseillent du lundi au vendredi de 8 à 12h00 et de 13 à 17h00.

Protéger troupeaux et cultures !
Nous vous proposons des systèmes de clôtures électriques (temporaire et permanent) pour le parcage des bovins, ovins et volailles, comme pour la protection des cultures et des troupeaux.

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

Conseil départemental

Une aide à JA

Au cours de sa séance du 8 mars, le Conseil départemental a renouvelé son soutien aux Jeunes agriculteurs de Côte d'Or, une subvention de 25 000 euros a à ce titre été attribuée pour l'année en cours. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la convention liant le Département, les JA et la Chambre d'agriculture. Cette dernière vise à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et le renouvellement des générations pour maintenir une agriculture performante et diversifiée, porteuse de valeur ajoutée. Les nouvelles installations seront accompagnées par des actions plus spécifiques que celles proposées jusqu'alors, afin de répondre aux enjeux agroécologiques (en particulier la préservation de la ressource en eau et le maintien de la biodiversité) et aux enjeux d'une agriculture dynamique, en lien avec la vie du territoire.

Aide à la plantation de haies bocagères

Haie hop, je plante !



Historiquement, la haie délimitait les parcelles agricoles. Évolution de l'agriculture oblige : agrandissement des parcelles et mécanisation ont conduit à les supprimer. Mais la dynamique actuelle tant à les recréer.

Changement climatique, gestion des ressources, qualité de l'eau, approvisionnement alimentaire, santé, préservation de la biodiversité sont autant d'enjeux qui concernent l'agriculture.

À la multiplicité de ces enjeux, les possibilités de réponses sont diverses et parmi toutes, la haie ressort comme une solution pertinente et efficace pour que l'agriculture contribue au développement durable de ses territoires.

Les atouts des haies

Planter une haie peut paraître contraignant, mais il faut savoir, qu'en faisant cela, l'exploitant rend son système agricole moins vulnérable aux aléas climatiques. C'est une barrière naturelle brise-vent qui prévient l'érosion des sols et le ruissellement, qui protège les parcelles des crues, qui a un effet régulateur des températures…

L'agriculteur participe aussi à la protection de la biodiversité en offrant des habitats pour la faune sauvage et les précieux auxiliaires de culture. En système herbager ou pâturage, la haie est aussi une source de complément fourrager et d'ombrage pour les animaux. C'est également un moyen de stockage de carbone, fer de lance de la lutte contre le réchauffement climatique. À terme, mettre en place des haies c'est aussi produire du bois pour lequel les filières de valorisation sont en pleine émergence. Si vous êtes intéressés, il ne faut plus hésiter, il faut planter !

Géraldine Ducellier, CA21

Accompagnement et conseils

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, comme ses homologues du Jura, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire et du Doubs-Territoire de Belfort, est soutenue par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et accompagne les exploitants dans leurs projets de plantation de haies et d'arbres isolés adaptés à leurs terrains, leurs besoins et leurs contraintes. Un conseiller départemental accompagne ainsi l'agriculteur tout au long de la démarche : du diagnostic initial à la plantation, en passant par les choix des zones d'implantation et des essences.
Les démarches sont simplifiées : pas d'avance de trésorerie, pas de dossier administratif à monter et c'est la Chambre d'agriculture qui gère l'achat des plants et la relation avec le pépiniériste. L'accompagnement et le conseil sont pris en charge avec une participation financière de l'AERMC. Le coût de la plantation (préparation du sol + plants + plantation + protection + paillage) est aidé à hauteur de 70% par l'AERMC.
Renseignements auprès de Géraldine Ducellier (Chambre d'agriculture de Côte-d'Or) au 06 70 58 86 34.

Communication

Parler de son métier

Vingt-cinq agriculteurs côte-d'oriens ont participé, début mars, à une réunion interactive sur internet. Ce rendez-vous proposé par la Chambre d'agriculture a été l'occasion de donner *«des billes»* aux participants, dans le but d'acquérir de bonnes habitudes dans le domaine de la communication. Matthias Colson, agriculteur à Moloy près d'Is-sur-Tille, n'a pas hésité une seule seconde à s'inscrire : *«La thématique était sympa, d'autant que ce rendez-vous était animé par un expert en communication. Sur notre ferme, nous avons lancé une activité de vente directe en 2018 et nous côtoyons beaucoup de monde : il me semblait opportun de progresser en communication, domaine qui est souvent le point faible dans le monde agricole. Ce que je retiens de ce rendez-vous ? Il ne faut pas hésiter à parler de notre quotidien et expliquer ce que l'on fait. Nous n'avons rien à cacher alors il ne faut surtout pas hésiter à communiquer, nous en ressortirons gagnants à tous les coups. Si nous contredisons quelqu'un, nous devons avoir des arguments à mettre en face pour être crédibles. Le pouvoir des réseaux sociaux ne doit pas être négligé : nous sommes*



invités à nous réunir en groupes pour faire valoir nos positions. Les extrémistes qui sont contre tout, en revanche, il faut les oublier car il n'y a rien à en tirer. Ils cherchent systématiquement la confrontation qui ne donne généralement rien. Les ignorer marcherait plutôt bien, d'après l'intervenant du jour. Dans notre quotidien, il faut être réaliste dans notre communication, sans avoir de penchant trop négatif ou trop positif. Quand ça va mal, il faut le dire, mais quand ça va bien, il faut le dire aussi».

AG





▶ Brèves

Calamité agricole
La procédure

TELECALAM est ouverte

Suite à la sécheresse de juin à septembre 2020, et à l'arrêté ministériel n° 2021.02.18_58.RI du 3 mars 2021 reconnaissant le caractère de calamité agricole sécheresse pertes de récoltes sur prairies et la carte de zonage départementale, les exploitants concernés peuvent demander à bénéficier d'une indemnisation. Pour faire la déclaration, la déclaration via la téléprocédure TELECAM est possible jusqu'au 18 avril 2021. Pour plus d'informations contactez la Chambre d'Agriculture - 03 86 93 40 79.

Corvidés La protection des semis

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre renouvelle cette année le «Groupe Corvidés». Constitué de 60 tireurs bénévoles, ce groupe sera piloté par la Fédération et l'Association des Chasseurs de Petit Gibier pour intervenir sur les exploitations agricoles nivernaises qui le souhaitent. Les interventions seront réalisées jusqu'au 31 juillet. Les agriculteurs qui veulent faire appel à ce groupe devront signer une délégation de droit de destruction des corvidés à chaque tireur. Dans ce document, ils s'engagent également à financer, a minima, les cartouches.
Contact :
B. Gauthier - 06 76 93 51 31 ou fdc-58@wanadoo.fr

Lancement

«*La Belle Nièvre*», bientôt une marque incontournable ?

Le 19 mars, le Conseil départemental de la Nièvre, sous l'égide du président Alain Lassus, a lancé la marque «*La Belle Nièvre*». Le but est simple : valoriser les produits du territoire.

C'est à l'Orangerie, à Nevers, que la marque «*La Belle Nièvre*» a été mise en marche. Cet événement a été acté par la signature des conventions de partenariat entre les divers acteurs signataires : la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région Bourgogne Franche-Comté (délégation de la Nièvre), et la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre.

Les denrées mais pas seulement

Ce projet a pour but de mettre en valeur les atouts du département. Ainsi «*la Belle Nièvre*» regrouperait les produits élaborés dans le département ou issus de ce territoire (fruits, légumes, viandes, fromages, pains, bières, vins, huiles, etc.) qu'ils soient disponibles sur les marchés, points de ventes directes ou encore dans les petites, moyennes ou grandes surfaces. Cette marque rassemble également les services et savoir-faire artisanaux, agricoles ou industriels. C'est donc un large panel d'activités et de productions qui est visé afin de montrer que la Nièvre a une identité propre même si elle est très diversifiée. Pour Alain Lassus, président du Conseil départemental, cette démarche est «*un acte de renaissance, un acte de reconnaissance des richesses de la Nièvre, de la valeur des femmes et des hommes qui la peuplent*».

La mise en œuvre

Marque déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), «*La Belle Nièvre*» est censée être reconnaissable des consommateurs grâce à un logo, entre autres. Pour que le rayonnement de la marque soit créé, le candidat agréé se verra recevoir un kit comprenant des pastilles autocollantes, ainsi que divers outils de communication. De plus, un annuaire des producteurs et artisans signataires sera distribué aux vendeurs locaux pour mettre les participants en avant. Il sera également disponible sur le site dédié www.labellenievre.fr.

Au plus proche des consommateurs

Pour faire connaître «*La Belle Nièvre*» aux nivernais, sept événements (mini-exposition photos) seront organisés prochainement. Les lieux concernés seront : Decize, La Charité-sur-Loire, Cosne-Cours-sur-Loire, Luzy, Château-Chinon, Corbigny et Clamecy. Au vu de la situation, aucune date ne nous a été communiquée.

CHLOÉ MONGET



Conseil Départemental

La signature des conventions de partenariat acte le lancement de «*La Belle Nièvre*».

Comment en faire partie ?

La démarche pour y participer est gratuite pour les postulants. Ils peuvent effectuer leur demande d'agrément par mail : labellenievre@nievre.fr
Les documents relatifs à cette requête seront téléchargeables sur le site : www.labellenievre.fr (qui sera actif à partir d'avril 2021).
Un comité de sélection, composé de techniciens du Département et des chambres consulaires concernées, étudiera les dossiers avant toute validation. Le premier du genre se tiendra début avril.



Votre nouveau distributeur sur la Nièvre

Depussay

St Éloi	07 76 01 75 66
Perroy	06 03 77 79 40
Luzy	06 86 68 40 51
prochainement Corbigny	06 03 79 10 69


Conseil Départemental

Alain Lassus (à gauche) a inauguré l'exposition photographique mettant en avant la Nièvre.

En prendre plein la vue

Avant d'être déclinée sur les sept événements (en format réduit avec deux ou trois photos), une exposition photographique met en lumière le territoire nivernais, tout en valorisant la nouvelle marque «*La Belle Nièvre*». Réalisés depuis l'été dernier, les clichés offrent à voir des artisans, des entrepreneurs mais aussi des produits, des paysages ou encore des lieux symboliques. Ils sont visibles sur les grilles et les murs de la préfecture et du Conseil départemental (square de la Résistance et rue Charles Roy à Nevers.

Cela se fait ailleurs

L'établissement de marque pour faire rayonner un territoire n'est pas une nouveauté puisque cela a déjà été fait par la Côte-d'Or, notamment. Nommée Savoir-faire 100 % Côte-d'Or, elle a été lancée en 2019 à Dijon. Son but est d'identifier, protéger et faire connaître les productions, les services et savoir-faire locaux.

Installation

James Radenne, premier maraîcher de la ferme du Marault

Dans la préparation de son installation depuis un an, James Radenne entre en espace test à la Ferme du Marault ce printemps. À 25 ans, il est le premier maraîcher à s'y implanter.


James Radenne est fier du travail accomplit jusque-là, mais estime qu'il le sera encore plus quand les clients viendront chercher ses produits.

Il y a un an environ James Radenne commence à préparer son entrée dans l'espace test de la Ferme du Marault à Magny-Cours pour développer son activité de maraîchage biologique. « *Mon dossier a été accepté en février 2020* » précise-t-il. Il devrait y rester encore pour trois ans. « *Ensuite, je peux partir ailleurs pour continuer mon exploitation ou rester, mais je devrais alors payer une partie du matériel – puisque les terres appartiennent au Conseil départemental* ». Au total, c'est une parcelle de 8,65 hectares qui lui est dédiée, où trois serres sont déjà implantées avec un système d'irrigation que James a mis en place lui-même.


Une centaine de plants poussent tranquillement dans la pépinière de James Radenne.

La volonté d'y arriver

Pour les légumes, il se repose aussi sur lui-même, car il a choisi de faire ses plants. « *Il y a de la salade, des courges et d'autres variétés, le tout est en pépinière pour l'instant. D'ailleurs, pour le moment, je suis assez content de la réussite de mes semis* ». Il rappelle tout de même que ce choix est risqué puisque « *si les plants ne sont pas réussis, il n'y aura rien… Mieux vaut donc bien savoir ce que l'on fait avant de se lancer* ». Les premières ventes de James devraient avoir lieu dans le mois de mai.

De nombreux coups de pouce

« *C'est le Conseil départemental qui finance mon matériel à hauteur de 70 000 euros environ. Il y aura une autre enveloppe de 40 000 euros pour la prise en charge du bâtiment de stockage, notamment* ». Il a aussi eu l'opportunité de profiter de l'opération 1 000 arbres du Département pour ses arbres fruitiers. D'ailleurs, en dessous de ceux-ci, il prévoit de planter des arbustes fruitiers.

Ces investissements publics sont « *très appréciables, surtout quand on veut se lancer. Je précise que j'ai aussi eu une aide financière et matérielle de la part de ma conjointe, mes beaux-parents et mes parents* ». Au total, de sa poche, James a dû investir 4 000 à 5 000 euros.

Terres d'échanges

James ne conçoit pas l'idée de faire déserter les petits habitants de sa parcelle, bien au contraire. « *J'ai une réflexion sur la lutte biologique. C'est pourquoi je prévois la mise en place de plantes pour attirer les auxiliaires afin de lutter contre les insectes ravageurs* ». Il ajoute que « *pour moi l'équilibre de la nature tient dans sa diversité, il faut donc la laisser un peu faire. Si on appauvrit sa diversité, on la déséquilibre, et on finit par favoriser l'arrivée et la prolifération des ravageurs. En laissant de nouveau la place à la biodiversité, on ne supprime pas les ravageurs, ils seront toujours présents, mais leur population sera contrôlée par leurs prédateurs* ». Néanmoins, il reconnaît que ce système est complexe à mettre en place notamment à cause des nombreuses variétés d'auxiliaires disponibles mais aussi en raison du fait de devoir créer des espaces où ils peuvent séjourner pendant l'hiver.


Ces deux serres ont été installées par des professionnels, alors que la pépinière a été mise en place par James.

Des projets plein la tête

Côté amendements, il s'appuie sur Équi-Marault chez qui il a la possibilité de récupérer du fumier de cheval. Installés juste en face, les deux voisins peuvent trouver un intérêt commun : « *Pour eux, le fumier de cheval est un déchet qu'ils doivent gérer pour s'en débarrasser. Pour moi, c'est de la matière qui me permettra de maintenir un sol de bonne qualité, qui va nourrir les plantations* » détaille James.

« *Avec l'association « l'agropôle du Marault » et les autres acteurs présents sur la ferme du Marault, on réfléchit à un projet de parcours pédagogique permettant de visiter le site et mettant en valeur les différentes activités qui y ont lieu* ». Le but de cette opération est de changer le visage du lieu et d'attirer plus de monde, dont des clients potentiels. L'autre avantage de la plantation de haies est de « *réduire la force des vents pour protéger les cultures et de participer à l'amélioration de la biodiversité* ». Raphaël Sotty, directeur de l'Association Agropôle du Marault rajoute que « *C'est la première fois que tous les acteurs du site travailleront ensemble pour un projet commun, et nous sommes ravis qu'ils soient tous fédérés autour de cela* ». Force est de constater qu'un vent de nouveautés souffle sur la Ferme du Marault.

Chloé Monget

Le mot de… Raphaël Sotty, directeur de l'association Agropôle du Marault

« *Nous sommes heureux de compter James parmi nous. Outre le fait qu'il soit toujours dans le partage, ce qui est très agréable, son projet est très intéressant et s'inscrit totalement dans la philosophie de la Ferme du Marault. Nous sommes sur un espace de test, qui sert aussi de vitrine à l'agriculture nivernaise mais également de lieu d'événements et de sensibilisation. En plus de tout cela, l'arrivée de James concrétise une nouvelle activité économique sur le site* ».

Des prérequis modulables.

L'aventure de James à la Ferme du Marault aurait pu ne jamais commencer mais le hasard fait bien les choses. « *J'avais vu l'appel d'offres pour ce contrat, mais comme je n'avais pas le diplôme qu'ils demandaient, je n'ai pas postulé* ». C'est grâce à Hélène Cadiou, animatrice territoriale et conseillère maraîchage à Bio Bourgogne, que tout devient possible : « *c'est elle qui a insisté pour que je participe et qui en a parlé à Maxime Albert* ». Recontacté peu de temps après par ce dernier, James Radenne est tout de même un peu surpris quoiqu'heureux de pouvoir faire partie du projet. Le contrat entre les deux parties sera conclu par la suite grâce à l'intermédiaire de Semeurs du possible et la coopérative Coopilote. Enfin, actuellement en formation BTSA à distance, James devrait passer les examens d'ici l'été pour obtenir ce fameux niveau 4 qui était demandé.

Des soutiens appréciables.

Pour mener à bien son projet de maraîchage, James Radenne peut compter sur les conseils et l'aide de nombreux acteurs. « *Outre les personnes de l'Agropôle, je peux aussi poser mes questions à mon tuteur Stéphane Gauthron, maraîcher à Saint-Parize-le-Châtel* ». Il termine en confiant qu'« *à la ferme du Marault, nous ne sommes jamais vraiment seuls, et c'est assez rassurant quand on s'installe* ».

Formations

01/04 Taille du noyer (renforcement)
Contact et inscription : Etienne Bourgy – 03 86 93 40 18 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

08/04 Découvrir l'Agroforesterie (parcours volaille)
Contact et inscription : Etienne Bourgy – 03 86 93 40 18 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

13, 14, 15 /04 Transformez vos fruits et légumes
Contact : Clémence Guillaumet – 03 86 93 40 20 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

Retrouvez toutes les formations de la chambre d'Agriculture : Contact 03 86 93 40 37 ou https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/nievre/

PROAGRI POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN
Déclaration PAC
Sécuriser votre déclaration PAC en 2021
NOUVEAUTE à distance ou en présentiel
Du 1er avril au 17 mai 2021
On vous accompagne,
Prenez rendez-vous !
03 86 93 40 00
cartopac@nievre.chambagri.fr
Nos
Des conseillers spécialisés,
La sécurisation de votre dossier (ICHN, MAEC,...),
Un conseil réglementaire avec une optimisation de vos aides
+ de 30 ans d'expérience
+ de 500 dossiers PAC/an
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE NIÈVRE

Mieux se connaître

À la rencontre des consommateurs

La coopérative bio Cocébi et le magasin Biocoop de Nevers organisaient début mars une rencontre entre producteurs et consommateurs, dans le cadre de l'opération *«Paysans associés»* lancée par Biocoop. Yves Thibault, céréalier nivernais, participait à cette première édition en tant que producteur associé.

Si la crise sanitaire a eu pour effet de développer la fréquentation du magasin Biocoop de Nevers, les objectifs des rencontres entre producteurs et consommateurs sont structurels et structurants : il s'agit de mettre en avant le producteur et son travail, sur le lieu même de l'achat. Yves Thibault, producteur céréalier nivernais, a participé à la première rencontre du genre, organisée début mars à la boutique de Nevers. Il produit du maïs et de la luzerne pour l'alimentation animale, ainsi que de l'avoine, du petit épeautre, du sarrasin et des lentilles pour l'alimentation humaine… 150 hectares en bio. 200 hectares sont encore en conventionnel. *«J'ai fait comme beaucoup le constat de nos zones intermédiaires : des potentiels de rendements faibles. De plus, je voulais me passer des produits phytosanitaires, à la fois pour l'environnement et pour ma santé. Ma conversion en bio date de 2017. Au départ je n'ai converti que 50 hectares. Je n'ai pas pris le risque financier de tout passer en bio d'un coup»* explique Yves. En effet, ces deux dernières années, beaucoup d'exploitations se sont converties à l'agriculture bio au niveau national, et le marché des céréales C2 (productions en conversion) est saturé : leur prix de vente est donc proche du prix du conventionnel. La conversion sera donc progressive sur tous les hectares.

Une rémunération juste

«Toute ma production, poursuit Yves Thibault, *est livrée à la coopérative Cocébi, qui est 100 % bio et qui siège au conseil d'administration de Biocoop. Nous avons des rotations assez longues, 6 ou 7 espèces ; j'ai donc besoin d'avoir une bonne vision sur le marché, d'être sécurisé sur le fait que tout sera valorisé… Au sein de la coopérative, nous avons travaillé en amont à l'évaluation des coûts de revient, à l'échelle locale, et en parallèle un travail similaire a été réalisé du côté de Biocoop sur leurs coûts, cela a servi de base de discussion. Cette façon de travailler était inédite, pour nous les agriculteurs ! Au final, le prix est rémunérateur pour nous».* Angélique et Maxime, qui ont repris le magasin de Nevers tout récemment, expliquent que dans le cadre de la marque *«Paysan.ne.s associé.e.s»*, ils sont tenus de respecter un prix maximum : *«les marges du magasin sont dans ce cas plus faibles que sur les autres produits, car la marque veut démocratiser l'alimentation bio, locale, de qualité. Cela va de pair avec le modèle de gouvernance de Biocoop, très inclusif pour les producteurs et organisations de producteurs. En effet, producteurs, magasins, association de consommateurs et sociétaires salariés siègent tous au même titre au conseil d'administration de Biocoop».*



«J'ai le plaisir d'échanger avec le consommateur final, et d'avoir une rémunération en lien direct avec mon travail plutôt que dictée par les cours mondiaux» explique Yves Thibault.

Se faire entendre positivement

«Il faut se faire entendre partout, et par tous ! pense Yves. *Quand il y a des gros dossiers et qu'il faut monter au créneau pour défendre nos conditions de travail, on doit être là ! De la même manière, il faut aussi être là pour dire les choses positives, montrer notre fierté et notre engagement, et valoriser les efforts de chacun pour la qualité. Je ne me vois pas que comme producteur, j'ai aussi des produits à vendre, même si je ne vois pas souvent le consommateur. Mon métier, c'est céréalier. Avec les animations magasin, on a un contact avec le consommateur final, c'est agréable d'avoir un retour, c'est valorisant. Pour les gens qui habitent Nevers, ou même ceux qui viennent à la campagne, c'est l'occasion de rencontrer des agriculteurs».* Les limites de l'exercice ? Les clients de Biocoop sont particulièrement informés, en général ils sont attentifs à la provenance de ce qu'ils achètent et sont très concernés sur les sujets de rémunération des producteurs.

Par ailleurs, le moment des courses n'est pas toujours propice à un long dialogue, surtout pour les actifs, les gens ne souhaitent pas perdre de temps, les discussions dépassent rarement 10 minutes. Les sujets d'interrogation sont nombreux et variés. Ainsi ce client retraité qui interpelle Yves sur la consommation de viande néfaste pour l'environnement selon lui. Yves argumente : *«ce n'est pas si facile que ça, sans élevage, pas de fumier et donc pas de fertilisation organique pour la production de céréales bio».*

LUCIE LECOINTE



Favoriser le dialogue entre producteurs et consommateurs sur le lieu d'achat des produits, c'est tout le concept de l'opération *«Paysans associés».*

Reconnaissance

La Brasserie Robiche, un lauréat qui ne veut pas se faire mousser

Le Concours général agricole a mis dans sa liste de 36 lauréats pour le Prix d'Excellence la Brasserie Robiche, située à Pinay (Parigny-les-Vaux). Une annonce bienvenue pour Vincent Robiche, brasseur de 32 ans, qui garde tout de même les pieds sur terre.

C'est avec humilité que Vincent Robiche, brasseur, parle de sa participation au Prix d'Excellence qui récompense les producteurs les plus médaillés depuis 3 ans. Uniquement réservé aux produits fermiers cette année, ce concours n'est pas une finalité pour Vincent. *«Cela me fait plaisir mais les récompenses ne changent pas mon travail de tous les jours».*

Le produit au cœur du concours

Vincent Robiche est un habitué des prix, mais il n'en perd pas le nord. *«Au total, j'ai dû en recevoir 16. Mais, que les médailles soient d'or ou d'argent, la couleur a peu d'importance. Ce qui l'est c'est que le produit soit intéressant».* Pour lui, *«une bonne bière est une bière qui en appelle une autre»* avant d'ajouter plus sérieusement *«une bière est un peu plus complexe qu'un vin, car les combinaisons de céréales pour en réaliser une sont multiples avec le malt, le riz ou encore le blé».*

Un bon maître brasseur

Si Vincent comprend que beaucoup puissent se tourner vers ce métier pour son apparente *«simplicité»*, il martèle : *«pour faire une bonne bière, il n'y a pas trop de secret : il faut un bon brasseur».* Entre biochimie et microbiologie, le principal ingrédient de la réussite est pour lui la formation. *«On ne devient pas brasseur en trois jours. Cela s'apprend et il ne faut pas passer à la va-vite sur sa formation, c'est la meilleure recette».*



Du haut de ses 32 ans, Vincent Robiche n'en reste pas moins lucide : *«Il faut faire du qualitatif, le volume passe après».*

Logique et sagesse

Sans se reposer sur ses lauriers, Vincent Robiche a un projet en cours : une distillerie. *«Cela serait une activité complémentaire»* précise-t-il *«pendant deux ou trois mois de l'année uniquement pour privilégier une production de petite quantité».* Au menu, il prévoit du Gin, du Whisky ou encore du Moonshine. *«C'est une suite logique quand on est brasseur d'avoir une distillerie».* Toujours mesuré Vincent Robiche conclut *«on verra bien si cela marche, mais le meilleur moyen d'y arriver est de faire cela intelligemment».*

CHLOÉ MONGET

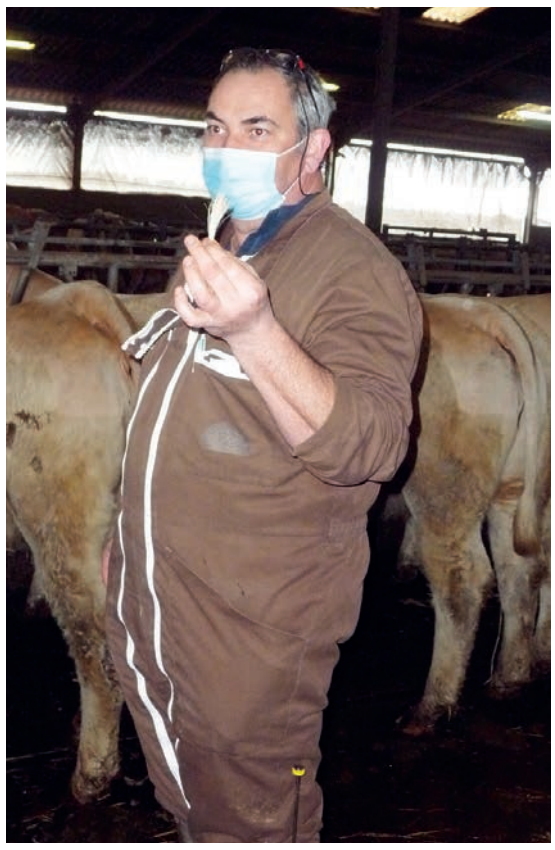
Pour tout renseignement sur le Prix d'Excellence et les conditions de participation, contacter la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Contact Clémence Guillaumet : 03 86 93 40 20.

AVIVA
Assurance | Protection | Epargne
Angélique COTET
4, Rue Jean-Jacques Rousseau - 58300 Decize
Tél. 03 86 25 30 40 - Mob. 06 60 20 79 45
mail : a-cotet@aviva-assurances.com
N°Orias : 18003616
SPÉCIALISTE EN ASSURANCE AGRICOLE
1 seule interlocutrice pour la gestion de vos dossiers
présente dès 7h00 le matin
privilégie les rendez-vous sur l'exploitation

Legta du Morvan

Les élèves à la découverte de l'insémination

Après avoir étudié en cours les modes de reproduction en élevage allaitant, les élèves de seconde Productions animales du Legta du Morvan, accompagnés de leurs professeurs, Catherine Blin et Sybille Lathuillière, avaient rendez-vous au Gaec des Jonquilles pour voir la pratique de l'insémination animale (IA) sur cette exploitation.



L'inséminateur présent sur le Gaec a pu expliquer de manière très détaillée son métier.



Pour les élèves présents, cette démonstration d'insémination était une première.

Dans un premier temps, M. Bécamel, inséminateur chez Elva Novia, a pu expliquer aux élèves en quoi consistait son métier : inséminer (environ 13 000 femelles/an) mais également réaliser des échographies (essentiellement en bovins et un peu en ovins), des synchronisations des chaleurs, approvisionnement en petit matériel d'élevage et minéralisation pour les animaux. Il a rappelé aux élèves que ce métier demande de la rigueur, de l'efficacité et le sens de l'organisation du fait du secteur géographique à parcourir quotidiennement (d'Avallon à Saint-Sulpice et servir tout le Morvan), soit 60 000 km/an. Avant de voir le matériel nécessaire pour réaliser une IA, M. Bécamel a expliqué aux élèves comment étaient prélevés les taureaux à Fontaines.

Une pratique et du matériel

La plupart des élèves découvraient la pratique de l'IA et le matériel : la cuve d'azote liquide où sont conservées les paillettes, le pistolet cassou, l'ordinateur où sont répertoriés les plans d'accouplement des cheptels des éleveurs, l'échographe et son fonctionnement, l'applicateur pour la synchronisation des chaleurs (CiDr). L'inséminateur a également expliqué la signification des chaleurs et les données inscrites sur les paillettes, une de taureau Nirvana P, possédant le gène sans corne et utilisé au Gaec des Jonquilles. Les élèves ont eu la chance de voir la préparation et la réalisation de trois inséminations sur trois génisses en chaleurs. Ensuite, ils ont pu échanger avec l'éleveur sur la pratique de l'insémination au sein du Gaec. Il a décrit l'exploitation: 3 UMO, 255 ha essentiellement en herbe, valorisés par un cheptel de bovins charolais (210 vêlages) et un atelier avicole. Les mâles sont commercialisés en broutards d'automne et repoussés et les femelles en laitonnes repoussées et cette année un essai en babynette. Les vaches de réforme sont engraissées. L'éleveur a expliqué les problèmes rencontrés avant la pratique de l'insémination. Les associés n'arrivaient plus à sélectionner des taureaux à génisse générant un nombre important de césariennes et un taux de réforme au 1er vêlage élevé. C'est donc en 2010 que le Gaec a pratiqué les premières inséminations sur les génisses. Depuis le pourcentage d'IA a augmenté pour atteindre 80 % des naissances. Seuls deux taureaux assurent les saillies pour les femelles vêlant tardivement.

Amélioration du niveau génétique

Comme l'a précisé l'éleveur, l'insémination artificielle permet de réduire le nombre de taureaux soit 10 taureaux en moins à nourrir. Ensuite, il a expliqué les critères recherchés sur les génisses : un IFNAIS (facilité de naissance) > 108 , les qualités maternelles, l'aptitude au vêlage, la docilité, un ISEVR (Index de synthèse au sevrage) assez élevé et l'utilisation de quelques taureaux sans corne. Les associés du Gaec sont satisfaits de l'insémination artificielle. Par ce mode de reproduction, ils ont amélioré le niveau génétique de leur troupeau tout en diminuant le nombre de césarienne et ils ont préservé l'état sanitaire des animaux. Les élèves ont pu également découvrir sur cette exploitation la génomique. À partir du prélèvement d'un échantillon du poil, cette science permet de prédire la valeur génétique d'un animal dès sa naissance en comparant son génotype à ceux d'une population de référence dont les performances sur descendance sont connues. Devant les élèves, M. Bécamel a prélevé du poil de la queue d'une génisse avec son bulbe en prévision d'une analyse génomique. Conquis par ces pratiques, les élèves se sont montrés très intéressés lors de cette visite. Les enseignantes ont sensibilisé leurs élèves à ces outils de sélection (pelvimétrie, insémination animale, génomique) grâce aux relations étroites avec les agriculteurs et les OPA. Les élèves ont pris conscience que ces outils permettent d'améliorer la productivité du troupeau. Par exemple, le gène Mh Beef garantit, à l'état homozygote, une amélioration de la conformation et dégrade moins les qualités maternelles que le gène Mh (ex : le taureau Hiago). *«Nous professionnalisons nos formations à chaque fois que cela est possible. Nous devons former nos élèves à produire autrement tout en maîtrisant les charges opérationnelles et de structure. De nos jours, les élèves doivent être curieux, aller voir ailleurs, découvrir d'autres systèmes de production, travailler à l'extérieur et avoir des connaissances solides en gestion pour les élèves qui souhaitent s'installer ultérieurement»* comme le rappelle Catherine Blin.

Catherine Blin et Sybille Lathuillière, enseignantes au Legta du Morvan





Le 16 mars 2020, Emmanuel Macron a annoncé le premier confinement. Un an après, la France n'est toujours pas sortie de la crise sanitaire, qui s'est installée probablement pour encore de très long mois.

Crise sanitaire

Confinement :

Le 16 mars 2020, le Président de la République, Emmanuel Macron, annonçait un confinement national, effectif dès le lendemain. La France s'est alors figée. Les commerces et bon nombre d'entreprises ont fermé, le télétravail était de mise et les sorties étaient autorisées uniquement pour motif impérieux, sur attestation dérogatoire. Tous les secteurs, sans exceptions, ont été impactés. L'agriculture n'a pas été épargnée. L'élevage, la viticulture, l'horticulture… Le travail de beaucoup d'agriculteurs en a pâti. Et certains en pâtissent encore aujourd'hui.

Il y a exactement un an et dix jours, le quotidien des Français s'apprêtait à basculer dans un autre monde, un monde où tout s'est arrêté. Le 16 mars 2020, le Président de la République, Emmanuel Macron, prend la parole et annonce, dans un discours retransmis à la télévision, un confinement national pour une période initiale de quinze jours, effectif dès le lendemain. La France se fige, à l'image du monde entier où certains pays avaient déjà pris quelque temps auparavant, la décision de confiner leurs populations. Mais il y a un an, nous étions tous très loin d'imaginer ce qui nous attendait. Nous étions encore plus loin d'imaginer que nous serions toujours dans une situation similaire aujourd'hui, avec 16 départements à nouveau confinés (pour la troisième fois), depuis le 19 mars. Et cela semble loin d'être fini.

Quelques jours après l'annonce de ce qui est aujourd'hui le *« premier »* confinement, le Premier ministre de l'époque, Édouard Philippe, annonce la fermeture temporaire de tous les marchés de France. Ce dernier laisse toutefois la possibilité aux Préfets de déroger à cette mesure (sous condition que les marchés alimentaires répondent à un besoin d'approvisionnement de la population n'ayant pas accès dans un secteur proche à d'autres sources d'approvisionnement). Cependant, le Préfet de l'Yonne, Henri Prévost, refuse, dans un premier temps, la quasi-totalité des demandes de dérogation. Mais, au vu du parfait respect des règles sanitaires par les producteurs, le Préfet autorise rapidement la réouverture d'un certain nombre de marchés. *« La volonté était de permettre l'approvisionnement des habitants. Le Gouvernement a toujours été très vigilant à ce qu'il n'y ait pas de restriction aux denrées alimentaires essentielles. On a travaillé, au niveau national, avec les professions qui organisent les marchés, pour que ces derniers soient organisés dans des conditions très sécurisés »*, indiquait-il en avril 2020.

Des annulations en pagaille pour Pâques, en 2020

La filière élevage fait partie des secteurs les plus impactés par cette crise sanitaire. En 2020, quelques jours avant Pâques, les éleveurs ovins enchaînaient les annulations de commande, suite à l'interdiction de se réunir pour les traditionnels repas de famille. *« Il y a 80 % d'annulation en moyenne. Cela va être très compliqué pour nous »*, s'inquiétait Frédéric Fernandes, éleveur à Vault-de-Lugny. Les prix chutaient également, passant de 7 euros le kilo à un peu plus de 5 euros.

Alors, qu'en est-il aujourd'hui ? *« Cette année, cela va mieux. Les courts sont soutenus en conventionnel comme en bio. Le prix du kilo est remonté à 7,30 euros »*, confie Frédéric Fernandes. *« J'ai des commandes et aucune annulation pour le moment. Sauf annonce catastrophique par le Gouvernement, cela ira mieux cette année pour la filière »*.

Pour autant, *« ce n'est pas l'euphorie non plus »*, assure-t-il. *« On essaye d'absorber les pertes. J'ai perdu 20 000 euros l'an dernier »*.

A contrario, la filière bovine, déjà en difficulté à l'époque, ne va pas mieux. *« Les marchés sont bloqués, avec des courts très bas. La fermeture des restaurants n'aide pas. On espère qu'ils pourront rouvrir rapidement. Cela ira beaucoup mieux pour tout le monde »*. Pour les restaurateurs, les éleveurs, mais aussi pour les consommateurs.

Le *« deux poids, deux mesures »* pour les viticulteurs

Les semaines passent et le confinement se prolonge sur le territoire Français. Beaucoup luttent

La lutte pour le maintien des marchés

Alors que le confinement a eu pour conséquence la fermeture temporaire de tous les marchés, la FDSEA et la Chambre d'agriculture de l'Yonne ont œuvré pour *« rouvrir les marchés plein air des villages, aux productions agricoles et maintenir les ventes à la ferme, ainsi que dans les caveaux »*, commente Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.

Et alors que presque tous les événements ont été annulés (Foire Saint-Martin et Fête de l'agriculture en tête de gondole), la FDSEA a organisé d'autres marchés, pour soutenir les agriculteurs : la Fête de la citrouille, le 31 octobre, et un marché des producteurs, le 13 décembre.

Aussi, la FDSEA a accompagné les agriculteurs, tout au long du confinement, sur les aides exceptionnelles possibles dont ils pouvaient bénéficier, comme la prise en charge des cotisations sociales ou les exonérations de charges.


La FDSEA de l'Yonne a organisé le 13 décembre, un marché des producteurs, pour soutenir une profession qui a souffert des confinements.



c'était il y a un an déjà

pour leur survie. C'est de cas des viticulteurs. Délaissés par les consommateurs avec la fermeture des caveaux, beaucoup oublient que le vin fait partie de la liste des achats de première nécessité, qu'il est possible d'aller acheter grâce à son attestation. La perte du chiffre d'affaires de la filière viticole, provenant de la vente directe, est alors importante avec une baisse de 15 % (selon les chiffres du BIVB). Sans compter celles dues aux annulations des salons et foires. *« Cela représente environ 20 % de perte sur notre chiffre d'affaires »*, évoquait Laurent Ternynck, viticulteur à Préhy, en octobre dernier. Des pertes financières, mais aussi de visibilité et de prestige. Avec l'annulation du Salon international de l'agriculture, c'est une belle vitrine qui s'envole pour tous les producteurs de vin et d'autres denrées.

Stéphanie Futaully, viticultrice à Beine, regrettait, quant à elle, le *« deux poids, deux mesures »* du Gouvernement. *« Je ne comprends pas pourquoi nous interdisons aux gens d'aller dans un salon des vins, ou certains marchés, acheter un carton de vin, alors que nous les autorisons à le faire au supermarché ? Et cela sans limiter les entrées, du moment qu'ils aient un masque »*. Car pour les producteurs ne fonctionnant pas avec la grande distribution, les pertes ont été (et sont encore aujourd'hui pour certains) énormes.

Des milliers de fleurs forcées d'être jetées

L'agriculture, ce n'est pas seulement l'alimentation. C'est aussi la production de fleurs, entre autres. Et contrairement à beaucoup de leurs collègues agriculteurs, les horticulteurs ont dû fermer boutique pendant le confinement, ne faisant pas parti des commerces dits *« essentiels »*. Alors, indéniablement, il y a eu des pertes. *« J'ai jeté 40 000 Pensées, soit plus de la moitié de ma production, et plus de 10 000 Primevères »*, s'indignait Stéphane Peuraud, horticulteur à Lindry. *« Dans notre métier, mars, avril et mai représentent environ 70 % de notre chiffre d'affaires annuel »*.

Lors du « second » confinement, entre octobre et novembre, les horticulteurs ont à nouveau dû fermer. *« Dans l'horticulture, il y a deux grosses saisons : le printemps et la Toussaint »*, expliquait Johann Rigout, gérant des Serres de Champs Galottes à Saint-Bris-le-Vineux, qui a connu une perte au niveau de ses ventes, d'environ 10 à 15 %, à la Toussaint. Des pertes accentuées en novembre avec de nombreuses plantes jetées.

Encore une fois, c'est l'inégalité entre les producteurs qui ressort. Là où les horticulteurs ont dû faire portes closes, les jardineries et grandes surfaces pouvaient continuer de vendre des fleurs. Une concurrence *« déloyale »* dénoncée par la profession, qui ne les a pas aidés dans un moment si délicat.

Heureusement, tous ont pu rouvrir, mais pour combien de temps ? La situation est encore très loin d'être résolue en France, tant sur le plan sanitaire que sur le plan économique. Et l'ombre d'un nouveau confinement national planera de plus en plus, si le seuil ne baisse pas rapidement. Cela fait déjà un an que le *« premier »* confinement a été prononcé. La suite, nous la connaissons tous…

CHRISTOPHER LEVÉ

Des actions pour soutenir l'agriculture

La crise sanitaire et le confinement ont fait souffrir le monde agricole. Cependant, des actions ont vu le jour pour soutenir l'agriculture.
C'est le cas du lancement de la plateforme *« J'veux du local 89 »* (par la Chambre d'agriculture de l'Yonne), avec pour but de *« mettre en lumière les produits agricoles, locaux de notre département, pour accompagner et soutenir les producteurs »*, explique Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, lors du lancement en mai 2020. Dessus, les producteurs peuvent s'inscrire et se faire référencer pour que les consommateurs puissent retrouver ceux autour d'eux.
Autre initiative : *« Agrilocal89 »*. Portée par le département, la plateforme, lancé en septembre 2020, a pour objectif de mettre en relation les acheteurs de la restauration collective avec les producteurs locaux. Les producteurs indiquent les produits qu'ils ont et leur rayon de livraison, et peuvent répondre aux demandes des acheteurs (principalement des collèges). Ces derniers, en fonction des critères des produits souhaités, acceptent ou non de travailler avec les producteurs qui ont répondu.
Enfin (liste non exhaustive), la plateforme *« Des bras pour ton assiette »* a été lancée, pour pallier les besoins des agriculteurs lors des périodes de récoltes de fruits et légumes, ou encore les semis, en mettant en relation des agriculteurs avec des personnes n'ayant plus une activité complète, à cause de la crise sanitaire. Un moyen de s'entraider et de renouer le lien entre le producteur et le consommateur.

L'explosion des drives fermiers



Lors du premier confinement, la fréquentation des drives fermiers a triplé dans l'Yonne, comme partout en France.

Durant le confinement du printemps 2020, la vente de produit locaux en circuit court a attiré un grand nombre de nouveaux clients. Avec les restrictions de sorties, les commandes en ligne ont augmenté. Au point de voir le chiffre d'affaires des drives fermiers être multiplié par trois durant cette période. *« Pour le drive de Sens, on a atteint les 200 commandes par semaine, contre une quarantaine habituellement »*, analysait à cette époque Alice Demolder-Bilhot, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Une tendance similaire sur les autres drives du département (à Auxerre et Avallon), mais aussi sur l'ensemble de la France. Alors, pourquoi ? *« Les produits locaux sont encore plus mis en avant en cette période. Il y a une sorte de solidarité qui émerge chez le consommateur pour le producteur. Certains sont sensibilisés à cela »*, répondait Alice Demolder-Bilhot.
Un an après, où en sommes-nous ? Sur ce début d'année 2021, les drives de Sens et Avallon ont retrouvé le rythme *« d'avant »* (25 commandes par semaine en moyenne pour Avallon). Tandis que celui d'Auxerre a conservé sa montée en puissance. *« Il est en moyenne à 150 paniers par semaine, soit près de 50 paniers de plus par rapport à ce qu'il faisait avant »*, assure Alice Demolder-Bilhot.

VOTRE NOUVEAU DISTRIBUTEUR
NORD YONNE



Une gamme complète pour une pulvérisation de précision !

HORSCH
L'agriculture par passion

Europagri

3 Ter rue de la République
89100 Saint Clément

03 86 83 02 01

▸Agenda

30/03 Quelle place pour la bio, à la FDSEA ?

Le mardi 30 mars, la FDSEA de l'Yonne organise une réunion d'information, de 9 h 30 à 12 heures, en visioconférence, sur la thématique : Quelle place pour la bio, à la FDSEA ? Une réunion ouverte à tous les agriculteurs du département, ainsi qu'à ceux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. Cécile Herrgott, référente AB à l'Inao, interviendra sur la nouvelle réglementation bio, tandis qu'Emma André, chargée de mission AB à la FNSEA, parlera de la position et de la stratégie de la FNSEA sur la bio. Les perspectives de travail des sections bio en FDSEA seront aussi abordées. Pour s'inscrire, contacter Marie Favereau au 03 86 49 48 10 ou à marie.favereau@fdsea89.fr.

01/04 Réunion d'information sur la conversion à l'AB

Le jeudi 1er avril, une réunion d'information sur la conversion à l'agriculture biologique, organisée par la Cocebi, a lieu de 9 h 30 à 12 heures, à la ferme du Gaec Thibault (1 rue des anciens combattants d'AFN), à Michery. Cet événement a vocation à informer les agriculteurs, souhaitant se convertir à l'agriculture biologique, sur la réglementation, les techniques à mettre en œuvre ou encore les divers investissements nécessaires. Des agriculteurs bios seront présents pour témoigner et partager leurs expériences avec les personnes intéressées.

01/04 La gestion des adventices en AB

Le jeudi 1er avril, un après-midi d'information est organisé à 13 h 30, à Chigy (chez Jérôme Vincent, 4 rue du chemin de la ronde, 89190, Les Vallées de la Vanne), sur la thématique : la gestion des adventices en AB. À cette occasion, des démonstrations de herse étrille et houe rotative sur orge de printemps, ainsi que de bineuse à guidage automatique par caméra sur blé, auront lieu. Pour s'inscrire, contacter Marianne Roisin, au 06 80 95 95 00 ou à m.roisin@yonne.chambagri.fr.

07/04 Visites de parcelles d'essai de méteils et prairies

Le mercredi 7 avril, à 14 heures, à Douchy (Loiret), une visite de parcelle d'essai de méteils a lieu, sur l'exploitation de Nicolas Tripot Fouteau (Le Cormier aux Loups, route des Gremets), pour observer l'état de développement des différents mélanges.
Une première visite suivie d'une seconde, à 16 heures, à Champignelles, pour observer un essai de prairies avant la mise à l'herbe du troupeau, chez Hélène et Thierry Dapvril (hameau Les Boissonnats).
Pour s'inscrire, contacter Marie Bouillé au 06 30 62 99 69 ou à m.bouille@yonne.chambagri.fr.

▸Formation

Formation proposée par Bio Bourgogne

Sol, flore, pratiques, animaux : quels liens pour quelle végétation et quelle production dans mes prairies naturelles ?
Le mercredi 14 avril et le mardi 11 mai.
Contact : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01.

FDSEA

Les élus à la rencontre des parlementaires

Le vendredi 12 mars, les élus de la FDSEA de l'Yonne et des JA 89 ont rencontré les parlementaires du département, afin de leur exposer les problématiques auxquels sont confrontés les agriculteurs, pour qu'ils puissent faire remonter les demandes au niveau national.

Lors de la rencontre avec les parlementaires, le 12 mars dernier, les élus de la FDSEA de l'Yonne et des JA 89 ont abordé les problèmes qui touchent l'agriculture Icaunaise. À commencer par la réforme de la nouvelle PAC, qui devrait être effective dès 2023. *«Nous souhaitons que l'État s'appuie sur une PAC durable, assurant une dynamique dans tous les territoires et pour toutes les filières»*, lance Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne. *«Il faut accompagner les agriculteurs dans la triple performance économique, sociale et environnementale, en privilégiant les démarches de progrès et leur engagement dans les transitions»*, poursuit-il. Pour le président, *«les exploitants ont besoin de stabilité, de perspectives réalistes et d'une trajectoire claire»*.

Aussi, les élus demandent que cette nouvelle PAC accompagne les 21 départements de la zone intermédiaire, dont l'Yonne fait partie. Car au fur et à mesure des réformes, la zone intermédiaire a subi des diminutions successives des aides PAC, jusqu'à -30 % entre 2013 et 2016. Dans le département, en 6 ans, les agriculteurs ont perdu 62 euros par hectare entre 2013 et 2018. Alors, un doublement du coefficient de surface du paiement redistributif (l'un des différents paiements des aides PAC) est demandé. Actuellement plafonné aux 52 premiers hectares, il est prévu qu'il soit réévalué aux 63 premiers hectares, avec la réforme de la nouvelle PAC. Cela reste cependant insuffisant pour la FDSEA. *«Nous demandons qu'il soit doublé et soit attribué aux 126 premiers hectares dans les zones intermédiaires, pour compenser les difficultés que connaissent les agriculteurs. Si nous avons des fermes plus grandes qu'ailleurs, ce n'est pas un choix délibéré. C'est parce que sur plus petit, nous n'arrivons pas à vivre. Ce n'est pas économiquement rentable»*, assure Damien Brayotel. *«Sur un hectare de blé en zones intermédiaires, on gagne deux fois moins sa vie que sur un hectare de blé dans le nord de la France, en Normandie ou dans le bassin parisien. Eux font 100 q/ha, nous en faisons plutôt 50. Il nous faut deux hectares au lieu d'un pour arriver à dégager le même revenu»*.

L'Ecoscheme inclus dans la nouvelle PAC

Outre le paiement redistributif, la FDSEA demande un maintien conséquent des Droits à paiement de base (à hauteur de 60%) de l'enveloppe PAC. Ainsi que des aides couplées pour accompagner l'élevage, en particulier la production de viande bovine qui traverse une crise, ou encore la mise en place d'une MAEC (mesures agro-environnementales et climatique) spécifiques aux zones intermédiaires. La nouvelle PAC qui inclut également un nouveau concept nommé *«Ecoscheme»*. *«Nous demandons qu'il reste simple et accessible à tous les agriculteurs, car la France est déjà exemplaire sur ses méthodes de production. Encourageons ce qui se fait déjà en ne pénalisant pas les systèmes vertueux, comme la polyculture-élevage, la polyculture ou les systèmes incluant les plantes fixatrices d'azote»*, commente Damien Brayotel. *«Que ce concept reconnaisse l'existant avec le niveau HVE 2, l'agriculture biologique, les SIQO (Signes d'identification de qualité et d'origine) intégrant une plus-value environnementale, les démarches bas carbones… L'Ecoscheme doit ouvrir des perspectives sur le volet social, particulièrement sur les attentes sociétales»*.

La fixation des prix

Autre grand sujet abordé lors de cette rencontre : l'application des Égalim. *«Au départ, les états généraux étaient prévus pour, d'un côté payer des prix corrects aux agriculteurs, et de l'autre, pour mieux respecter l'environnement, le bien-être animal. Les agriculteurs ont subi toutes les contraintes sociétales et environnementales, mais n'ont rien vu en termes de rémunération. Nous avons respecté nos engagements sans aucune reconnaissance en retour»*, affirme le président de la FDSEA de l'Yonne.

Alors, ces derniers demandent l'application des ordonnances EGA sur la méthode de fixation des prix qui incluent les coûts de production et le respect des contrats. *«Nous demandons aussi que les distributeurs et transformateurs tiennent leurs engagements sur les plans de filières qu'ils ont signés. Et qu'il y ait des sanctions pour les centrales d'achat qui veulent à tout prix maintenir une pression forte sur les négociations commerciales»*, indique Damien Brayotel. Enfin, les élus syndicaux ont profité de cette rencontre avec les parlementaires pour alerter sur le futur projet de loi de lutte contre le dérèglement climatique, voté prochainement. Ce projet présente des articles qui inquiètent le monde agricole, comme une taxation sur les engrais azotés, qui serait vecteur de potentielles distorsions de concurrence, la gestion de l'eau et la définition des écosystèmes aquatiques qui sont déjà défavorable à l'agriculture (remettant en cause les projets d'irrigation et de drainage), ou encore le retour d'une consigne sur les bouteilles en verre, ce qui impacterait directement les viticulteurs.

CHRISTOPHER LEVÉ

«Laisser le choix aux élèves sur le menu végétarien»

À l'occasion de cette rencontre, un point a été fait sur l'idée du gouvernement d'expérimenter des menus végétariens dans les cantines scolaires. Un sujet commenté par les élus syndicaux. *«Nous aimerions que les mairies et les élèves aient le choix et que cela ne soit pas imposé par l'État»*, réagit Hélène Dapvril, secrétaire générale adjointe de la FDSEA 89. *«Dans certaines familles, l'apport en viande le midi à la cantine est le seul de la journée pour l'enfant. Nous voulons attirer votre vigilance là-dessus»*, adresse-t-elle aux parlementaires.
Si les élus ne remettent pas en cause cette expérimentation, ils souhaitent cependant qu'elle ne soit pas généralisée et que le repas végétarien ne permette pas de remplacer de la viande *«par des préparations douteuses à base de gras, de sucre et de produits ultra transformés»*, précise la FDSEA.



Vos distributeurs LEMKEN

Dans la Nièvre

DE BRUIN Vente et réparation de machines agricoles
Nouveau distributeur
Chateauneuf VdB
03 86 59 31 26

Dans l'Yonne

OUANNE AGRI sarl
Ouanne 03 86 47 65 87

DE BRUIN Vente et réparation de machines agricoles
Cerisiers 03 86 96 20 08
Charny 03 86 63 09 13

Éducation

Une semaine consacrée à l'égalité homme/femme

Afin de changer les mentalités et espérer une plus grande mixité dans les formations, le CFA agricole de l'Yonne organisait, du 15 au 19 mars, une semaine consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, dans le monde du travail.

« Dans nos classes, on remarque que dans les filières espaces verts et agriculture, il y a une très grande majorité de garçons. Et dans la filière équine, une très grande majorité de filles. On voulait donc sensibiliser les jeunes à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail, dans le but d'avoir une plus grande mixité dans nos formations », lance Hélène Decultot, directrice du CFA agricole de l'Yonne.

C'est pour cette raison que la semaine du 15 au 19 mars était consacrée à l'égalité homme/femme, à l'EPL des Terres de l'Yonne. Une semaine où différents messages ont été passés, essentiellement à travers des activités numériques, pour toucher davantage les jeunes. *« Un escape game version numérique a eu lieu le lundi après-midi pour les CAP et le vendredi après-midi pour les Bac pro. On a également diffusé le film Woman le mercredi à l'amphithéâtre. Et notre formateur de français/histoire-géographie a fait une séquence pédagogique sur cette thématique de l'égalité homme/femme et échangé avec eux »*, continue Hélène Decultot. Des expositions photos sur la mixité des métiers et sur les discriminations dans le monde du travail étaient aussi présentées dans les locaux du CFPPA et au CDI. *« L'objectif de cette semaine est également d'apporter aux jeunes l'ouverture d'esprit nécessaire pour le futur, lorsqu'ils seront dans le monde du travail »*, ajoute la directrice du CFA.

Prévenir des discriminations

Tout au long de la semaine, c'est Claire Duchet, coordinatrice régionale de l'association FETE (Femmes égalité emploi) qui est intervenue auprès des jeunes, à travers ces diverses activités. *« Notre volonté est de faire progresser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la mixité des métiers et prévenir des discriminations »*, explique-t-elle. *« On intervient devant tous publics, de l'école à l'entreprise »*. Notamment avec bon nombre d'établissements scolaires de la région Bourgogne Franche-Comté. *« On met en place des projets construits en fonction des problématiques des établissements. Avec l'EPL des Terres de l'Yonne, cela fait quelques années que l'on travaille dans ce cadre là : on a fait du ciné-débat, des interventions en classe, des expositions photos sur la mixité des métiers, des visites pour des groupes de femmes pour découvrir les métiers agricoles... »*, liste Claire Duchet. Cette semaine consacrée à l'égalité homme/femme était donc la continuité d'un travail mené depuis plusieurs années. Une intervention au lycée agricole de Champs/Yonne a aussi eu lieu durant cette semaine.

CHRISTOPHER LEVÉ



Le lundi et le vendredi, des jeunes ont pu faire un escape game numérique sur la thématique de l'égalité homme/femme.

A la rencontre des gardiens de l'égalité

Durant cette semaine consacrée à l'égalité homme/femme, des jeunes ont pu faire un escape game numérique sur cette même thématique. *« Le scénario, c'est une classe en sortie scolaire à la « nationale assemblée ». Dans l'hémicycle, il y a un député particulièrement machiste, qui s'appelle Maxime Acho (pour le jeu de mot) qui veut faire passer une loi très sexiste, très stéréotypée. Le but pour les élèves est d'emprunter une machine à remonter le temps afin d'aller à la rencontre de six gardiens de l'égalité (de Olympe de Gouges à Megan Rapinoe en passant par François Poullain de La Barre) pour gagner des clés et faire en sorte que cette loi ne soit jamais promulguée »*, détaille Claire Duchet.



Des expositions photos sur la mixité des métiers et sur la discriminations dans le monde du travail étaient présentées, comme ici au CFPPA d'Auxerre La Brosse.

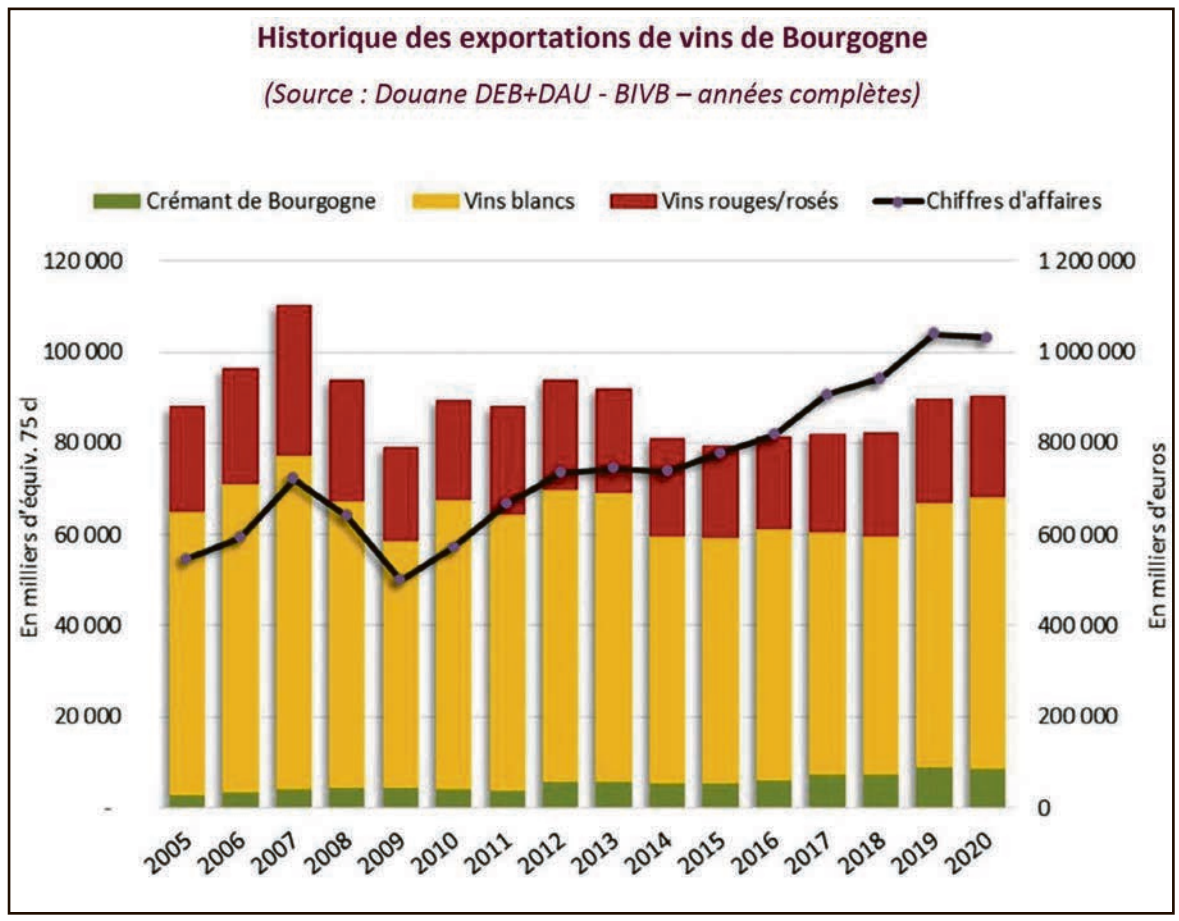




Viticulture

Les bourgognes s'en tirent bien

Malgré une année 2020 à propos de laquelle on pouvait craindre le pire, les vins de Bourgogne tirent un bilan marqué du sceau de la stabilité. Un résultat quasi inespéré.



En 2020, les exportations de vins de Bourgogne marquent le pas en valeur mais progressent en volume.

Le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) a présenté son bilan économique de l'année 2020. Crise sanitaire, fermeture du débouché de la restauration, tensions sur certains marchés d'export tels que les États-Unis… Tout était réuni pour que cette année soit catastrophique. Pourtant, les vins de Bourgogne s'en sortent très bien. 2020 est plutôt synonyme de stabilité. Premier point : sur un plan strictement régional, les volumes de vin disponibles à la propriété (récolte + stock résultant des sorties de propriété) révélaient un équilibre plutôt bon à fin 2020. Le disponible à la propriété en Bourgogne (viticulteurs et caves coopératives) du début de campagne 2020-2021 (août 2020 à juillet 2021) bénéficie d'une récolte 2020 plus généreuse que celle de 2019. Ce disponible se situe donc légèrement au-dessus de la moyenne des cinq dernières années. Avec 1,558 million d'hectolitres, la récolte 2020 est en hausse de 6,9 % par rapport à la moyenne des 5 millésimes précédents. Les vins blancs représentent 64 % des volumes de ce millésime, ce qui constitue un record. La récolte de vins blancs est en hausse de 32,8 % par rapport à 2019, en revanche, celle des vins rouges accuse une baisse de 1,7 %. Du côté des blancs, la plus forte progression de production par rapport aux cinq derniers millésimes s'observe sur l'AOC Chablis (+16 %) et pour les rouges l'AOC Bourgogne Hautes Côtes de Nuits et Hautes Côtes de Beaune limitent leur baisse à -6,5 %, alors que pour les Mercurey et Mercurey Premiers crus, elle atteint -23,5 %. Les crémants de Bourgogne, eux, sont en hausse de 20,5 % par rapport à la moyenne des cinq derniers millésimes.

Sorties de propriété en hausse

Avec un volume de récolte 2020 supérieur à celui de 2019, la dynamique des sorties de propriété pour les 6 premiers mois de la campagne 2020-2021 est logiquement en hausse : + 7,9 % sur 6 mois 2019-2020. Cela reflète la bonne situation économique du vignoble. Cette situation est néanmoins très fragile. Le cumul des 3 derniers mois (novembre 2020 à janvier 2021) montre un tassement, reflet d'une campagne 2020-2021 très dépendante des contextes sanitaires et économiques. Les sorties de propriété en bouteilles continuent de se maintenir, par rapport à la même période de la précédente campagne. Les transactions des 6 premiers mois de campagne (août 2020 à janvier 2021) atteignent un volume de 648 518 hl pour le millésime 2020. Cela représente 91 % des volumes vendus tous millésimes confondus. Ce début de campagne est en hausse, à l'image des volumes du millésime 2020. Les transactions *« Raisin & Moût »* progressent de + 11 % par rapport à la moyenne des 5 campagnes précédentes. Celles concernant le vin croissent de + 21 %.

Neuf marchés ont eu un rôle déterminant

Sur l'export, en 2020, les volumes restent stables, malgré la pandémie et après une année 2019 exceptionnelle. Ils dépassent les 90 millions de bouteilles 75 cl exportées (+ 0,8 % /2019), pour un chiffre d'affaires de 1,031 milliard d'euros (- 0,8 % / 2019). La Bourgogne exporte dans 169 pays. Les vins blancs sont en tête des ventes avec, en volume, une belle progression des AOC régionales du Mâconnais (+8,7 %) et, en valeur, pour les AOC Chablis et Petit Chablis (+5,7 %). En 2020, neuf marchés d'exportation sur les 20 principaux ont contribué à la stabilité des vins de Bourgogne : six pays de la zone Europe (Royaume-Uni, Suisse, Danemark, Pays Bas, Irlande, Suède) et trois hors de cette zone (Taiwan, Canada, Corée du Sud). Sur le marché américain, premier en valeur devant le Royaume-Uni et le Japon, on a tout de même noté un fort fléchissement en 2020 (-15,2 % en volume et -22 % en valeur). Après un premier semestre 2020 très mauvais, car doublement impacté par la « taxe Trump » et par le marasme socio-économique lié à la pandémie, la seconde moitié de l'année a marqué une certaine reprise, qui n'a, malgré tout, pas pu compenser les pertes du début d'année. La bonne nouvelle est tombée le 5 mars : l'administration Biden a suspendu les taxes mises en place dans le cadre du conflit Boeing / Airbus pour 4 mois, le temps de reprendre les négociations commerciales Europe / USA. Ce répit laisse augurer d'une reprise rapide sur le premier marché des vins de Bourgogne à l'international.

Montée en puissance du e-commerce

Sur le marché français, dans ce double contexte sanitaire et économique incertain, les vins de Bourgogne sont parvenus à conserver leurs parts de marché dans les circuits de distribution qui ont pu rester ouverts. On note la montée en puissance du e-commerce : ce marché, qui n'en était qu'à ses balbutiements depuis 10 ans, est devenu un canal crucial pour la distribution de vin. En France, il représentait, en 2019, 9 % à 10 % des ventes de vins tranquilles et effervescents, avec une croissance de + 6,9 % (avant même l'arrivée de la crise sanitaire). De nouveaux consommateurs sont en permanence attirés par la facilité que représentent l'achat en ligne et la diversité de l'offre. Dans ce contexte, les comportements d'achats sont marqués par la volonté des consommateurs de trouver le produit immédiatement disponible au meilleur prix. Sur ce circuit et sur une base de 65 106 références, la Bourgogne affiche en 2020 une répartition par couleur identique au relevé d'offres de 2018 :
-58 % de références en vins rouges
-42 % en vins blancs.

Les vins de Bourgogne représentent 16 % de l'offre totale (en seconde position des AOC françaises), avec la 1ère position de part d'offres pour les vins blancs de Bourgogne : 31,4 % et la 2ème position pour les vins rouges, avec 14 %. Au sein de l'offre de vins effervescents online (6 092 références), 84 % sont des Champagnes. Le crémant de Bourgogne représente 2 % de l'offre de vins effervescents sur ce circuit. Enfin, en grande distribution, après plusieurs années de baisse, les ventes de vins tranquilles sur le circuit de la grande distribution en France (incluant hypers et supermarchés, supérettes, drive et discounteurs français) ont connu un léger rebond en volume de 1,1 % (2020-2019), profitant peut-être des fermetures obligatoires d'autres circuits. Dans ce contexte atone, la Bourgogne continue de faire exception : avec une double hausse significative (+ 5,6 % en volume et de + 6,9 % en valeur en 2020-2019), la Bourgogne est le seul vignoble en croissance depuis plusieurs années. Elle est l'un des deux seuls vignobles à avoir progressé dans les ventes de bouteilles de 75 cl.

BERTY ROBERT
(AVEC COMMUNIQUÉ BIVB)



Frédéric Drouhin, nouveau président de l'interprofession

Le 22 mars le comité permanent du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) a nommé Frédéric Drouhin, représentant de la famille du négoce, à sa présidence. Il succède à Louis-Fabrice Latour qui pour des raisons personnelles, a souhaité être déchargé de cette fonction. Il maintient néanmoins sa participation à la gouvernance de l'interprofession. Frédéric Drouhin dirige la Maison Joseph Drouhin à Beaune. François Labet, représentant de la viticulture, reste président délégué du BIVB.

Services publics

Le secrétaire d'État à la Ruralité à Poligny

Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la ruralité, était dans le Jura le 15 mars. Il s'est rendu à Arinthod puis à Poligny, où il a inauguré l'espace France Services, un nouveau modèle d'accès aux services publics.



Dominique Bonnet, président de l'intercommunalité Arbois Poligny Salins, fait visiter le nouvel espace France Services au secrétaire d'État Joël Giraud et aux élus locaux.

À Arinthod, dans le sud du Jura, Joël Giraud, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a échangé avec les élus sur le programme *« Petites villes de demain »* lancé le 1er octobre 2020. Partie intégrante du Plan de relance, ce programme vise à conforter le rôle des petites villes ou intercommunalités dans le développement des territoires ruraux qui les entourent. Le secrétaire d'État a annoncé que l'État financerait très largement des postes d'ingénierie, pour renforcer les équipes, embaucher des chefs de projets et aider les collectivités concernées à préparer les dossiers et mettre en œuvre leurs projets.

Le PAT labellisé

Joël Giraud a profité de sa venue pour annoncer la labellisation du Projet alimentaire territorial (PAT) d'Arbois-Poligny-Salins. Quatre projets de PAT sont en gestation dans le Jura. *«L'État a affecté 80 millions d'euros aux PAT car cela semble le meilleur moyen de prolonger cette volonté qui s'est dégagée pendant la crise sanitaire de consommer localement sur des circuits courts. C'est aussi le meilleur moyen d'éviter l'agribashing en réconciliant ville et campagne»*, a conclu le secrétaire d'État.

Divers services en un même lieu

Le programme Petites villes de demain prévoit notamment la création de 800 France Services d'ici 2022. Le représentant du gouvernement a profité de sa venue dans le Jura pour mettre un coup de projecteur sur cette mesure en inaugurant l'espace France Services de Poligny-Arbois-Salins, plus au nord, qui se situe au pôle administratif Cœur du Jura. Le bâtiment accueille en un même lieu les services de la mairie de Poligny et de la communauté de communes Arbois-Poligny-Salins, ainsi que l'espace France Services. Ce dispositif doit permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique par des personnes formées, pour effectuer ses démarches du quotidien. Plusieurs services sont disponibles sur place : La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, le ministère de l'Intérieur et de la Justice, la Direction générale des finances publiques. *« S'ajoutent à Poligny d'autres services en lien avec des partenaires locaux : SNCF, conseil en énergie, Mission locale, addictologie… »*, indiquait Dominique Bonnet, président de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et maire de Poligny.

Les mairies, premiers espaces administratifs

Le Jura compte à ce jour six France Services à Dole, Ounans, Arbois, Poligny, Morez et Orgelet. L'Espace de Poligny, qui génère beaucoup de demandes sur les impôts et la CAF, a également sollicité une aide pour l'embauche d'un conseiller numérique. Une démarche qu'encourage Joël Giraud : *« Il est certes positif d'avoir un outil informatique à disposition mais c'est encore mieux d'avoir des personnes pour expliquer »*. Le secrétaire d'État a voulu savoir comment France Services fonctionne en réseau avec les secrétaires de mairie, *« car le premier guichet administratif pour nos concitoyens est souvent le bureau de la mairie »*. Pour Véronique Monnier, responsable France Services Arbois Poligny et Salins la prochaine étape sera effectivement d'organiser des permanences du conseiller numérique dans les mairies et de renforcer les liens. Joël Giraud retient de cette visite l'idée d'ouvrir les formations France Services aux secrétaires de mairie, *« pour parler la même langue »*.

Le 16 mars, Joël Giraud s'est également rendu dans le département du Doubs pour évoquer la préparation aux États généraux de la transition du tourisme en montagne, les enjeux du réchauffement climatique, les besoins de ces territoires en matière de relance ou de reconversion. Un plan de relance Montagne devrait être annoncé début mai au cours d'une conférence interministérielle qui sera présidée par le Premier ministre.

I.R.

Lycée de Fontaines (71)

Des étudiants mobilisés malgré la crise

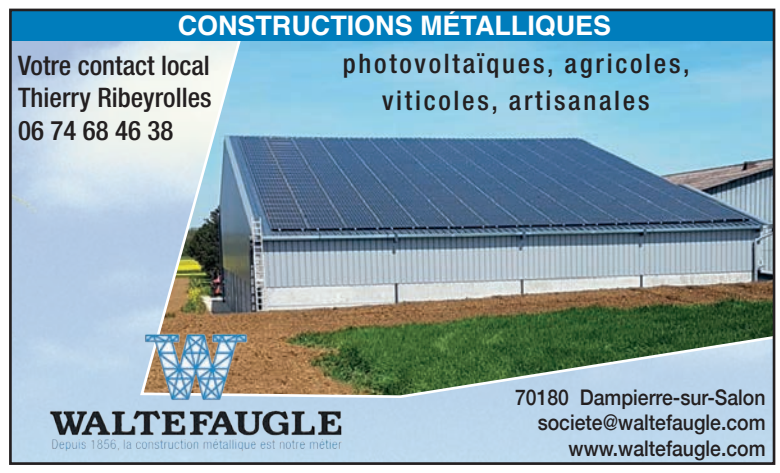
Cinq étudiants de BTS productions animales du lycée agricole de Fontaines, en Saône-et-Loire, ont souhaité, dans le cadre d'un projet de communication, organiser un spectacle afin de collecter des fonds pour Agrisolidarité.

Pierre Botheron, directeur du lycée de Fontaines, près de Chalon-sur-Saône, explique la démarche : *« On se pose beaucoup la question des risques sociaux dans le cadre de la formation. Il y a des tabous et notre responsabilité, c'est aussi de dire aux étudiants qu'ils s'engagent dans un métier à risque et que face à ces risques, ils ne sont pas seuls. Il existe des groupes de parole et des organismes qui peuvent les accompagner, quand le besoin s'en fait ressentir. Il est important qu'ils en aient conscience dès la formation »*. C'est dans ce but que deux projets se sont mis en place, avec Jean-Charles Blanchard, président d'Agrisolidarité (une association qui accompagne les agriculteurs et viticulteurs qui en font la demande vers un retour à l'équilibre) et Jean-Noël Devillard, représentant du diocèse d'Autun. Le premier projet était un spectacle permettant de collecter des fonds pour Agrisolidarité et le second, l'organisation d'un groupe de parole intitulé *« Donne ta main paysan »*.

« Nous sommes tous très déçus de ne pas avoir pu organiser en physique ces évènements » regrette Pierre Botheron. Prévu en 2020, le spectacle avait déjà vendu, un mois avant l'évènement, 140 des 200 places disponibles. Émile Paqueriaud, un des étudiants impliqué dans le projet, témoigne : *« Comme on est issu du monde agricole, on voulait monter un projet pour ce milieu. On a souhaité collecter des fonds pour une association et c'est comme cela qu'on a trouvé Agrisolidarité sur internet »*. Malheureusement, le confinement a empêché la tenue du spectacle et du groupe de parole, et a conduit à rembourser les places. *« On a vraiment mis tout notre cœur dans ce projet*, poursuit l'étudiant. *Notre objectif était de faire quelque chose de bien et on est vraiment déçus que ce ne soit pas allé au bout »*. Bien que le spectacle n'ait pu avoir lieu, la collecte de fonds avec une vente de gaufres, une tombola et la participation de sponsors comme le Crédit Agricole, a permis de collecter plus de 500 € qui ont été reversés à l'association.

Dans tous les cas, un grand merci aux étudiants ayant mis en œuvre cette collecte !

D'APRÈS COMMUNIQUÉ





Zones vulnérables

Plus de 950 communes proposées au classement en Bourgogne Franche-Comté !

Dans le cadre de la directive nitrates, l'administration a préparé, en catimini, un nouveau classement des zones vulnérables. La BFC compte plus de 950 nouvelles communes proposées au classement ! Pour une région avec plus de 1 million d'hectares d'herbe, une agriculture extensive, la présence de polycultures élevage, de nombreuses pratiques favorables à l'environnement, cette proposition est difficilement compréhensible et nécessite une analyse rigoureuse pour ne pas se tromper de cible ni d'objectif.

Un calendrier serré pour faire avaler la pilule

Fort de l'expérience du dernier zonage, la Dreal Bourgogne Franche-Comté pensait pouvoir faire une proposition de nouveau zonage, au dernier moment, pour ne pas laisser à la profession le temps de préparer des argumentaires. Ce zonage mérite pourtant une sérieuse contre-expertise. C'était sans compter sur l'expérience du réseau des Chambres d'agriculture qui a travaillé à l'arraché (en quelques semaines, en pleine période de fêtes de fin d'année), pour transmettre un diagnostic et un argumentaire solides remettant en cause le classement de nombreux territoires. Ce travail fastidieux a été néanmoins riche d'enseignements et démontre le manque de sérieux scientifique pour déterminer ces classements en zone vulnérable. Si parfois, force est de constater qu'il y a une évolution des pratiques agricoles et la nécessité de conduire des actions de prévention, dans de nombreux cas aussi, il suffit d'un prétexte ou deux pour classer allégrement une vingtaine de communes d'un territoire (2 mesures positives sur 17). À ce jour, la prise en compte de ce travail, réalisé par la profession, sérieux et rigoureux, n'est toujours pas connue. Silence radio de la part de la Dreal Bourgogne Franche-Comté, ainsi que des Dreal de bassin. Il faut dire qu'avec trois Dreal de ce type pour gérer le dossier en Bourgogne Franche-Comté, la simplification administrative a encore du chemin à faire. Il est aussi très difficile de pouvoir être entendu par des décideurs éloignés des territoires concernés. Dans ce domaine sensible, la concertation et la transparence n'ont jamais été un des points forts de l'administration. Les derniers zonages avaient été remis en cause par les tribunaux administratifs pour manque de concertation avec le syndicalisme agricole. Si, cette fois, il y a un peu plus d'échanges, ce n'est pas pour autant que les demandes de la profession soient réellement prises en compte : l'information n'est pas toujours synonyme de concertation ! Compte tenu des enjeux pour ces territoires, il aurait été judicieux d'affiner un peu plus les analyses avec plusieurs consultations, avant d'attendre le verdict suprême pris dans un bureau à Lyon, Paris ou Orléans, très éloignés des territoires concernés comme Verchamp (Haute-Saône), Luzy (Nièvre) ou Charrey-sur-Saône (Côte-d'Or).

Concrètement, concernant le classement des masses d'eau souterraines, la profession demande une meilleure compartimentation, en particulier, quand il y a un seul qualitomètre déclassant, alors que de nombreux autres sont présents sur la masse d'eau avec une qualité très correcte.

Ou parfois, il y a, par exemple, un seul qualitomètre déclassant, mais il est non représentatif de la masse d'eau.

Un peu plus de rigueur scientifique pour être un peu plus efficace !

Au sujet des masses d'eau superficielles, il faut exclure les communes concernées par des cours d'eau touchés par des apports de nitrates d'origine non agricole (secteurs urbanisés, stations d'épuration mal réglées…). Quand il y a une à deux mesures légèrement supérieures à 18 mg/l, avec des explications montrant le caractère exceptionnel, la commune n'a pas à être classée. Les secteurs très herbagers, avec de très forte sécheresse, avec des dépassements exceptionnels lors du retour de fortes pluies, ne doivent pas être doublement pénalisés par un contexte climatique défavorable. Dans certaines régions, les surfaces en prairie sont en progression, le cheptel diminue, les cours d'eau ont des débits inférieurs à la normale. L'amplitude des valeurs augmente alors que la moyenne diminue sur l'année. Quelle est la rigueur scientifique, quand il est proposé de classer des secteurs avec seulement deux analyses sur les 12 initialement prévues dans les procédures ?

Des demandes précises de la profession : ce n'est pas la mer à boire !

La profession demande aussi de ne pas prendre les valeurs exceptionnelles dues au climat, de prévoir des campagnes de mesures sur quatre ans en travaillant sur des moyennes, ce qui permettrait d'éviter l'effet climat. Le recours au percentile 90 consiste à prendre en compte la valeur non dépassée par 90 % des résultats. Cette méthode doit permettre d'écarter les valeurs accidentelles. Lorsque la campagne ne comporte que dix mesures ou moins, la teneur en nitrates à retenir est, par contre, la valeur maximale. Avec ce raisonnement, il est facile de classer les zones les plus extensives de France, frappées par la sécheresse ! Dans de nombreux secteurs, les pratiques agricoles se sont améliorées. Dans le Charolais, notamment, les surfaces en herbe ont augmenté, le chargement des vaches à l'hectare a baissé. Seules les sécheresses très tardives, en particulier celle de 2018, expliquent les pics de nitrates hivernaux élevés, qui sont liés à l'incapacité des prairies fortement dégradées d'absorber les nitrates qui ont été lessivés au moment du retour des pluies.

Quels leviers efficaces pour améliorer la qualité de l'eau ?

Compte tenu de ces constats, le classement des zones extensives ou des secteurs en polycultures élevage ne permettra pas d'apporter des réponses adaptées aux situations identifiées. Ces exploitations, reconnues par l'extensivité de leurs pratiques et déjà fortement fragilisées par le contexte économique et les sécheresses successives, n'auront pas la capacité économique de réaliser les mises aux normes qu'imposera un classement en zone vulnérable. Vouloir élargir le classement des communes en zones vulnérables, coûte que coûte, devient difficile à expliquer dans les campagnes, alors que les quelques variations des taux de nitrates ne sont pas dues aux pratiques agricoles. Il est temps que les services chargés de la mise en œuvre de ces procédures proposent de réelles concertations pour trouver des réponses adaptées à la spécificité des territoires et la complexité des phénomènes agronomiques, biologiques et naturels. Les paysans travaillent bien, beaucoup, avec passion et sont en droit d'attendre de celles et ceux qui ont été élus pour prendre des décisions, que ces dernières soient équilibrées, responsables et respectueuses des agriculteurs et de leurs familles.

FRSEA Bourgogne Franche-Comté



SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

En direct de la MSA

« Être partenaire de la MSA ouvre de nouvelles perspectives ».

La crise fait bouger les lignes.

Une aide anti-Covid pour les entreprises.
Paniers solidaires - La solidarité en circuit court !
Le numérique au service de la prévention santé seniors.
Le lien a été maintenu à tous les niveaux.

Séparation : comment la MSA peut vous accompagner.
Nouveaux dispositifs dérogatoires pour les personnes arrivant de l'étranger.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Une mobilisation exceptionnelle, avec plus de 300.000 personnes accompagnées

Lors de la seconde vague de la pandémie de la Covid-19, la MSA a réactivé son dispositif "MSA Solidaire, nos valeurs en action", en partenariat avec le Secours populaire français pour aider les enfants et les familles. Par ailleurs, des paniers solidaires ont été distribués et de nombreuses initiatives locales ont permis d'accompagner plus de 300.000 nouvelles personnes depuis le début de la crise sanitaire, devenue économique et sociale.

Un appel aux dons avec le Secours populaire français, pour aider les enfants et familles en difficulté

En association avec le Secours populaire français, le Groupe MSA* a lancé une grande campagne d'appel aux dons auprès de ses 17.000 délégués, 24.000 salariés et 5,5 millions de ressortissants, pour permettre aux enfants et aux familles en difficulté de fêter Noël dans la dignité. Grâce à une mobilisation exceptionnelle, reflet des valeurs de solidarité, de proximité et de démocratie constitutives du régime agricole, de nombreux jouets et des denrées alimentaires ont pu être récoltés directement par le Secours populaire français ou via 130 points de collecte organisés partout en France dans les antennes de la MSA.



Des partenariats avec les collectivités territoriales pour distribuer plus de 13.500 paniers solidaires à des familles modestes

La MSA a proposé des paniers solidaires aux familles aux revenus modestes en lien avec les CAF, les communes et les acteurs des collectivités territoriales. Ces paniers, fournis par des agriculteurs en difficulté et distribués gratuitement, étaient composés de fruits et légumes, de laitages et produits fermiers. Ainsi, les familles, repérées par les travailleurs sociaux, ont pu bénéficier de produits frais, pour une alimentation saine et variée.

Près de 20.700 appels de convivialité et plus de 2.300 services rendus pour rompre l'isolement des personnes fragilisées

Les délégués et salariés du Groupe MSA étaient également invités à prendre contact au sein de leur entourage (voisins, collègues, etc.), avec des personnes pouvant être fragilisées par la crise actuelle : personnes âgées, seules, à la santé fragile, en situation de handicap, rencontrant des difficultés financières, etc. L'objectif était de prendre de leurs nouvelles et de maintenir un lien tout au long de la période difficile. Ils pouvaient également proposer leurs services pour les aider à faire une démarche sur Internet, livrer des courses, se déplacer, etc.
D'autres initiatives locales ont été lancées et témoignent de l'élan de solidarité auquel participe l'ensemble du réseau MSA sur tous les territoires : dons de fleurs aux résidents de Marpa ; partenariats locaux avec les Restos du cœur, la Croix rouge française, les Banques alimentaires, les Jardins de cocagne, etc.

* **Réunies sous un label commun "MSA Solidaire"**, AVMA, Laser Emploi, Marpa, Présence verte, Solidel et la MSA assurent pleinement leur rôle social de proximité, en lien avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux pour une protection sociale au sens le plus fort.

Consultez le site dédié : msa-solidaire.msa.fr

Le Groupe MSA poursuit sa mobilisation en 2021
De nombreuses distributions de paniers solidaires continuent d'être organisées pour les familles les plus précaires.
Les travailleurs sociaux restent très vigilants aux publics les plus fragiles et aux situations d'épuisement professionnel, de ruptures familiales, de violences conjugales et de problématiques de santé. Ils réalisent des entretiens téléphoniques, et des visites à domicile pour les situations les plus complexes, dans le respect des impératifs sanitaires.

Éditorial



Alors qu'une amélioration de la situation sanitaire tarde à se faire sentir dans notre région, l'activité de la MSA reste intense, au rendez-vous de l'actualité Covid et des mesures d'accompagnement pour nos adhérents, tant sociales qu'économiques.
Parallèlement, nous sommes, avec les tutelles, en pleine négociation de la Convention d'objectifs et de gestion 2021-2025 qui fixe les effectifs et les moyens financiers alloués à nos caisses, pour cinq ans. Les résultats de cette négociation impacteront notre qualité de service, mais également les actions que nous pourrons déployer sur les territoires. Je pense notamment à notre implication dans la mise en place des France Services dont l'objectif est de rapprocher le service public des usagers.
D'ailleurs, notre Point d'accueil multi services (PAMS) de Charolles en Saône-et-Loire va prochainement être labellisé France Services. Il s'agit de la première France Services portée par la MSA Bourgogne, et j'espère la première d'une longue série. À travers ces projets, la MSA Bourgogne souhaite en effet confirmer son rôle d'opérateur de proximité des territoires ruraux.
Des projets auxquels participeront nos élus qui, d'ores et déjà, ont amorcé une véritable campagne de communication auprès des décideurs régionaux et locaux pour se faire connaître et mieux faire connaître la MSA, son guichet unique, son action sur les territoires, ses propositions pour répondre aux besoins de proximité des populations agricoles et rurales, son implication auprès des plus fragiles tout au long de la crise sanitaire avec l'opération "MSA Solidaire" offrant soutien, conseils, accompagnement… Une implication dont est conscient notre ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger, lors de sa visite en Côte-d'Or, le 23 février dernier.
Dans le cadre de la crise sanitaire et afin de favoriser la vaccination contre la Covid-19, nous avons obtenu, aux côtés du régime général, le remboursement intégral des frais de transport, pour les patients, quel que soit leur âge, éligibles à la vaccination et dans l'incapacité de se déplacer seuls vers le centre de vaccination le plus proche de leur domicile.
L'entrée en vigueur, au 1er septembre prochain, de la revalorisation des retraites des agriculteurs de 75 à 85 % du Smic, annoncée début mars par le ministre de l'Agriculture est une très bonne nouvelle. En effet, la MSA la réclame depuis des mois et se tient prête pour sa mise en application. Mais cette annonce n'a pas été confirmée par le Premier ministre qui évoque *« des difficultés techniques »* de mise en œuvre. Espérons qu'une issue favorable sera rapidement trouvée.
Mais, j'aurai l'occasion d'aborder ce dossier et d'autres, le 21 mai 2021 lors de notre Assemblée Générale qui, si le contexte sanitaire le permet, se tiendra au Palais des congrès de Beaune.

Dominique Bossong

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

MSA Solidaire

Zoom

« Être partenaire de la MSA ouvre de nouvelles perspectives »

Monique Augé préside le conseil de région du Secours populaire Bourgogne Franche-Comté. Elle est aussi administratrice nationale de l'organisme. Le Secours populaire de Bourgogne Franche-Comté rassemble les huit fédérations départementales pour un total de 2.550 bénévoles sur 45 sites. En 2019, la structure a rencontré plus de 35.000 personnes, dont 14.000 jeunes et enfants.

Quels sont vos domaines d'intervention ?

Monique Augé : le Secours populaire est sorti du tout alimentaire et vestimentaire, même si ce secteur a son rôle à jouer, mais, depuis plusieurs années, nous nous sommes davantage orientés sur l'accès au droit en général. Dans ce cadre, il existe un temps fort qui est l'accès aux vacances et à la culture. Nous faisons partir des familles en vacances. Traditionnellement, il y a un séjour d'une semaine au Mont Dore dans le Puy-de-Dôme. Il s'agit de familles isolées, qui ne sont jamais parties. Mais, depuis deux ans, nous développons aussi des séjours dans des campings de proximité situés dans les départements bourguignons. Ce type de séjour s'est encore renforcé avec la crise sanitaire. Nous avons passé des conventions avec certains campings pour, là aussi, des séjours d'une semaine.

Comment peut-on résumer votre lien avec la MSA ?

M. A. : notre collaboration avec la MSA est récente. Il y a d'abord eu la signature d'une convention nationale qu'il était important de pouvoir décliner au niveau local. La MSA a frappé à notre porte à l'occasion des fêtes de Noël, fin 2020. Nous avons eu un premier don de 1.500 euros pour le Père Noël Vert et la possibilité de faire Noël en famille. Cette participation financière de la MSA nous a beaucoup aidés. Nous avons pu réaliser des colis alimentaires de fête et offrir des jouets aux enfants. Nous voulons permettre aux familles de célébrer Noël comme tout le monde. Pour les colis de fête, nous avons fait le choix d'achats de proximité en faisant travailler des producteurs locaux. Nous avons notamment sollicité un producteur de volailles, un autre de légumes, un producteur de miel, un autre pour des œufs... Pour entrer en contact avec ces producteurs, nous sommes allés sur le site de la Chambre d'agriculture, où nous avons trouvé des partenaires référencés localement.

Comment est né ce rapprochement avec la MSA ?

M. A. : la MSA et le Secours populaire BFC se sont rapprochés l'un de l'autre. La volonté de partenariat était mutuelle. Je souhaite que ce partenariat puisse évoluer de la même manière que celui que nous avons déjà avec la Caisse d'allocations familiales ou d'autres organismes, notamment pour offrir à des familles ressortissantes de la MSA qui rempliraient nos critères la possibilité de partir en vacances. Nous sommes convenus de travailler ensemble sur cette question en 2021 et cela pourrait se concrétiser pour les prochaines vacances d'été. Cela ouvre de nouvelles perspectives.

Au-delà de la solidarité à l'occasion des fêtes de fin d'année, comment souhaitez-vous développer votre partenariat ?

M. A. : notre but, c'est de pouvoir se rapprocher de toutes les personnes potentiellement en difficultés sociales. Que ce soit nous ou la MSA, la finalité est la même : accompagner des personnes qui n'ont pas accès à certains droits, et notamment celui de partir en vacances. Partir en camping en famille, même sans aller trop loin, peut être très dépaysant et c'est le moyen de partager des moments, hors du cadre habituel de vie. On se rend compte que, pour les personnes qui en bénéficient, l'éloignement maximal n'est pas le plus important. Parfois même, les personnes sont, au contraire, rassurées de ne pas aller trop loin. Si ça ne va pas, elles peuvent rentrer chez elles plus facilement.

Finalement vous adoptez une logique de circuit court également pour des séjours de vacances ?

M. A. : tout à fait et nous avons dans l'idée de proposer des séjours à la ferme ou en gîtes ruraux, mais nous manquons de contacts et la MSA pourrait être notre "partenaire-contact" dans ce domaine. ■

Pour mieux comprendre

La crise fait bouger les lignes

Dès le premier confinement de mars 2020, la caisse centrale de MSA a voulu insuffler une dynamique au sein de ses caisses locales, les encourageant à porter une attention particulière aux adhérents des territoires. En Bourgogne, le dispositif "MSA Solidaire, nos valeurs en action" a permis de faire évoluer la relation avec les ressortissants.

La solidarité et le partage ont toujours été au cœur des valeurs de la MSA et c'est donc tout naturellement que nous les avons mis en action en direction de nos ressortissants les plus vulnérables face à la Covid (personnes âgées, isolées, en situation de handicap…) », introduit Robert Siraud, attaché de direction solidarité, proximité, territoires à la MSA Bourgogne.

Dans le cadre de MSA Solidaire, *« une première action a porté sur l'accompagnement des publics agricoles fragiles par nos travailleurs sociaux. Pendant le confinement, les exploitants ont continué de travailler dans leurs fermes alors que la plupart des services sont passés au télétravail. Soumis aux restrictions sanitaires, nos travailleurs sociaux n'ont pas arrêté d'accompagner nos ressortissants, mais ils l'ont fait différemment. Pour garder le contact, ils ont multiplié les entretiens au téléphone, mails, etc… Rien que sur les mois de novembre, décembre et janvier, ce sont 1.900 contacts qui ont été pris en Bourgogne en direction des populations agricoles fragiles. Cela correspond à plus de 800 agriculteurs et salariés accompagnés et 180 nouvelles situations détectées »*, rapporte Robert Siraud.

Quand la crise modifie les rapports…

La seconde action du dispositif MSA Solidaire a porté sur les nouveaux installés. *« Habituellement, nous les rencontrons une première fois pour établir leur dossier d'affiliation. Ce premier contact est en principe complété après un an d'installation par une réunion d'information collective. Avec la Covid, les rendez-vous individuels d'affiliation ont été maintenus mais pas les réunions collectives. En lieu et place, nos conseillers en protection sociale ont contacté, un par un, par téléphone, ces nouveaux installés depuis plus d'un an. Cela a donné lieu à 197 entretiens individuels correspondant à 95 % des exploitants concernés contre seulement 10 % de participation lors de nos réunions collectives ! Cette expérience nous a montré qu'il est possible de doper les contacts. Nous allons en tirer des enseignements pour ce suivi avec, pourquoi pas, un parcours plus long sur plusieurs années suivi de relances… »*, confie Robert Siraud.

Proximité, appuis technique et financier

La troisième cible de MSA Solidaire était constituée des 77 entreprises rattachées au régime agricole que compte la Bourgogne. *« Nous les avons interrogées sur leurs besoins au moment de la crise sanitaire. Trois priorités sont ressorties. Les entreprises ont besoin que la proximité avec la MSA soit renforcée. Elles demandent un appui technique sur les protocoles sanitaires liés à la Covid, ainsi qu'un appui financier pour les mettre en œuvre. Notre service Santé Sécurité au Travail est intervenu auprès d'elles pour leur faire bénéficier de financements afin d'aménager les conditions de travail dans le respect des gestes barrières »*. Un quatrième type d'action a concerné les seniors. La MSA Bourgogne a soutenu la mise en place d'ateliers santé à distance via Internet.

Partenaires dans la solidarité

D'autres actions ont été engagées dans notre région dans le cadre de MSA Solidaire. La MSA Bourgogne a, par exemple, lancé un appel aux dons en partenariat avec le Secours populaire (jeux et jouets pour les enfants). Pour ce faire, elle a relayé l'information sur son site Internet, les réseaux sociaux, la presse agricole, etc… Au moment de Noël, elle a également décidé de verser une aide de 1.500 € aux sections départementales du Secours populaire. *« Cette action provoquée par la crise de la Covid devrait déboucher sur un partenariat plus global entre la MSA Bourgogne et le Secours populaire. Elle a permis d'instaurer un lien entre nos deux organismes au profit des populations concernées »*, fait valoir Robert Siraud.

Depuis de nombreuses années, la MSA Bourgogne soutient la distribution de paniers solidaires. Il s'agit de produits alimentaires issus d'exploitations agricoles, lesquels sont destinés à des familles de ressortissants fragiles sur le plan économique. La MSA prend en charge une partie du coût de ce panier. Durant la crise de la Covid, elle a proposé à la CAF d'élargir la démarche à des ressortissants du régime général. 89 familles bourguignonnes ont ainsi bénéficié de paniers solidaires provenant notamment de structures agricoles d'insertion : Jardin de Cocagne (71), Jardin de la Croisière (89), Gren (21), etc…

Et plus de 550.000 € d'aides exceptionnelles

Fin 2020, la MSA Bourgogne a par ailleurs attribué plus de 550.000 € d'aides exceptionnelles. *« 2.075 foyers ou personnes isolées ont pu bénéficier d'une aide de 170 € pour les fêtes de fin d'année »*, énumère ainsi Robert Siraud. Parallèlement, 19 structures en difficultés ont également reçu un soutien de la part de la MSA (associations, centre sociaux, foyers ruraux, Marpa, établissements scolaires agricoles, épiceries solidaires). 22 autres structures ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'un appel à projets visant à récompenser la mise en place d'actions adaptées à la crise sanitaire. ■

Une aide anti-Covid pour les entreprises

Jean-Charles Gornouvel est responsable du service Prévention des risques professionnels au sein du pôle Santé et Sécurité au travail (SST) de la MSA Bourgogne.

Comment a évolué votre accompagnement des structures agricoles lors des différentes étapes de la crise sanitaire ?
Au départ, nous avons mené des actions comprenant de l'accompagnement généraliste, puis plus ciblées. Les équipes de conseillers, médecins et infirmiers répondaient à la demande des entreprises pour voir avec elles comment appréhender les obligations vis-à-vis de leur main-d'œuvre et réfléchir aux mesures de prévention à mettre en place. Nous avons aussi aidé à l'écriture de protocoles sanitaires pour les entreprises qui nous sollicitaient.

Par la suite, avez-vous mis en place de nouveaux outils ?
Oui, sur 2020, nous avons lancé Aide prévention Covid (APCovid). Le principe, c'est d'accompagner financièrement les structures agricoles, employeuses ou non de main-d'œuvre, les plus impactées par la crise. L'aide financière doit couvrir l'investissement réalisé par l'entreprise sur du matériel d'hygiène ou de sécurité (distributeurs de gel, bornes de désinfection, machines de désinfection de matériel, aménagements de locaux, marquage au sol, ou même, pendant les vendanges, la prise en charge d'une partie de la location de véhicules supplémentaires pour transporter les vendangeurs). Tout cela dans le but de mettre en place des mesures de prévention et des mesures barrières sur le lieu de travail. Nous sommes d'abord partis sur le financement de dispositifs de protection collective. Le montant maximum de l'aide était plafonné à 1.000 euros. La MSA a traité 80 dossiers sur le second semestre 2020. Le dispositif a été reconduit sur 2021.

En parallèle, vous avez tenté d'analyser ce qui se passait...
Le besoin de réaliser une enquête auprès des entreprises est apparu nécessaire. Nous avons interrogé 40 entreprises bourguignonnes, toutes filières confondues. Le but était d'obtenir une "photographie" pour voir comment les entreprises se sont organisées sur les différents épisodes de la crise sanitaire. Nous voulions aussi mesurer l'impact de la crise, en matière d'organisation et de prise en compte des règles de prévention. L'analyse de cette enquête est encore en cours. Le but, entre autres, c'est de voir si les retours que nous aurons obtenus pourront donner corps à des réponses collectives. ■

Le numérique au service de la prévention santé seniors

Les Ateliers Bons Jours ont été conçus pour les plus de 60 ans qui souhaitent améliorer leur santé et leur bien-être. Chaque année, plus de 400 ateliers sont proposés dans tous les départements de Bourgogne Franche-Comté. Ludiques et pédagogiques, ils permettent de maintenir la dynamique de prévention et de favoriser le bien vieillir. Cependant leur format a dû être adapté.
« La crise de la Covid-19 a entraîné un changement dans nos habitudes de vie et a pu générer de l'anxiété ou du repli sur soi », rappelle Nicolas Maulny, Responsable au sein du Pôle d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Bourgogne. *« Nous constatons que le contexte sanitaire a eu des impacts négatifs sur les personnes âgées : baisse de capacité cognitive par manque d'interaction sociale, perte de motricité par absence d'exercice physique régulier, sentiment de solitude... »*.
Aussi, dans un premier temps interrompus, les ateliers Bons Jours ont rapidement repris dans un format de coaching téléphonique individualisé. 7.923 retraités ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé.
« Ce dispositif d'appels sortants vise à la fois à maintenir un lien, à écouter les inquiétudes, à s'assurer que tout va bien mais aussi à diffuser des conseils de santé et de prévention. Nous avons voulu que ces appels s'inscrivent dans une logique de routine ».
Ensuite, une formule 100 % dématérialisée a été proposée aux participants en complément de l'offre de coaching téléphonique. Via la plateforme numérique Happy Visio, cinq thématiques sont abordées : sommeil, vitalité, mieux vivre chez soi, nutrition, équilibre et prévention des chutes.
Les ateliers se déroulent une fois par semaine sur plusieurs semaines, par groupe de 8 à 10 personnes et durent 1 h 30 chacun. Un intervenant accompagne chaque groupe sur toute la durée de l'action.
« Au 31 décembre 2020, les 2.972 inscrits (soit 10.879 participations) sur la plateforme ne font que des retours positifs de cette offre digitale qui mobilise aussi un public plus jeune. Même si nous entrevoyons de la maintenir après la crise sanitaire, la reprise des ateliers en présentiel reste toutefois notre principal objectif », précise Nicolas Maulny.
Pour plus d'informations :
https://www.ateliersbonsjours.fr/les-ateliers/ateliers-2-0-digitaux/ ■

Paniers solidaires

La solidarité en circuit court !

Parce que bien manger doit être accessible à tous et notamment aux plus précaires, la MSA participe, depuis plusieurs années maintenant, à l'opération "30.000 Paniers solidaires"*, un programme lancé au niveau national en 2010.
Le principe en est simple : financer la majeure partie d'un panier de fruits et légumes proposé, chaque semaine, à un certain nombre de familles. En Saône-et-Loire, l'opération est menée par les maraîchers en insertion des Jardins de Cocagne de Mâcon. Par leur intermédiaire, et depuis 2018, la MSA Bourgogne finance chaque année 20 paniers solidaires pour des familles du Mâconnais.
Concrètement, la MSA envoie une liste de bénéficiaires potentiels aux Jardins de Cocagne. Leur équipe contacte ces familles en situation de précarité pour leur proposer un abonnement d'un an à un prix particulièrement intéressant : *« par exemple, un grand panier revient à 1,60 € par semaine aux familles »*, explique ainsi Charlotte Letren chargée de l'opération au sein de la structure mâconnaise.
« Un grand panier contient environ 8 fruits et légumes différents chaque semaine et est calibré pour trois à quatre personnes ».
De façon générale, quelle que soit la formule choisie par les familles, panier petit, médium ou grand, la MSA finance ce panier hebdomadaire à hauteur de 80 %, les Jardins de Cocagne en assument 10 %, et les 10 % restants sont à la charge du bénéficiaire. *« Pour nous, il est très important que les familles participent, même symboliquement, car il n'y a rien de gratuit dans la vie, tout a un coût »*, tient à souligner Alain Sève, Président des Jardins de Cocagne.
Chaque année, la MSA envoie une nouvelle liste de bénéficiaires potentiels pour que de nouvelles familles puissent découvrir la formule. Une occasion unique de profiter de légumes variés, de qualité, bio et de saison, cultivés, récoltés et mis en panier sur place par des personnes elles-mêmes en difficultés.
** Devenu "100.000 Paniers solidaires" en 2019.* ■

Le lien a été maintenu à tous les niveaux

Marjorie Labelle a la responsabilité de neuf travailleurs sociaux de la MSA sur les départements de la Nièvre et de l'Yonne.

Comment travaillez-vous depuis le reconfinement de novembre ?
Nos travailleurs sociaux travaillent essentiellement à distance, principalement en télétravail. Lors du premier confinement, nous avions interrompu les rendez-vous physiques, mais maintenu des contacts téléphoniques ou en visioconférences. Les travailleur sociaux avaient alors passé des appels proactifs à des personnes qui ne faisaient pas l'objet d'un suivi ou d'un accompagnement spécifique. Depuis novembre, la règle reste le travail à distance, mais les travailleurs sociaux peuvent rencontrer les adhérents à domicile ou en rendez-vous dans nos agences quand cela s'avère nécessaire.

Quelles sont vos priorités ?
Nos priorités sont de continuer à accompagner les actifs agricoles, exploitants ou salariés, qui rencontrent des difficultés d'ordre professionnel ou de santé. Cet accompagnement est certes un peu différent puisque les contacts téléphoniques ou par visioconférences sont privilégiés. Cependant, nous restons à disposition afin de ne laisser personne au bord de la route, y compris ceux qui sont éloignés d'Internet. L'accompagnement à distance pour des tâches administratives, ou du soutien psychologique ce n'est pas forcément le top, mais ça se fait.

Dans ce contexte particulier, êtes-vous parvenus à détecter de nouvelles personnes en difficultés ?
Du côté de la détection des personnes en difficultés, nous nous appuyons sur nos élus de proximité. Leur rôle est encore plus important dans le contexte actuel. Dans la Nièvre, entre le 1er novembre et aujourd'hui, nous avons été en contact avec 173 personnes suivies régulièrement, et en avons identifié 55 nouvelles. La détection est essentielle, en particulier dans cette période, et est possible grâce à nos réseaux de partenaires. On peut citer la Chambre d'agriculture ou le Conseil départemental. Dans la Nièvre par exemple, nous avons une convention avec le Conseil départemental, qui nous permet d'engager un travail d'accompagnement avec des exploitants agricoles bénéficiaires du RSA.

Mettez-vous en place de nouvelles actions ?
Compte tenu du contexte, il est un peu difficile de mettre en place de nouvelles actions. Néanmoins, nous essayons de nous adapter comme avec l'opération "Paniers solidaires" que nous déployons partout en Bourgogne. Afin d'aider la filière maraîchère à écouler ses stocks et en parallèle soutenir les familles en précarité, nous cherchons à conventionner avec des maraîchers pour proposer une participation minime des bénéficiaires. Dans la Nièvre par exemple, on va développer cela pour Nevers et sa périphérie à partir de juin avec une convention tripartite entre un maraîcher, la MSA et la Caisse d'allocations familiales, ces deux organismes prenant en charge entre 80 et 90 % du tarif d'un panier défini. ■

L'actualité MSA

Séparation : comment la MSA peut vous accompagner

Depuis mars, la MSA Bourgogne déploie un dispositif pour mieux orienter, conseiller et accompagner ses adhérents et leurs familles en cas de séparation. Toutes les personnes séparées peuvent ainsi bénéficier de l'ensemble des aides auxquelles elles ont droit : prestations sociales, aides pour le versement de la pension alimentaire, dispositifs de soutien et d'accompagnement en cas de difficultés. Aujourd'hui, les familles monoparentales représentent près d'une famille sur quatre.



Mettre à jour sa situation pour entrer dans le parcours

Les adhérents, confrontés à la séparation, entrent dans le parcours "Je me sépare" en déclarant leur changement de situation, en ligne depuis leur espace privé ou par courrier. Ils sont également invités à déclarer leurs ressources et à mettre à jour leurs nouvelles coordonnées (adresse postale, RIB).

Bénéficier d'un "Rendez-vous prestations"

La MSA contacte les adhérents ayant déclaré leur séparation afin qu'ils puissent bénéficier d'un "Rendez-vous prestations". Il s'agit d'un moment d'échange individuel, par téléphone ou en agence, avec un conseiller MSA pour vérifier que les adhérents disposent bien de l'ensemble des aides auxquelles ils ont droit. Que ce soit pour le budget, le logement, la santé, le versement de la pension alimentaire ou encore la garde des enfants, l'ensemble des prestations et services proposés par la MSA peuvent faciliter leur quotidien.
En cas de difficultés, un rendez-vous personnalisé peut également être proposé aux parents séparés. Les travailleurs sociaux peuvent apporter leur aide, leur écoute en toute confiance et confidentialité, ainsi qu'un soutien dans ce changement de vie familiale. Selon les situations, ils peuvent également orienter les adhérents de la MSA vers les aides et les dispositifs les mieux adaptés : services sociaux des Conseils départementaux, réunions d'information "Parents après la séparation", médiation familiale, aide à domicile auprès des familles, espaces de rencontre, lieux d'accueil enfants-parents.
Retrouvez toutes les informations sur bourgogne.msa.fr rubrique "particulier" > vous guider dans vos démarches. ■

Nouveaux dispositifs dérogatoires pour les personnes arrivant de l'étranger

Pour limiter la propagation de la Covid-19, des restrictions à l'entrée du territoire sont mises en œuvre. Des dispositifs sont néanmoins mis en place pour encadrer le retour des assurés ou l'arrivée de travailleurs saisonniers sur le sol français.

Pour les adhérents MSA revenant en France depuis l'étranger, à la suite d'un déplacement pour motif impérieux (professionnel ou personnel) et ne pouvant pas télétravailler :
Les autorités sanitaires demandent à toute personne arrivant sur le sol français depuis l'étranger de s'isoler sur une période de sept jours et d'effectuer un test de dépistage de la Covid-19 à l'issue de cette période.
Grâce au nouveau service en ligne de la MSA "Arrêt de travail lié à un déplacement pour motif impérieux", les salariés et exploitants agricoles se trouvant dans cette situation peuvent bénéficier d'un arrêt de travail couvrant la durée de leur isolement et celle de l'obtention des résultats du test, soit un arrêt de neuf jours maximum.
S'agissant des salariés agricoles, la déclaration d'arrêt de travail couvrant la période d'isolement doit être faite par l'employeur.
Les exploitants peuvent aussi solliciter une allocation dérogatoire de remplacement en lieu et place des indemnités journalières Amexa. Cette allocation permet de prendre en charge en partie le coût d'un remplaçant.

Pour les travailleurs saisonniers ayant la nationalité d'un pays tiers hors UE, le processus est très encadré :
Ils sont autorisés à venir travailler en France, mais sous réserve de la validation par l'agence régionale de santé compétente d'un protocole sanitaire très strict, prévu pour accompagner l'arrivée et la présence de ces travailleurs saisonniers, proposé par les employeurs. Cette validation est un préalable à la délivrance des visas et des laissez-passer. Ils doivent également être munis des mêmes documents que pour les saisonniers originaires de l'espace Schengen, ainsi que des documents exigibles au regard du séjour envisagé (visa, titre de séjour temporaire, etc).



En tout état de cause, une quarantaine, d'une durée de sept jours, doit être réalisée à l'arrivée des travailleurs saisonniers ou détachés sur le territoire français. Pendant cette quarantaine, l'employeur doit s'engager à ce que les déplacements de saisonniers concernés soient limités au strict minimum (hébergement sur le lieu de travail ou à proximité sans sorties ; limitation aux seuls déplacements domicile-travail en cas d'hébergement à l'extérieur du lieu de travail). ■

En bref

Déclarer un changement de situation

Votre situation personnelle a évolué récemment : mariage, naissance, déménagement, modification de votre activité professionnelle... Il est important de prévenir votre MSA de ces changements pour une bonne mise à jour de vos droits. Le service en ligne Déclarer un changement de situation est là pour simplifier vos démarches. Rendez-vous sur bourgogne.msa.fr dans Mon espace privé : rubrique Mes services > Famille, logement.

À la retraite, j'ai aussi des droits

Je vais être à la retraite et ma situation évolue ? Complémentaire santé solidaire, aide au logement, droits retraite si je suis aidant, ASPA… Il existe des solutions pour ne pas rester sans droits. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr, rubrique Particulier.

Demander en ligne une retraite de réversion

En cas de décès de votre conjoint, vous pouvez obtenir une retraite de réversion si vous avez plus de 55 ans. Elle représente une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier votre conjoint. Votre demande est à effectuer sur bourgogne.msa.fr dans Mon espace privé ou sur info-retraite.fr

Vous avez droit à l'erreur

Vous vous êtes trompé de bonne foi et pour la première fois en remplissant une déclaration ? Le service en ligne Demander à corriger mon erreur vous permet de nous envoyer une demande de rectification. Ce service est disponible dans Mon espace privé, rubrique Contact & échanges.

Internet : une équipe pour vous aider

Vous avez besoin d'être accompagné pour vous inscrire à Mon espace privé ? Vous rencontrez un problème de connexion ou une difficulté à utiliser un de nos services en ligne ? Notre assistance téléphonique dédiée vous accompagne au : 03 20 90 05 00 (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30).

Fraude sur internet ou par téléphone : soyez vigilant !

Les tentatives d'escroqueries se multiplient ! La MSA ne vous demandera jamais par email ou SMS des informations personnelles telles que des coordonnées bancaires. Retrouvez nos conseils sur bourgogne.msa.fr, rubrique Votre MSA > Internet et vous.

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.50
professionnel de santé : 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

Convention-agricole.fr : le bon réflexe pour comprendre et appliquer la convention collective nationale Production agricole / CUMA

En décembre dernier, nous vous faisions part de la signature en date du 15 septembre 2020 de la convention collective nationale production agricole/ CUMA (CCN PA/CUMA) et de son entrée en vigueur à venir, en 2021.
L'arrêté d'extension de cette convention collective étant paru au Journal officiel au mois de janvier dernier, son entrée en vigueur est désormais fixée au 1er avril prochain.
Depuis l'annonce de la signature, le réseau FNSEA se mobilise à travers ses services emploi afin de vous accompagner dans l'explication et la mise en œuvre de cette nouvelle convention collective. Pour ce faire, des réunions d'informations, des formations et des accompagnements individualisés vous sont proposés sur tout le territoire. Pour en savoir plus, rapprochez-vous vite du service emploi de votre département.
Nous vous invitons également à vous rendre sans attendre sur le site internet relatif à la convention collective nationale : convention-agricole.fr . Cette plateforme en ligne contient de nombreuses informations sur la CCN : présentation, infographies, webseries, articles, contacts, … Le texte de la CCN y est également mis à disposition, ainsi que le guide pédagogique paritaire, qui permet de comprendre la méthode à adopter pour procéder à la valorisation des emplois de son entreprise et au positionnement des salariés concernés.
Sur la classification, le point emblématique de ce site porte justement sur l'outil de classification des emplois en ligne. En effet, il vous suffit, en tant qu'entreprise, de créer un compte en ligne pour accéder à une série de questions permettant d'effectuer cette valorisation des emplois. Vous pourrez alors procéder à la pesée de chacun des critères classants (technicité, autonomie, responsabilité, management et relationnel), déterminer les coefficients correspondant aux emplois de l'entreprise, positionner vos salariés et appréhender les principales conséquences attachées aux coefficients d'emploi retenus pour l'entreprise, notamment s'agissant du respect du salaire minimum conventionnel, et de la catégorie socio-professionnelle de l'emploi valorisé.
Il est à noter également qu'une nouvelle grille de salaires minima a d'ailleurs été négociée le 15 janvier dernier par les partenaires sociaux au niveau national. Elle sera applicable à l'entrée en vigueur de la nouvelle CCN au 1er avril, sous réserve de l'extension de cette nouvelle grille à cette date. L'employeur ayant utilisé l'outil de classification se verra notifier automatiquement par mail les éventuelles conséquences et impacts de cette nouvelle grille sur la rémunération de l'emploi valorisé.
Sur le volet régional, pour finir, ce début d'année est marqué par l'ouverture des discussions avec les syndicats de salariés sur les conventions collectives locales existantes et les modalités de révision de ces accords locaux. La commission régionale emploi de la FRSEA se réunit régulièrement, conjointement avec les autres organisations patronales, notamment CUMA et EDT, afin d'avancer sur le sujet. Si vous êtes intéressés pour participer aux réflexions et négociations, vous pouvez d'ailleurs vous rapprocher de votre service emploi.

Président de la Commission départementale emploi

▶ Cas pratique

En ce début d'année 2021, une augmentation des contrôles des services de la DIRECCTE sur la prestation de services a été constatée. Il nous apparaît donc utile d'alerter les employeurs sur ce point.
Plusieurs critères doivent être réunis pour que l'opération de prestation de services soit licite et ne dissimule pas, en réalité, une opération exclusive de prêt de main-d'œuvre à but lucratif. Certains documents doivent être fournis par le prestataire notamment un document attestant de l'immatriculation de l'entreprise et une attestation de vigilance, délivrée par la MSA, certifiant qu'il est à jour de ses obligations sociales dès la conclusion du contrat.
N'hésitez à contacter votre FDSEA si vous souhaitez connaître précisément les critères applicables.
En cas de fraude des sanctions civiles et/ou pénales peuvent être appliquées tant au prestataire qu'à l'entreprise utilisatrice.

Actualité sociale

Les droits à DIF non reportés avant le 31 juin 2021 seront définitivement perdus

Le DIF (Droit Individuel à la Formation) correspond au dispositif de formation professionnelle en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014. Il a été remplacé par le CPF (Compte Personnel de Formation).
Où trouver mon solde d'heures de DIF ?
Vous trouverez votre solde DIF sur votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015 ou sur une attestation de droits, fournie par l'employeur ou sur le dernier certificat de travail.
Comment saisir mon solde d'heures de DIF ?
Vous devez saisir votre solde de DIF sur votre CPF. Pour cela :
1) Créer votre espace CPF ou se connecter en cliquant sur le lien suivant : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/
2) Aller sur l'onglet « mes droits à formation », cliquer sur « saisir mon DIF »,
3) Saisir les heures + enregistrer votre justificatif évoqué ci-dessus.

Enquête GPE 10 : Focus sur l'emploi saisonnier

La campagne des enquêtes pour la gestion prévisionnelle des emplois a débuté ! Ces enquêtes auprès des exploitants agricoles visent à dresser un état des lieux de l'emploi dans l'agriculture pour disposer d'éléments de réflexions et aboutir à des solutions d'accompagnement concrètes proposées par le réseau FNSEA. La récurrence de ces enquêtes permet de disposer d'éléments de réponses fiables et actualisés.
Pour ce faire, les exploitants agricoles de Bourgogne Franche Comté seront sollicités par les animateurs et animatrices emploi des FDSEA pour répondre à un rapide questionnaire. Pour cette campagne, le thème choisi est l'emploi saisonnier. Le respect de l'anonymat des réponses est garanti.

ANEFA BFC: Une plaquette des formations agricoles en Bourgogne-Franche-Comté

L'ANEFA Bourgogne-Franche-Comté (Association Nationale Emploi formation en Agriculture) et les partenaires de l'enseignement agricole ont créé une plaquette qui regroupe toutes les formations agricoles disponibles en Bourgogne-Franche-Comté.
Cette plaquette recense l'ensemble des établissements publics ou privés, les formations initiales et continues, pour tous les niveaux de diplômes, situés en Bourgogne Franche-Comté.
Les formations sont classées par filière de production et illustrées par une présentation de la filière avec des chiffres clés, des exemples de métiers ainsi qu'un témoignage de professionnel.
Vous pouvez également trouver tous les contacts des établissements de formations agricoles dans ce livret.
Cette plaquette est téléchargeable sur le site internet : bourgogne-franche-comte.anefa.org
L'ANEFA BFC a également réalisé des vidéos de présentation du métier de salarié agricole dans la vigne, les grandes cultures et la forêt. Ces vidéos sont visibles sur la chaîne YouTube : ANEFA Bourgogne-Franche-Comté.

Formation

La Convention Collective Nationale Production Agricole et CUMA du 15 septembre 2020 entre en vigueur le 1er avril 2021, ainsi, ses dispositions s'appliqueront à compter de cette date. Il est à noter que le changement significatif est la classification des emplois occupés par les salariés agricoles. Afin d'appréhender au mieux les conséquences de la mise en place de la CCN PA/CUMA, le Service Emploi de votre FDSEA vous propose des réunions d'informations/ formations auxquelles vous pouvez vous inscrire. De plus, le Service Emploi vous propose des accompagnements individualisés vous permettant d'acquérir l'ensemble des outils de reclassification (fiche de poste, courrier d'information, avenant).
Si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements et/ou vous inscrire aux réunions, contactez le Service Emploi de votre FDSEA.

▶ Le chiffre du trimestre

669

c'est le nombre de salariés cadres que comptaient les entreprises agricoles de Bourgogne-France-Comté en 2019, soit une progression de 22 % en 5 ans. On note également une progression de 9 % du nombre de CDI, on en dénombrait 12 941 en 2019 dans notre région.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- FDSEA 21 : Christine Dautin 03 80 68 67 68 / cdautin@fdsea21.fr / sje@fdsea.fr
- FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94 emploi.fdsea58@orange.fr
- FDSEA 89 : Laëtitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr
- FRSEA : Camille Grellier 03 80 48 43 30 camille.grellier@reseaufnsea.fr

Investissement

Allier une quête de rentabilité au plaisir du vin

Le Groupement foncier viticole (GFV) investisseurs est une approche qui se développe. Il assure des revenus en numéraire, mais aussi en nature.



Les Groupements fonciers viticoles (GFV) sont un mode d'investissement apparu dans les années soixante-dix, qui, au départ, était principalement utilisé par les familles de vignerons dans le but de résoudre des problématiques successorales lourdes. L'apparition de GFV véritablement destinés à des investisseurs et avec des montants minimums d'investissements plus abordables, est plus récente. Le groupement est une réponse à deux problématiques : celle, préexistante, du règlement de problèmes de successions, et la seconde, liée à la recherche de placements pour des particuliers qui souhaitent investir.

Acquérir une ou plusieurs parcelles de vigne

À Beaune, le cabinet Dupont Conseil Gestion et Associés (DCGA) propose maintenant une plateforme (GFV-enligne.com) qui permet de s'informer sur les possibilités d'investissements existantes dans ce secteur. Le GFV y est présenté comme une manière d'allier la recherche d'un placement donnant droit à des avantages fiscaux, et la passion pour le monde du vin. Pour fonctionner, un GFV a besoin d'un nombre de particuliers qui peut, au maximum, atteindre 150. *« Tous nos clients nous ont précédemment mandatés pour rechercher ce type de solution d'investissement »* précise Julien Dupont, dirigeant de DCGA. Ces investisseurs acquièrent une ou plusieurs parcelles de vigne dont l'exploitation est confiée, par bail à long terme, à un viticulteur. Outil patrimonial, le GFV ouvre droit à des avantages fiscaux spécifiques en matière de donation, de succession et d'impôt sur la fortune immobilière (Ifi). Il apporte une protection de capital en permettant d'accéder à la propriété foncière viticole et est source de revenus. Ces derniers sont en général voisins de 2 à 4 % par an lorsque le fermage est versé en bouteilles. Rappelons que le cours officiel des fermages de la récolte de l'année précédente est publié par la préfecture, en lien avec l'interprofession viticole (négociants, courtiers, viticulteurs, propriétaires) sous l'égide de la Chambre d'agriculture.

Mutualiser l'investissement

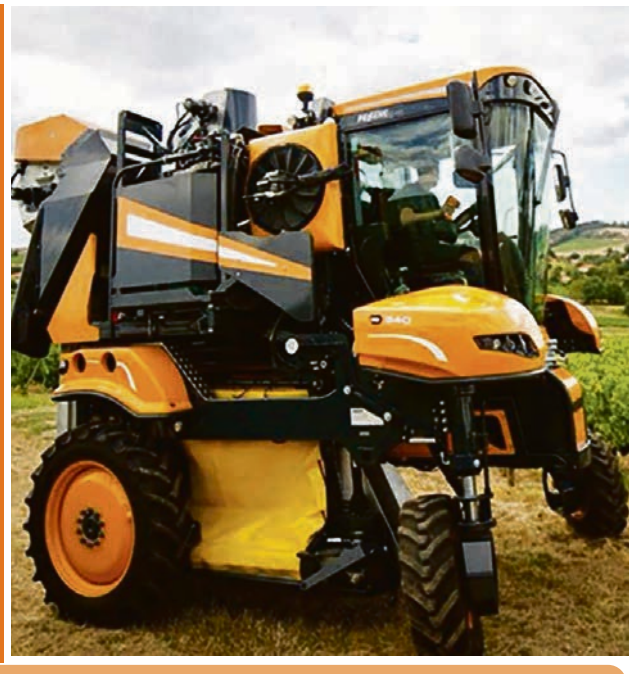
La rentabilité globale d'un GFV doit également tenir compte de la valeur des parts qui suit l'évolution du prix du foncier viticole. Le mode de rémunération adopté pour le GFV (nature ou numéraire) se décide en amont de la constitution du groupement, par une discussion entre le domaine viticole et le cabinet de gestion patrimoniale. La distribution de revenus se tient sur toute la durée du GFV et cette dernière est définie par le bail à long terme sur 18, 25 ans ou plus. Ce type d'investissement est ouvert à tout public désireux de diversifier son patrimoine. On ne peut pas dire que le GFV impose un niveau d'investissement minimum, néanmoins, Julien Dupont explique que « *GFV-enligne.com favorise les tickets d'investissement « raisonnables » entre 5 000 et 20 000 euros pour permettre à ses clients d'investir dans plusieurs projets et ainsi de mutualiser leur investissement en foncier viticole* ». Le périmètre des GFV ne se limite pas à l'acquisition de parcelles de vigne. Il peut aussi concerner de l'investissement dans l'outil de production du domaine viticole. Exemple illustrant cette réalité : le domaine Buisson, à Saint-Romain, en Côte-d'Or. Son passage en biodynamie et les investissements que cela sous-entendait ont justifié la constitution récente d'un GFV le concernant. Si les GFV investisseurs suscitent aujourd'hui un engouement certain, cela reste un marché *« de niche »*. Pour Julien Dupont, *« Les investisseurs recherchent, particulièrement en ce moment, des actifs tangibles tels que le foncier viticole ; un secteur décorrélé des cycles économiques usuels »*.

BERTY ROBERT

OPTIMUM 340

LA technologie PELLENC au service des vignes étroites

PELLENC



À découvrir chez votre concessionnaire Pellenc

MALECOT POIRIER AGRI

58 St Loup 03 86 26 24 49
18 Crézancy 02 48 79 02 30
89 Ligny-le-Châtel 03 86 47 43 62

VOS INTERLOCUTEURS VIGNE
Julien Mouloise sur dep. 18/58
Alexis Applencourt sur dep. 89

Équipement

Bien s'habiller lors de la taille

La MSA Grand Sud s'est penchée sur l'habit du tailleur et a testé plusieurs vêtements. Imperméabilité et respirabilité sont des critères importants à prendre en compte.



Une veste imperméable avec un indice de respirabilité maximum est recommandée par les conseillers prévention de la MSA.

Trois mois complets en extérieur à braver le froid hivernal, c'est aussi ça le métier de vigneron. La taille est une étape physique, et qui peut l'être encore plus si on est mal équipé. Dès lors, comment s'habiller pour supporter au mieux les frimas et l'humidité ? L'Association des salariés de l'agriculture pour la vulgarisation du progrès agricole (Asavpa) et le service santé et sécurité au travail de la MSA Grand Sud ont réalisé il y a quelques années une campagne d'essai des vêtements de taille. Quinze tailleurs audois, parmi lesquels douze ouvriers et trois chefs d'exploitation, ont testé pendant toute la saison sous-vêtements (caleçon long, chaussettes, t-shirt à manches longues), pulls, vestes et pantalons. Trois types de vestes et de pantalons différents ont été essayés et comparés en condition de travail. Et cela en fonction de différents indices d'imperméabilité et de respirabilité. *« Dans notre cahier des charges, nous sommes partis sur des références qui répondaient à la norme européenne EN 343,* explique Élodie Biringer, *conseillère en prévention des risques professionnels à la MSA Grand Sud. Nous avons choisi des vestes et pantalons ayant un niveau d'imperméabilité maximum et trois degrés de respirabilité différents ».* Cela se traduit en termes de norme par des équipements estampillés 343-3-1, 343-3-2 et 343-3-3, le chiffre du milieu indiquant le niveau d'imperméabilité et le dernier celui de respirabilité.

Indices d'imperméabilité et de respirabilité maximums

Chaque testeur a donné ses impressions dans une grille d'évaluation contenant des points sur la résistance à la pénétration de l'eau, la résistance évaporative, la résistance au vent ou encore les éléments techniques (aspect, coupe, poches…). Du côté de la veste, les deux premières (343-3-1 et 343-3-2) ont donné satisfaction sur l'imperméabilité, mais beaucoup moins sur la respirabilité. La troisième a quant à elle donné satisfaction sur les deux critères. Toutefois, les vestes les moins respirantes ont été jugées légèrement plus imperméables. Du côté des pantalons, les tailleurs ont davantage préféré ceux étant normés 343-3-1 et 343-3-3. Celui avec un indice de respirabilité moyen a été jugé moins satisfaisant. Mais Élodie Biringer prévient : *« il n'y a pas de réponse unique à la question du bon équipement pour la taille. Bien entendu, tout cela dépend du contexte, de la région, de la météo,* avoue-t-elle. *Nos résultats ne sont pas forcément valables dans le reste de la France où le climat peut être plus froid et plus humide ».* Les conseillers en prévention émettent toutefois des préconisations d'ordre général. Ils recommandent par exemple, pour un confort de travail sec, aéré et modulable suivant la température, d'opter pour trois couches de vêtements. *« Ce n'est pas la peine d'empiler les habits pour avoir chaud,* assure Élodie Biringer. *Mieux vaut avoir moins de couches pour favoriser la mobilité ».* Avoir plusieurs vestes permet de s'adapter à la météo du jour. L'idée est de porter un sous-vêtement technique à manches longues, permettant d'évacuer la transpiration. Cela doublé d'une veste polaire pour apporter la chaleur et d'une veste d'hiver imperméable. *« Il s'agit ensuite de s'adapter aux conditions météo du jour : température, vent et pluie »,* ajoute la conseillère. Elle conseille par exemple d'avoir deux vestes dans la voiture : un imperméable si les conditions sont humides et un coupe-vent au cas où mistral et tramontane viendraient à se lever. *« Bien s'habiller est d'autant plus important que le froid aggrave les troubles musculosquelettiques »,* avertit-elle. À la mi-saison, lorsque les températures remontent, le sous-vêtement technique et la polaire seuls peuvent suffire.

Les vêtements techniques de sport sont une option valable

Lors de l'expérimentation dans l'Aude, les membres de l'Asavpa et de la MSA ont fait le choix de ne tester que des vêtements possédant la norme européenne EN 343, étudiée pour les vêtements de travail. *« Mais il faut savoir qu'il existe aussi des vêtements techniques tout aussi performants mais non normés, car ils sont destinés à des usages de loisir »,* précise la conseillère MSA. Pour elle, il est tout aussi pertinent de se fournir dans les magasins de sport, par exemple. Car bien que destinés aux loisirs, certains vêtements doivent convenir à des usages tout aussi éprouvants que la taille comme la chasse, le trail, la navigation… Il est important toutefois de regarder certains points lors de l'achat, afin de travailler confortablement. La coupe, l'entretien, l'accessibilité et la taille des poches, le serrage et l'aération des manches, le rangement et la forme de la capuche, ainsi que la visibilité, le confort au niveau du col de la veste ou encore au niveau de la taille du pantalon sont autant d'éléments à prendre en compte. Et bien entendu, il est primordial d'essayer la veste et le pantalon de travail pour voir s'ils sont bien adaptés à sa morphologie. Les conseillers de la MSA Grand Sud ont également testé l'intérêt de surchaussures, du fabricant espagnol Pattones Roberts. *« En règle générale le retour est positif. Elles permettent de ne pas avoir de boue sur les chaussures et peuvent faire gagner deux kilos de terre en moins par pied »,* relate Élodie Biringer. Il y a toutefois quelques inconvénients qu'il faut avoir à l'esprit. Sur les sols caillouteux notamment, les surchaussures ne se révèlent pas assez résistantes et s'abîment rapidement. D'autre part, la couche est suffisamment imperméable pour donner chaud et engendrer des problèmes de transpiration en mi-saison, mais pas assez imperméable pour éviter de prendre l'humidité lors de rosées ou de pluies, ce qui augmente alors la sensation de froid.

Xavier Delbecque

Trois couches pour travailler confortablement

Les conseillers préconisent de ne pas multiplier les épaisseurs de vêtements mais d'opter pour seulement trois couches. Un sous-vêtement à manches longues au contact de la peau, d'une matière non irritante. Il est préférable d'éviter le coton et de choisir un tissu synthétique pour évacuer la transpiration. Une veste polaire ensuite, d'une épaisseur raisonnable pour rester libre de ses mouvements et de bonne qualité pour éviter les déformations au premier lavage. Une veste d'hiver enfin, de préférence imperméable et respirante. La norme européenne EN 343 permet d'apprécier ces deux critères.

Les marques plébiscitées par les internautes

Nombreux sont les viticulteurs à chercher des avis à propos des équipements auprès de leurs confrères sur les réseaux sociaux. Lorsque la question des références de vêtements chauds et imperméables pour la taille est posée, la marque Guy Cotten est fréquemment mentionnée. L'entreprise est spécialisée dans les vêtements de mer, et notamment les cirés. Elle propose toutefois une gamme pour les professionnels de l'agriculture, comprenant le modèle Isofarmer, un manteau étudié pour rester imperméable tout en maîtrisant la condensation, et qui répond à la norme européenne EN 343. Décathlon est également recommandé à de nombreuses reprises. C'est d'ailleurs là où les femmes ont le plus de facilité à trouver des équipements qui leur conviennent. La marque du distributeur destinée aux activités de chasse, Solognac, peut répondre aux attentes d'un viticulteur. En termes de bottes et de chaussures, ce sont les marques Aigle, Meindl et Salomon qui sont les plus plébiscitées sur les réseaux.

PREST' ARRACHE
PRESTATIONS VITICOLES
TOUS TRAVAUX MANUELS
TAILLE
TIRAGE DES BOIS
BRÛLAGE
ATTACHE DES BAGUETTES
COMPLENTATION
EPAMPRAGE, ÉBOURGEONNAGE
RELEVAGE, EFFEUILLAGE
VENDANGES
RAMASSAGE DES AGRAFES
PIOCHAGE
RAMASSAGE DES CAILLOUX
07 88 33 04 37

Traitements

Mélanger la bouillie avant de l'incorporer

De plus en plus de viticulteurs s'équipent d'un mélangeur de bouillie afin de gagner en débit de chantier et en qualité de pulvérisation.



Photo : L. Vimond

La grande majorité des mélangeurs forment un vortex.

Vous pouvez avoir le meilleur système de pulvérisation (face-par-face, panneaux récupérateurs, etc.), si les produits phytosanitaires sont mal incorporés et mal mélangés, la qualité de la protection sera moins bonne. Si bon nombre d'intrants se dissolvent bien dans l'eau, d'autres sont plus difficilement miscibles car visqueux. D'autres encore tendent à se coller aux parois et/ou à sédimenter. C'est le cas des poudres comme le cuivre, l'argile, le talc ou encore le purin d'ortie déshydraté. Au regard du budget annuel en produits phytosanitaires, bon nombre de viticulteurs se sont intéressés de près à la qualité du mélange et ont investi dans des mélangeurs.

Une pompe en inox pour résister aux produits corrosifs

Fixes ou mobiles, ces équipements s'installent sur le lieu de préparation et se greffent bien souvent sur le circuit de remplissage d'eau. Selon les modèles, leur capacité va d'une centaine à plus de 800 l. Certains sont constitués d'une cuve en polyéthylène, d'autres en inox. Mais tous proposent une pompe en inox pour résister aux produits les plus corrosifs, d'autant plus qu'ils sont concentrés dans la cuve. Le brassage est effectué soit par une circulation d'eau (système dit à recyclage), soit par un agitateur rotatif en fond de cuve. L'objectif est d'obtenir un vortex, c'est-à-dire un tourbillon, qui permet d'offrir rapidement une bonne qualité de mélange. Quelle que soit la solution, la force du mélange est généralement réglable. Ce vortex présente l'avantage de ne pas générer beaucoup d'éclaboussures protégeant ainsi l'opérateur. Certains constructeurs prêtent également à ce tourbillon des propriétés d'aspiration, les poussières de poudre en suspension dans l'air étant attirées dans le fond de cuve, épargnant ainsi l'opérateur. Ces appareils bénéficient pour la plupart d'un rince-bidon à pression, avec récupération des jus de rinçage vers la cuve du mélangeur. En plus, un pistolet ou une douchette permet de rincer la cuve du mélangeur une fois celle-ci vidée. Certains modèles proposent une tablette pour poser sac ou bidon, facilitant et sécurisant leur vidage. Techprodis présente également un modèle de 110 l avec son propre moteur thermique de 15 ch : avec une réserve d'eau à la parcelle, la préparation peut alors s'effectuer à la vigne.

Une efficacité redoutable en un temps très court

Ces cuves de mélange affichent des capacités impressionnantes. Techprodis assure le mélange de 30 kg de poudre dans 110 l d'eau en une minute. MixBox annonce 80 kg de poudre en deux minutes dans 250 l d'eau. *« En viticulture, cela permet de gagner du temps,* explique Édouard Routier de Techprodis. *Les incorporateurs des pulvés viticoles ne sont pas aussi volumineux et performants que les dernières générations en grandes cultures. De plus, certaines poudres comme les argiles doivent être incorporées par petites doses, si l'on veut éviter les bouchages ».* Avec le mélangeur, l'incorporation de produits ne devient plus le facteur limitant. Certaines exploitations qui en sont équipées s'organisent avec un opérateur à la préparation et un autre à la pulvérisation : le temps d'immobilisation du pulvé au remplissage est fortement réduit. Mais l'argument premier des viticulteurs équipés reste la qualité de travail. Les poudres et produits visqueux sont intégralement dilués, ce qui maximise l'efficacité de la pulvérisation. Cette efficacité a un coût : compter 1 800 € pour un modèle de 110 l, entre 2 500 et 3 300 € pour un 250 l, et 4 500 € pour un modèle de 300 l en cuve inox. *« Mais ce prix est à comparer au budget annuel consacré aux phytosanitaires (jusqu'à 800- 1 000 €/ha),* justifie Édouard Routier. *Si une partie de ces produits n'est pas appliquée car collée à la paroi du pulvé ou est mal répartie parce qu'une buse est bouchée, quel est l'impact économique ? »*

Enfin, le dernier argument concerne la sécurité de l'opérateur, les mélangeurs étant conçus pour limiter les contaminations et erreurs de manipulation.

LUDOVIC VIMOND



Photo : L. Vimond

La hauteur du trou, ainsi que certains équipements comme cette table, facilitent les manipulations et évitent les fausses manœuvres.



Photo : L. Vimond

Les modèles en inox sont sensiblement plus chers.



Photo : L. Vimond

Les roues permettent de la déplacer plus facilement.

Matériels

Sélection de nouveautés

Teejet Une barre de guidage pour la vigne



Photo: Teejet

Développée pour la pulvérisation et la vendange, la barre de guidage Matrix 430 VF utilise des signaux GPS/Glonass/SBAS pour fournir une correction gratuite de géolocalisation d'une précision de 15 à 25 cm. Doté d'un écran couleur, cet équipement évite les erreurs d'oubli de rang ou de rang doublement traité, notamment grâce à un signal sonore et lumineux. Facturé 1 600 euros, cet écran propose la mémorisation de cinq configurations de machines, en fonction du nombre de rangs traités par chaque passage, de cinq configurations de parcelles (interrangs différents) et un jalon pour marquer par exemple l'endroit dans la parcelle où l'on a terminé une cuve de pulvé. Il est possible d'exporter un rapport d'activité en fin de prestation à l'aide d'une clé USB. En option, un kit permet d'automatiser le traçage à l'écran, dès lors que l'on active l'outil.

Vredo Un semoir direct pour la viticulture

Vredo lance un appareil de sursemis à destination de la viticulture. Le Compact dispose d'une trémie et d'un système de dosage à entraînement mécanique qui alimentent des descentes vers le système de mise en terre à double disque. Montés sur ressorts individuels, ces éléments semeurs sont espacés de 7,5 cm. À l'arrière, le rappui est assuré par un rouleau lisse ou par un rouleau Güttler. Le compact se décline en quatre largeurs : 1 ; 1,40 ; 1,80 et 2,20 m.



Photo: Vredo

Busa BT Des outils de travail du sol originaux

Importés par la société DMA dans la Drôme, les outils de travail du constructeur hongrois Busa BT se caractérisent par des houes inclinées. Celles-ci tournent autour d'un axe vertical, autour duquel rayonnent dix lames courbées : chaque houe dispose d'une inclinaison réglable. Elles sont montées sur un bras relié au châssis par un point de pivot et suspendu par un ressort, ce qui n'est pas sans rappeler certains déchaumeurs à disques indépendants. Auto-animées, ces houes sont inclinées vers l'arrière, l'angle restant tout de même réglable, afin de pouvoir contrôler la profondeur de travail.



Photo: Busa BT

Les houes sont associées par paire, l'orientation des lames étant inversée entre les deux rotors. Elles sont proposées en trois diamètres : 450, 520 et 600 mm. Chaque lame est remplaçable indépendamment des autres et surtout réversible, afin de doubler la surface d'utilisation. Convenant à tout type de sol, les houes Busa BT nécessitent une vitesse de travail élevée (5 à 7 km/h).
Simples de conception, ces appareils sont annoncés comme économiques, tant à l'usage qu'à l'usure, tout en permettant un bon débit de chantier.

Testas et Popek Un porte-outil polyvalent, extensible et réversible

La société Testas & Popek, basée à Valence d'Agen, propose un porte-outil polyvalent baptisé GCV Barral. Doté d'un double attelage trois points pour fonctionner aussi bien à l'avant qu'à l'arrière d'un tracteur, il dispose d'un châssis coulissant hydrauliquement de manière synchronisée, autorisant une largeur de travail de 1,40 à 2,50 m ou de 1,80 à 3,20 m. Ce châssis se termine à chaque extrémité par un carré de 51x51x15 mm pouvant recevoir tout type d'outils interceps mécaniques ou hydrauliques. Jouxté de roues de terrage Quick Connect, cet outil peut recevoir divers rouleaux (rolofaca, hacheur, crête de coq), un semoir Delimbe ou encore un cultivateur 5 (ou 7 dents avec les extensions) pouvant être relevé par un troisième point hydraulique.



Photo: Testas



Céréales

L'agronomie en renfort sur les céréales

Si la lutte chimique, bien positionnée, est une réponse efficace aux maladies en végétation, elle ne doit pas être le seul recours. Une approche agronomique globale intègre la protection de la culture en amont du semis et allège la facture de la lutte en végétation.

Les *« bonnes pratiques prophylactiques »*, qui visent à prévenir l'apparition ou la propagation d'une maladie sont parfois oubliées, voire négligées, au profit d'une lutte chimique à laquelle une grande confiance est accordée… La prophylaxie est pourtant essentielle pour lutter ou limiter l'impact de certains pathogènes, contre lesquelles la lutte chimique n'est pas l'unique solution… Le tableau permet de situer les potentialités de chaque technique pour lutter contre les principales maladies du blé.

Combiner les leviers agronomiques

Quelques repères agronomiques permettent d'apprécier l'incidence de chaque technique de culture sur la pression de chaque maladie du blé. L'essentiel est de privilégier la bonne combinaison de pratiques agronomiques au sein d'un même itinéraire et de ne jamais oublier qu'il n'y a pas qu'une seule maladie. Parmi les leviers à activer, notons en premier lieu le choix des successions de cultures. Pour la plupart des parasites, une succession de blé sur blé favorise leur développement. Le travail du sol a aussi son importance, car l'enfouissement des résidus de culture après récolte limite le développement des maladies. Le choix des variétés intervient également car elles ne sont pas toutes égales face aux pathogènes. Certaines



La prophylaxie consiste à perturber le cycle du bioagresseur et donc à réduire les risques de développement au travers des leviers agronomiques disponibles.

témoignent d'un bon indice de résistance, pas toujours bien valorisé en pratique. Enfin, les paramètres d'implantation sont déterminants. La densité de semis pour commencer : plus le semis sera dense, plus les conditions du milieu seront favorables aux maladies. À l'inverse, les très faibles densités peuvent limiter la pression de maladie, mais aussi affecter le rendement. Un compromis est à trouver. Les dates de semis jouent aussi : plus le semis est précoce, plus la culture est exposée aux différents cycles de multiplication du pathogène.

Terminons avec la fertilisation azotée : plus la dose d'azote est forte, plus le niveau de la maladie sera élevé. La plante gagnant en vigueur et en feuillage, le champignon trouve alors un contexte idéal pour se développer. Chaque maladie ayant son propre développement, les réponses prophylactiques les plus adaptées ne sont pas les mêmes selon les pathogènes.

Jean-Yves Maufras
(Arvalis - Institut du végétal)

Tableau 1 : Efficacité actuelle des différentes méthodes de lutte disponibles

Principales maladies	Importance des bioagresseurs	Efficacité des méthodes de lutte disponibles				
		Lutte chimique	Stimulateur de défense des plantes	Résistance variétale	Lutte Biologique	Lutte agronomique*
Piétin échaudage	+++	+	-	+	-	+
Piétin verse	++	°°	-	+++	-	+
Oïdium	+	+++	+	+++	-	++
Septorioses	+++	++	+	++	-	+
Helminthosporiose (HTR)	+	+++	-	+++	-	+++
Rouille jaune	++	+++	-	+++	-	+
Rouille brune	+++	+++	-	+++	-	++
Fusarioses épis	++	++	-	++	-	+++

Légende : +++ forte, ++ moyenne, + faible, - sans effet
* Les maladies sont sensibles à l'interaction entre le travail du sol et les précédents, la gestion des résidus de culture ou des repousses, la date et la densité de semis, la fertilisation azotée...

Fusariose Haro sur les résidus végétaux

Dans le cas de la fusariose des épis, une grille agronomique d'évaluation du risque d'accumulation de Déoxynivalénol (DON) dans l'épi est disponible depuis 2005 sur blé tendre et 2008 sur blé dur. Elle prend en compte trois critères parcellaires afin de positionner chaque parcelle dans l'un des sept niveaux de risque. La gestion des résidus (précédent et travail du sol) et la sensibilité variétale à la fusariose sont déterminantes. En effet, le principal producteur de DON sur blé, Fusarium graminearum, passe l'hiver dans les résidus de culture. Aussi, la rotation a une grande importance dans la maîtrise du risque d'infection. Les précédents sensibles, laissant derrière eux des résidus contaminés, sont à éviter. À défaut, le labour, ou a minima, l'enfouissement des résidus, sont à rechercher. Un simple broyage des résidus facilite leur décomposition et, sans être totalement efficace, réduit la pression de maladie. La date de semis peut jouer un rôle en influençant la date de floraison et le synchronisme avec les libérations d'ascospores. La densité peut aussi influencer la contamination en faisant obstacle à la dispersion des ascospores. Plus le couvert est dense, moins les risques de contamination sont importants. Du côté de la fertilisation, l'azote augmenterait la gravité des attaques, en favorisant l'humidité dans le couvert. Le choix variétal est l'autre levier majeur pour lutter contre les fusarioses de l'épi. Si la résistance n'est pas totale, il est possible de lutter efficacement contre la maladie en choisissant des variétés adaptées.

Piétin-verse Il préfère les rotations chargées en blé

Le piétin-verse est une maladie dont la forme sexuée semble de faible importance. Il en résulte au plan pratique qu'elle est endémique, c'est-à-dire inféodée à la parcelle (peu ou pas de transport sur de longues distances) et dépendante de son histoire culturale. Les successions de blé sur blé ou les rotations courtes favorisent la maladie qui se maintient d'une saison à l'autre sur les résidus de culture. Leur enfouissement, dans le cas d'un blé/blé, pourra être bénéfique en éloignant en fond de labour les résidus infectés. Mais dans d'autres cas, une rotation maïs/blé par exemple, le labour contribue à exhumer des résidus enfouis l'année précédente, et dont le pouvoir infectieux (sporulation) est stimulé par le retour en surface. Le travail du sol peut donc avoir des effets variables selon la manière dont il interagit avec la rotation. Les dates de semis précoces, dans la mesure où elles rendent possibles des contaminations plus tôt à l'automne, favorisent le développement du piétin-verse. Cet effet est clairement perceptible en essai.
Les fortes densités favorisent les contaminations par « effet de proximité » entre tiges. Les semis clairs, en accentuant le tallage, peuvent, à l'inverse, protéger les talles principales. L'azote aurait logiquement le même effet, mais les fortes doses d'azote semblent au contraire favoriser la maladie, selon un mécanisme inconnu. Les gènes de résistance PCH1 (issu d'Aegilops ventricosa) et PCH2 (issu de Capelle) confèrent un bon niveau de résistance, surtout lorsque les deux gènes sont cumulés. L'efficacité ainsi obtenue dépasse celle des meilleures protections fongicides.

Contrôle de la septoriose Miser sur le choix variétal

Le rôle des repousses dans les contaminations de septoriose est mal connu. Elles peuvent, en hébergeant la maladie, contribuer à la formation de l'inoculum de départ sous forme d'ascospores. Les blés sur blés, combinés à une absence de labour, favorisent la maladie. D'une manière générale, la présence de résidus pourrait participer à l'initiation de l'épidémie. Mais à la différence du piétin-verse, la septoriose n'est pas une maladie à caractère parcellaire. L'inoculum initial n'est pas limitant. S'agissant de la date de semis, on constate généralement moins de septoriose sur les semis tardifs. Cela tient principalement au fait que les semis tardifs échappent aux premières contaminations par voie ascosporée. Le point initial de l'épidémie étant plus tardif, l'inoculum est moins abondant en sortie d'hiver. Cet effet, combiné à une structure différente du couvert (moins de talles), débouche sur des différences de dynamique de l'épidémie qui, certaines années, sont notables en fin de saison. Du côté des densités, plus elles sont élevées, plus la pression maladie est forte. L'expérience le prouve, mais l'effet reste irrégulier. La structure du couvert est probablement la meilleure explication, les conditions d'hygrométrie pouvant être très différentes à l'intérieur du couvert selon la densité. Par ailleurs, à forte densité, les contacts entre feuilles sont favorisés. On observe également des effets marqués de l'azote. Certains essais montrent que diviser la dose d'azote par deux est aussi efficace que de doubler la protection fongicide. Mais la pénalité sur le rendement est inacceptable. Quant à la résistance variétale, des solutions existent, y compris parmi les variétés les plus cultivées. Mais l'efficacité n'est que partielle et la résistance, comme pour d'autres pathogènes, est sujette à contournement. L'intérêt des mélanges variétaux continue à être évalué.

Réchauffement climatique

Les bovins viande s'adapteraient

L'Autunois-Morvan a fait l'objet d'une étude pour évaluer les impacts du réchauffement climatique sur la production de viande bovine. Baptisé Climaviande, ce projet national conduit par l'Institut de l'Élevage et financé par Interbev, permet d'anticiper l'adaptation des exploitations au climat futur.



Dans l'Autunois comme ailleurs en Saône-et-Loire, le réchauffement climatique devrait obliger à réaliser davantage de stock au printemps pour en redistribuer une partie durant les sécheresses estivales.

Avec des sécheresses et des canicules qui se répètent, l'élevage bovin allaitant se voit confronté durement au réchauffement climatique. Pour anticiper des pistes d'adaptation à cette nouvelle donne, Interbev a financé Climaviande, une étude visant à évaluer les impacts du changement climatique sur les élevages. Conduit par l'Institut de l'Élevage, ce programme a porté sur trois territoires français : bassin limousin, Pays de Loire et bassin charolais. Pour ce dernier, c'est le nord-ouest de la Saône-et-Loire qui a été retenu (l'Autunois-Morvan) et la Chambre d'agriculture a été le partenaire de terrain de ces travaux inédits.
Dans chacune des zones étudiées, le projet entendait décrire les évolutions du climat à l'horizon 2050. Il s'agissait aussi d'évaluer les impacts concrets du changement climatique sur les cultures fourragères et les systèmes d'élevage de ces zones et de proposer des leviers d'adaptation.

« Crash-test climatique »

La première étape a consisté en un état des lieux des régions concernées avec le relevé des données météo et la caractérisation des itinéraires techniques des exploitations sondées (rendements, dates de semis, mise à l'herbe, vêlage, récolte, fertilisation…). Ce travail a été conduit par les conseillers de la Chambre d'agriculture avec un groupe d'agriculteurs du secteur (La Grande-Verrière, Tavernay, Monthelon).
Pour décrire les tendances climatiques, les experts se sont appuyés sur les modèles existants (Météo France). Une simulation des aléas climatiques a été effectuée permettant d'envisager les impacts sur les cultures fourragères.
Éleveurs, experts et conseillers ont pris part à un *« Rami Fourrager »*, outil de *« co-conception »* imaginé par l'Inrae permettant *« de modéliser et de reconfigurer un système »*. Partant d'un exemple représentatif des pratiques locales (120 vaches, 155 ha, 2 UTH, finition des vaches, génisses et taurillons, ensilage de maïs) et basé sur les références fourragères moyennes de la période 1989-2018, ils se sont projetés dans les conditions du futur (2035-2064). Le modèle a même subi un *« crash test climatique »*, c'est-à-dire qu'il a été soumis à un aléa climatique typique du futur, de sorte à imaginer la meilleure manière de s'y adapter.

Moins de gelées, plus de canicules

Le climat actuel de la région d'Autun se caractérise par des températures plutôt fraîches et des précipitations supérieures à ce qu'elles sont dans d'autres zones de la région. Sur les dernières décennies, les températures moyennes sont en légère augmentation dans l'Autunois-Morvan. Mais cette hausse est trois fois moins élevée que dans le Mâconnais, observe-t-on. Dans le futur proche, les températures n'augmenteraient que de l'ordre de + 1 degré dans l'Autunois. Mais dans la seconde moitié du siècle, le réchauffement s'accélérerait notamment en ce qui concerne les maximales. Concrètement, il continuerait à geler en hiver, mais moins fort. En revanche, le nombre de jours caniculaires serait en forte hausse.

Sécheresses plus fréquentes

Les simulations agronomiques révèlent que l'augmentation de température n'aurait pas que des effets négatifs. Au printemps, cette augmentation pourrait permettre d'avancer la mise à l'herbe (jusqu'à quinze jours plus tôt dans un futur lointain). Mais en été, l'augmentation des épisodes caniculaires impliquerait un arrêt de la croissance de certaines espèces prairiales et un stress thermique plus ou moins marqué chez les animaux, confirme-t-on. L'évolution de l'évapotranspiration et du cumul de précipitations n'augurerait rien d'alarmant. Mais les précipitations déjà très variables d'une année sur l'autre continueraient de l'être dans le futur en amplifiant même cette hétérogénéité. L'augmentation de l'évapotranspiration consécutive à celle des températures, contribuera à accentuer la précocité du déficit hydrique estival : sécheresses plus fréquentes, plus prononcées et plus précoces, surtout sur les sols superficiels morvandiaux.

Printemps précoce

Les simulations réalisées mettent en évidence un démarrage en végétation plus précoce accompagné de bonnes conditions au printemps, qui permettraient ainsi d'avancer la mise à l'herbe, les premières coupes et les semis des cultures de printemps. Conséquence de l'augmentation des températures, les rendements resteraient stables voire en légère hausse pour ces récoltes précoces, malgré un cycle de croissance raccourci.
En été, l'augmentation du déficit hydrique se traduirait par un ralentissement de la croissance de l'herbe plus marqué et plus long. Ce creux d'été, déjà récurrent en sols superficiels, serait plus intense à l'avenir. En revanche, la reprise automnale pourrait se prolonger en fin de saison.
L'herbe pousserait donc plus tôt au printemps et plus tard à l'automne, mais avec un ralentissement d'été plus marqué. Si un gain de rendement est possible dans le futur, celui-ci se ferait essentiellement par la période de printemps. En ce qui concerne le maïs, on observerait une avancée des dates de floraison et de récolte : jusqu'à vingt jours de gagnés à la floraison et jusqu'à 40 jours à la récolte sur une centaine d'années. Cela autoriserait des variétés plus tardives. Mais il faudra attendre la deuxième partie du siècle pour voir s'éloigner le risque de températures trop basses pour le développement du maïs dans l'Autunois-Morvan. Et si les rendements devraient être stables ou en légère hausse, leur variabilité d'une année à l'autre risque de s'accentuer du fait des sécheresses et des excès de températures inhabituels.

Davantage de stocks

À l'échelle des exploitations, ces évolutions risquent d'aller dans le sens d'un accroissement de la part d'herbe stockée, à la fois du fait d'un pic de production printanière accru et de besoins nouveaux d'affouragement en été. L'adaptation serait alors de distribuer cet excédent de printemps aux animaux en été. La période de plein pâturage sans distribution de fourrage serait raccourcie à 4 mois seulement. Une évolution qui ne va pas dans le sens de la réduction du travail, note-t-on. Aucune baisse de chargement n'est envisagée dans le futur proche, mais la quantité de fourrage à stocker par UGB serait accrue. Au regard de ces simulations et dans la conjoncture économique actuelle, les éleveurs de l'Autunois ne remettraient pas en cause l'engraissement, excluant de fait une conversion des taurillons en broutards et maintenant la finition des femelles. Pour parer au déficit fourrager provoqué par un aléa climatique attendu en moyenne une année sur cinq, la solution serait de constituer un stock de secours en générant des excédents quatre années sur cinq. Une *« auto-assurance »* plébiscitée par les éleveurs, mais qui a un coût.

Des marges de manœuvre

Des solutions agronomiques sont évoquées avec, par exemple, la culture de méteils ou des doubles fauches précoces, dans la limite des débits de chantier et des fenêtres météorologiques propices. L'accroissement de la sole céréalière est une autre option envisageable. Enfin, la luzerne est un levier d'adaptation intéressant tant elle serait favorisée par ce nouveau contexte climatique. L'analyse agronomique de l'impact du réchauffement climatique donne un scénario plus contrasté qu'attendu. Si l'accroissement des sécheresses et des températures excessives mettra à rude épreuve les exploitations allaitantes, il pourrait exister aussi des impacts plus positifs (accroissement des rendements, mise à l'herbe plus tôt). Du coup, tout du moins dans un futur proche, les choix des éleveurs ne seraient pas remis en cause et le système naisseur-engraisseur de la région aurait encore des possibilités d'adaptation et des marges de manœuvre.

Marc Labille

Le CO_2 augmente les rendements

Les résultats des simulations sont la conséquence de l'évolution du climat et de l'augmentation du taux de CO_2 dans l'atmosphère. Une augmentation de la concentration de ce CO_2 serait en effet à l'origine d'une augmentation des rendements pouvant aller jusqu'à 10 % dans le futur proche voire 20 % en fin de siècle. L'augmentation de la concentration en CO_2 agit sur l'efficacité de la photosynthèse et l'intensité des échanges entre la plante et l'atmosphère via l'ouverture des stomates. Cet effet bénéfique pour la productivité a été pris en compte dans le modèle utilisé dans Climaviande.


V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
M. STRAUB - 06 83 41 72 77
contact@vmat-dallage-chape.fr

Nouvelles technologies

Drone et agriculture de précision : un tandem qui marche

Installé en Haute-Marne, Arnaud Verzeletti réalise des prestations aériennes par drones. Une partie de son activité se concentre sur l'agriculture de précision : épandage, semis de couverts et prochainement analyses de parcelles.

▶ Des professionnels à votre service

SAS COMATEC Distribution
patura
- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe «promo»
Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint Sulpice

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Arnaud Verzeletti a été télépilote de drones militaires pendant 20 ans. Il est souvent sollicité par des amis agriculteurs et viticulteurs qui sont intéressés par les bénéfices qu'offrent les drones. *« Je suis né dans une ferme et j'ai toujours eu envie d'aider les agriculteurs dans leur métier »* explique-t-il. En mars 2019 il rencontre Dimitri Skoutelas, conseiller viticole à la Chambre d'agriculture de l'Aube, qui lui propose de travailler pour un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) viticole. Il souhaitait réduire la pénibilité au travail et accroître ses rendements. Arnaud Verzeletti réalise une cartographie de parcelles de vignes afin de dénombrer les pieds manquants. Grâce à cette technique, les viticulteurs gagnent beaucoup de temps car ils savent exactement où se situent les pieds à remplacer. Encouragé par les bons résultats, il crée la société CymDrones à Colombey-les-Deux Églises en septembre 2019. Elle est également présente à la pépinière d'entreprises de Chaumont.



Arnaud Verzeletti est l'un des rares en France à posséder ce type de drone bien spécifique.

De l'épandage très ciblé

La collaboration avec la Chambre d'agriculture de l'Aube se poursuit en 2020 avec de l'épandage sur 8 ha de vignes en forte pente. Le drone traite 3 rangs à la fois à 10 km/h. Un autre essai est réalisé dans deux microparcelles dans la Marne, encadré par le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC). Un décret interministériel autorise ce type d'essais jusqu'en octobre 2021, l'objectif étant de réduire les accidents de tracteurs ou de chenillards. Les essais sont réalisés dans un cadre très strict : des pentes supérieures à 30 % et à une distance minimum de 100 m des habitations. L'été dernier, une démonstration a été effectuée sur une parcelle auboise en présence de représentants du ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Draaf. *« Tout le monde a été impressionné. En volant à environ 60 cm au-dessus des vignes, le drone fait de l'épandage très ciblé et le vent qu'il génère permet de répandre le produit sur toutes les feuilles »* explique Arnaud Verzeletti. Depuis quelque temps le chef d'entreprise est sollicité pour réaliser du semis de couverts. En avril, dans l'Yonne, il va mener un essai, avec la Chambre d'agriculture, pour semer de la luzerne dans une parcelle de blé. *« Au lieu de faire quatre apports d'azote, le cultivateur en fait un seul, puis la luzerne apportera naturellement le reste. De plus, la densité de la luzerne évite la pousse des adventices. On va déterminer une quantité de kilo à l'hectare à semer et le drone va générer son plan de vol. Il devrait semer sur 6 m de large en étant à 4 m d'altitude. Ce n'est pas un essai par rapport à la technique, mais plutôt pour trouver les bons réglages afin de savoir combien on peut faire d'hectares à l'heure. Le semis par drone est très prometteur, ça se fait beaucoup en Chine »*. Lorsqu'un agriculteur repasse sur sa parcelle en tracteur ou en quad, les pertes de semis se situent entre 10 et 15 %. Le semis par drone a l'avantage de n'avoir aucune perte.

Une mine d'informations

En parallèle, Arnaud Verzeletti développe un projet d'analyses de parcelles en viticulture. L'idée est de cartographier les parcelles au fil de la saison pour identifier les pieds improductifs. La cartographie permet d'identifier les pieds manquants et les pieds morts, mais elle informe aussi sur l'indice de végétation pour mesurer la vigueur, le stress hydrique, la surface foliaire, celle d'enherbement entre les rangs et la détection des maladies. L'entrepreneur se tourne aussi vers l'estimation de dégâts de gibier car la demande est grandissante. Même si ses rapports ne sont pas reconnus juridiquement par les experts, ils peuvent quand même être pris en compte. *« C'est arrivé chez un client qui avait 4 grandes parcelles touchées par les dégâts de gibier. Sur les 45 ha j'avais relevé 18 ha de pertes alors que l'expert n'en avait relevé que la moitié. À la suite de mon rapport d'autres experts sont venus et ont constaté qu'il y avait effectivement 18 ha. Il faudrait que l'analyse par drone soit certifiée pour les dégâts de gibier, mais ce n'est pas encore le cas »* explique le gérant.

À la pointe de la technologie

En juin dernier, l'entreprise a investi 35 000 € dans un DJI Agras T16, un drone dernier cri, équipé d'une intelligence artificielle, d'un positionnement RTK et d'un radar qui lui permet d'éviter les obstacles. Il peut porter un réservoir de 16 l pour l'épandage ou un réservoir de 20 kg pour les semis, avec des graines calibrées de 0,5 à 5 mm. Il pèse 41 kg au décollage, peut voler pendant 15 minutes, monter jusqu'à 30 m et parcourir 1 km de distance. La machine est capable de faire un suivi de terrain pertinent en gardant une distance constante avec le sol. *« Les réservoirs sont amovibles, dès qu'il n'y a plus de produit le drone revient et se pose au point de décollage. Après il suffit de changer le réservoir et éventuellement la batterie, ça se fait en 30 secondes »* explique Arnaud Verzeletti. L'appareil est extrêmement sécurisé. Tous les composants électroniques importants sont doublés. Si l'un d'eux tombe en panne, un autre prendra le relais. *« Le drone est aussi équipé d'un coupe-circuit indépendant. En cas de perte de contrôle, je peux couper l'alimentation principale pour qu'il tombe sur place »* souligne le télépilote certifié S1 à S4. Une prestation par drone coûte 300 €/ha pour l'épandage de vignes et entre 100 et 120 €/ha pour les semis.

T.M.

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter agribourgogne.fr

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **23/03/2021**

Effectif global: 1237 - Taux de vente: 96%

Effectif total: 825 - Taux de vente: 96%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	2,97 €	3,07 €	3,01 €	-
			250-300	2,77 €	2,77 €	2,77 €	-
			300-350	2,59 €	2,79 €	2,67 €	-
			350-400	2,54 €	2,76 €	2,65 €	-
			400-450	2,46 €	2,55 €	2,50 €	-
			450-500	2,38 €	2,48 €	2,41 €	-
		R	200-250	2,74 €	2,96 €	2,92 €	-
			300-350	2,45 €	2,68 €	2,58 €	-
			350-400	2,42 €	2,55 €	2,49 €	-
			400-450	2,44 €	2,49 €	2,47 €	-
	F	U	200-250	2,93 €	3,42 €	3,17 €	-
			250-300	2,62 €	2,77 €	2,72 €	-
			300-350	2,60 €	2,74 €	2,69 €	-
			350-400	2,50 €	2,69 €	2,63 €	-
		R	250-300	2,47 €	2,72 €	2,61 €	-
			300-350	2,50 €	2,67 €	2,61 €	-

Apports corrects pour la saison avec de nombreux acheteur permettant de commercialiser près de 97% des animaux présentés.
BROUTARDS : Belle présentation. Vente rapide et totale. Les cours poursuivent leur lente remontée dans une ambiance qui s'améliore nettement. Bonne demande dans les lots vaccinés FCO 4/8 plus de 60 jours.

LAITONNES : Vente facile et cours facilement maintenus.

Effectif total: 369 - Taux de vente: 98%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,80 €	1,98 €	1,88 €	-
VACHES/GENISSES DE 30 MOIS :	F	E	- 5 ans	2,58 €	3,92 €	2,99 €	-
			5 à 10 ans	2,38 €	3,37 €	2,75 €	-
		U	- 5 ans	2,09 €	2,67 €	2,30 €	-
			5 à 10 ans	1,93 €	2,72 €	2,21 €	-
			+ 10 ans	1,82 €	2,23 €	1,97€	-
		R	- 5 ans	1,96 €	1,96 €	1,96 €	-
			5 à 10 ans	1,71 €	1,95 €	1,85 €	-
			+ 10 ans	1,61 €	1,96 €	1,79 €	-
GÉNISSES		U	24 à 36 mois	2,07 €	2,68 €	2,31 €	-
		R	24 à 36 mois	1,92 €	2,36 €	2,27 €	-

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : L'offre est limitée pour la saison, néanmoins beaucoup d'acheteurs sont présents comme déjà depuis plusieurs semaines, ce qui traduit bien la forte demande. Celle-ci n'est encore pas recouverte. Les cours sont reconduits à quelques centimes près en fonction de la qualité des sujets. Vente active et rapide avec peu de relève.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 22/03/2021

Bovins : 429
Broutards : (240 - 355 kg) 680 - 990 2,55 - 2,90
Laitonnes : (190 - 330 kg) 540 - 870 2,55 - 3,06
Broutards : (360 - 480 kg) 910 - 1140 2,38 - 2,60.
Laitonnes : (345 - 425 kg) 940 - 1030 2,43 - 2,71

Génisses 24 - 36 mois : (580 - 720 kg) 1410 - 1660 2,15- 2,56
Vaches légères : 1030 - 1210
Vaches entre deux : 1250 - 1470.
Vaches lourdes : 1480 - 1900

Apports plus importants en broutards et de meilleure qualité. La vente est plus rapide à des tarifs en progression. Seul 1 lot n'a pas trouvé preneur. Vente réussie de 17 broutards à la vidéo.
Comme pour les mâles les sorties en femelles sont plus importantes à cette période. Les légères herbagères ainsi que les lourdes d'export se commercialisent rapidement à des tarifs très fermes.
Forte demande en génisses lourdes et vaches à des cours qui progressent à nouveau.
Bovins gras : 4
Peu d'apports mais la demande est bien présente.
Ovins : Pas de marché cette semaine. Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 29 Mars 2021 aux horaires habituels.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **22/03/2021**

Effectif total: 515 - Taux de vente: 99%

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total:45 - Taux de vente : 100%							
OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)							
Seulement 2 animaux invendus.	M		M	1,02 €	1,08 €	1,05€	-
BREBIS/BELIERS/CAPRINS Demande suivie et cours sans grand changement.	F	U	> 60 kg (F)	1,23 €	1,48 €	1,29€	-
		R	> 60 kg (F)	1,02 €	1,22 €	1,16€	-
Effectif total: 228 - Tx de vente : 100%							
AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)							
AGNEAUX : L'offre est plus abondante avec des lots de bonne qualité préparés par les éleveurs pour les fêtes Pascales. Mais l'offre reste très insuffisante pour couvrir tous les besoins et les tarifs poursuivent leurs progression pour atteindre des niveaux inédits		U	32 - 38 kg	4,03 €	4,60 €	4,39 €	-
			38 - 44 kg	4,11 €	4,65 €	4,41 €	-
			> 44 kg	3,72 €	4,23 €	3,94 €	
		R	32 - 38 kg	3,88 €	4,00 €	3,94 €	-
			38 - 44 kg	3,96 €	4,16 €	4,00 €	

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 15/03/2021 au 21/03/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,36	8,25	6,93	-	-	-	-
	Var.		0,09	0,04	-0,22				
	R	7,97	7,67	7,44	6,39	-	7,51	-	-
	Var.	0,23	0,35	0,62	0,31		0,15		
	O	6,50	6,61	6,69	-	6,96	6,89	-	-
	Var.	-0,25	-0,25			0,10	0,23		
3 (couverts)	U	-	8,17	8,12	7,02	-	-	7,61	-
	Var.		=	0,06	0,10			0,16	
	R	7,58	7,65	7,55	6,60	7,61	7,53	7,20	6,65
	Var.	0,16	0,39	0,50	0,32	0,16	0,17	0,19	0,22
	O	6,80	6,81	6,87	6,41	7,15	6,90	6,67	6,02
	Var.	0,18	0,17	0,27		0,18	0,25	0,18	0,17
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	7,01	6,63	-
	Var.						0,20	0,15	
	O						-	6,02	
	Var.								

Zone nord : Offre limitée dans un marché dynamique à l'approche de Pâques. **Zone sud :** Application du réseau.

Broutard(e)s : Les achats sont réguliers face à des volumes de saison, dans une bonne ambiance commerciale. La marchandise bien préparée et valablement vaccinée trouve facilement preneur à des prix fermes à tendance de nouveau haussière. Les sujets plus moyens sont davantage triés. En femelles, la demande reste active permettant des ventes rapides à prix fermes.

Gros bovins maigres : Les présentations s'étoffent encore face à des acheteurs mobilisés : les ventes sont dynamiques et le placement rapide. Cette bonne ambiance commerciale permet de tenir fermement les cours ; On enregistre également de nouvelles hausses de prix, notamment en charolaises.

Boucherie : Les volumes sont stables face à une demande qui reste soutenue comme ces dernières semaines. Les marchés sont plus actifs en toute races permettant de nouvelles hausses tarifaires. Le placement des charolaises et blondes est régulier tandis que les limousines profitent d'un commerce bien orienté. Les volumes en femelles laitières peinent encore à satisfaire les besoins d'où des tarifs de nouveau fermes à haussiers.

Veaux : L'ambiance est calme et le commerce stationnaire. Les volumes sont stables et les cours globalement reconduits dans l'ensemble des catégories. Le manque de marchandise sur certaines places permet une légère progression des cours. En veaux gras, les ventes restent calmes entrainant un léger recul des prix, en mâles notamment.

Ovins : La demande s'intensifie à l'approche de Pâques : les lots présentés sont globalement de très bonne qualité et s'échangent très rapidement à des cours qui s'envolent encore cette semaine. En agnelets, les volumes sont encore importants mais l'écoulement est rapide à des tarifs haussiers. En brebis, la demande est régulière et les cours stables.

22 MARS 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Sur le Jeune Bovin, manque de dynamisme sur les prix au vu de l'offre! Reconduction des cours sur les autres catégories.
Bovins maigres : cours reconduits malgré un marché actif.

POLITIQUES

La médiatrice européenne assure que « la Commission Européenne n'a pas assuré la finalisation de l'évaluation de l'impact sur le développement durable en temps utile, notamment avant la fin des négociations commerciales UE-Mercosur. Ceci constitue un cas de mauvaise administration ». Ce constat n'aura que peu de conséquences, si ce n'est de « veiller à ce que, à l'avenir, de telles évaluations soient achevées avant la conclusion des négociations commerciales »...

ENVIRONNEMENT

Dans le cade de l'expérimentation d'un affichage environnemental viandes rouges (prévu par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire), INTERBEV s'est porté candidat et a déposé, début mars, son projet avec plusieurs objectifs :
- Intégrer les services rendus par l'élevage (rôle de l'herbe et des IAE, fertilisation, biodiversité, etc)
- Valorisation des pratiques
- Prise en compte de la valeur nutritionnelle de la viande
- Prendre en compte également l'aspect social, en intégrant des indicateurs sociaux à l'affichage

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Rappelons que seule une attestation, portée par un organisme certificateur et envoyée à Interbev, permet de confirmer la conformité du contrat Label Rouge, mis en place par les opérateurs de la filière.

Même si un contrat Label Rouge est établi selon l'ensemble des conditions de l'accord interprofessionnel, et répond à tous les critères établis, sans cette attestation, la conformité ne peut être établi! Cette attestation à envoyer à Interbev est essentielle, et à réaliser le plus rapidement possible par les opérateurs de la filière!

CARTON ROUGE

Aux opérateurs de la filière qui continuent, à ce jour, à utiliser la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage! Pourtant cette dernière n'existe plus en filière viande depuis le 01/01/2020, et aucune consultation n'est possible pour les abattoirs depuis le 30/06/2020! L'ensemble de ces décisions sont connues par les opérateurs, via leur famille professionnelle siégeant à INTERBEV ! Il n'est plus concevable sur ce sujet d'être en inconformités avec les décisions interprofessionnelles!

EN REGION

FRSEA AURA annonce un nouvel appel à mobilisation ce jeudi 25 mars. Pour se faire, des convois de tracteurs convergeront en masse vers Lyon et Clermont-Ferrand ! Les revendications restent inchangées: « modifier la loi Egalim » pour obtenir «des prix agricoles fixés selon les coûts de production», et une future PAC « qui se donne l'ambition d'avoir des agriculteurs nombreux, dans tous les territoires et dans toutes les productions ».

FAIT DE LA SEMAINE

Dans le cadre des concertations sur la réforme de la PAC, le Ministère a transmis aux Parties Prenantes ses propositions sur le premier pilier. Alors qu'il y a une semaine, le Gouvernement s'engageait à « ne pas abandonner » les éleveurs de bovins-viande, en proposant une aide conjoncturelle de 60 millions d'euros, c'est maintenant une diminution annuelle de 250 millions d'euros de couplage allaitant qui s'annonce ! L'incompréhension est totale !
Communiqué de Presse FNB

CHIFFRE DE LA SEMAINE

62 011
C'est le nombre total de gros bovins abattus la semaine dernière (S10 de 2021) ! Un niveau d'abattage dynamique marqué sur tout le depuis de l'année 2021 et qui se poursuit !
Ce dynamisme est porté et se maintient grâce à une demande forte et constante du consommateur vers le VBF mais aussi vers les produits tels que le haché ! Cette tendance connue depuis le 1er confinement reste dans le temps!

Matériel

Tracteur

01 - Vends cse retraite tracteur Class Ares 557 ATZ 12/2008 avec chargeur Faucheux Prestige 120 relevage Avt + faucheuse Kuhn GMD 702, 2m80.
✆ **06 10 27 42 31**

01 - Vends tracteur Claas 2016, 330 ATOS 590 heures avec chargeur Quiche + 2 pompes irrigation diam 5 pouces + semoir engrais Kuhn 25B 900.
✆ **06 28 71 20 62**

21 - Vends reproducteurs HBC, IBR A, vêlage facile, TGS. EARL Jully 21230 Magnien (1004)
✆ **06 70 11 90 57**

38 - Vds toit de cabine JD SG2 + vitres - masses de roues avant Ford 5000 pneus 9/5/24 neuf 180 euros les 2.
✆ **06 75 04 60 70**

71 - Vends tracteur Zétor 6911, 65 cv, 2 RM, cabine, DA, 2 900 euros (1112)
✆ **06 88 36 83 55**

74 - Vends tracteur Massey Fergusson 420 année 2008 1500 h 4 RM 65 CV.
✆ **06 84 80 31 04 / 04 50 02 22 51**

89 - Vends tracteur MF 6260, année 2003, 5 700 h + chargeur frontal, clim., 4 RM, bon état général (1206)
✆ **06 77 59 48 31**

Travail du sol

01 - Vds herse rotative RAU rouleau payer attelage semoir état neuf.
✆ **04 74 30 73 98**

01 - Vds couvercror Quivogne 24 disques grenelés diam 710 tbé 3500 euros ; 2 pneus 8006532 usure 50 % Goodyear 500 euros.
✆ **06 08 92 34 80**

18 - Vends Bobcat, accessoires fourche fumier, godet à terre, godet distributeur à vis, matériels révisé, très bon état .
✆ **06 86 56 28 83**

38 - Vends cause retraite charrue Rabewerk 4 corps en bon état - charrue Huard 3 corps 365T - semoir Nodet 3m - herse alternative Amazone 3m.
✆ **06 89 84 11 77**

39 - Vends vibro Kongskilde 7,5m double roto - rouleau AV tire Cambridge 3m - semoir Kuhn Maxima GRG50 - épandeur Fliegl 15m3 + porte céréale - MF 158 2RM cabine 9800h
✆ **06 08 07 83 00**

71 - Vends semoir à engrais Sulky DPX 28, 2.000 l, 24 m, BE, 3.000 E HT.
✆ **06 74 24 10 17**

Récolte

01 - Vends 1 presse Class Markan 50 + charrue bisoc bon état cause cessation.
✆ **04 74 50 04 72**

18 - Vends benne céréalière, chassis AMC castera, 4 roues jumelles,freins HY, basculante, bon état.
✆ **06 86 56 28 83**

21 - Vends presse Welger D 4000, canal 80 x 70, 1 2 000 euros, pas de TVA (1008)
✆ **03 80 51 87 65 - 06 13 68 74 77**

26 - Vends round baller Carraro 1200 A ficelle 120/120 TBE cause double emploi + épandeur à fumier Brimont 3T5 double hérisson B.E.T avec équipement fourrager.
✆ **06 37 17 95 24**

26 - Vends presse à balle ronde Gallignani, modèle GAV6, année 2008, bon état
✆ **06 42 81 20 72**

26 - Vends presse BR 120 120 refait à neuf, Pick-up large, filet-ficelle, 4000 euros HT.
✆ **04 75 48 17 23 (13h30)**

26 - Vends arracheuse - aligneuse rock pour ail, état de marche, prix 1600 euros.
✆ **06 67 53 48 35 - 04 75 76 41 44 HR**

71 - Cause cess. vends andaineur Kuhn 3501, TBE, utilise 16 h/an, 2.100 Đ.
✆ **06 85 54 80 24**

Traitement

38 - Vends cause retraite pulvérisateur Berthoud 600l rampe 15m buses anti dérive très bon état.
✆ **06 84 06 17 15**

69 - Vends local phyto 2.40*2.50 avec étagère prix 2000 euros.
✆ **06 37 80 76 85**

Distribution

01 - Vends bol pailleur silo Farmer 20 m3 double vis année 2007 très bon état.
✆ **06 85 56 55 46**

Epandage

26 - Vends épandeur à fumier Heywang 4T, bon état.
✆ **06 08 86 70 54**

38 - Vends cause retraite semoir engrais Vicon 600l - foin balles rondes.
✆ **06 30 70 89 17**

73 - Vends épandeur à fumier Deguillaume force 9D 9 m3 Etat proche du neuf.
✆ **06 11 72 84 10**

Forestiers

26 - Vends scie tapis monte bois Ballario 4M, lame carbure 700.
✆ **06 70 78 50 94**

Manutention

74 - Vends remorque 4T7 non basculante, ridelle dim. 5.20 x 1.92 800 Đ.
✆ **06 73 27 07 44**

Divers

01 - Vends auges pour bovins 3-4-5 mètres ; barres oblique barres au garrot.
✆ **06 10 27 42 31**

01 - Achète barbelé occasion bien enroulé et non rouillé barrières stabulation et abreuvoirs antigel.
✆ **06 76 56 88 20**

OCCASIONS REVISEES
- 1 camion atelier Ivéco Daily 2,3 HDI, année 2006, TBE
- 1 pailleuse Lucas Castor 30+, TBE
- 1 aplatisseur Electra reconditionné
- 1 aplatisseur FAO AS303, rouleaux et roulements neufs
- bétaillères refaites, toutes marques

Ets LEVEQUE
21350 Saffres 03 80 49 63 86

01 - Vends cellules à grains 25T et 75T avec vis de reprise.
✆ **06 23 84 87 09**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (1007)
✆ **06 71 10 93 35**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert Travaux Publics TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
24 600 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1104)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends 1 cuve d'occasion pour azote liquide, - ancien wagon SNCF 50 m3 (1107)
✆ **06 81 86 91 33**

26 - Vends semoir engrais Nodet gougis, herse 4M,sulfateuse 600L Tecnoma roulots.
✆ **04 75 59 84 68**

PROMO Matériel d'élevage Jourdain

- Rateliers feston galva 2x2 m, 12 bêtes	740 HT
- Rateliers feston Big Balle 3x2 m, 14 bêtes	1050 HT
- Ratelier circulaire PTF, 12 bêtes	425 HT
- Nourrisseurs à veaux 2,20 m avec parcs	755 HT
- Nourrisseurs à veaux 3 m avec parcs	1000 HT
- Barrières de pré EX5 5/6 m galva auto-lock	165 HT
4/5 m galva auto-lock	140 HT
3/4 m galva auto-lock	130 HT

Devis aménagement stabulation libre (vaches, veaux, ovins) ancien tarif
Ets LEVEQUE 21350 Saffres 03 80 49 63 86

26 - Vds 2 roues montées, 10 trous, pneu 800 65 32 sur NH TX 66 65, 3000 euros + roue 8 trous pneu 23 1 26, 300 euros.
✆ **04 75 44 27 04 HR**

26 - Vends décompacteur- vibro-cultivateur- herses- semoir à chaux 3M- Nodet + tasse av trieur- essieux.
✆ **04 75 31 53 88**

26 - Vends 2 roues étroites avec jantes, voie variable, dim 11.2.R.38 TBE, 1700 euros HT.
✆ **06 67 53 48 35 - 04 75 76 41 44 HR**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

tounet

34 - A vendre poudreuse trainée THOMAS 300 L, 500 Đ 2 bennes à vendanges hydrauliques interlignes 500 Đ pièce BRABANT Mécanique 16 pouces 300 Đ. Tél HR
✆ **04 67 96 72 07**

38 - Vends quad hytrack 410 excellent état 1500km treuil attelage 2850 euros.
✆ **06 84 45 08 41**

38 - Vends tronçonneuse Stihl coupe 40 TBE + piquets de clôture fer hauteur 2.25m + volets bois (dauphinois) 3 paires neufs hauteur 1.60m largeur 51cm + 2 étais + 1 câble forestier 25m.
✆ **04 74 85 16 74 HR**

38 - Vends arceaux de serre en 47 ou 57 ou 5.20m.
✆ **06 80 62 50 85**

38 - Vends charrue Bisocs HB1 TB 350 euros - Essieu 10T 8 trous 400 euros + roues - Cuve gasoil 1500l 150 plateau 2m 5m 1500 euros.
✆ **04 74 97 23 88 / 06 38 55 53 31**

38 - Vends moulin à marteaux sur coffre BT 50 5CV FAO 350 euros à débattre.
✆ **06 82 25 56 47**

38 - Vends 4 pneus 215-75r15 + vends contre-batteur à maïs pour moissonneuse batteuse type série 8060-8050 NH.
✆ **06 15 35 36 58**

38 - Vends enrubannage de regain de foin et foin 2020.
✆ **06 76 77 26 54 / 06 95 93 40 27**

38 - Vends 130 tuyaux alu D50 Perrot 6m 0.80euros LM - 40 tuyaux Perr PVC D50 6m 0.40euros LM possibilité détail.
✆ **06 68 10 84 37**

38 - Particulier cherche pierres encadrement fenêtre porte exclusivement molasse et même pierre molasse simple mais avec au moins une face plate.
✆ **06 72 93 04 48**

38 - A vendre planteuse Pneumasem Nodet 4 rangs maïs tournesol micro granule : 1200 euros.
✆ **06 88 27 25 64 HR**

42 - Vends récolteuse Tarrup 1.50+épandeur à décharge latérale à droite+ ensileuse Class porté 1 rang Cornadis chèvre+lave batterie de fromagerie en trèsbon état.
✆ **06 38 35 57 49**

69 - Vends giro broyer 1.80 m. - Tracteur Butty 3 roues voix variable.
✆ **06 70 39 11 62**

69 - Vends piquets pin traités 1.8 m. et 2 m. cause cessation activité viticole environ 1000. 3.50 Đ pièce - Pneus tracteur Kléber 650/16 - Fireston 1360/28 30% d'usure - Achète tracteur 60/70 chv. avec chargeur. Faire offre.
✆ **06 64 93 80 31**

70 - Recherche presses BR, Welger, RP 12-200-202, Claas Rollant 44-46-66, Aroval, Vicon, Carraro, Deutz, Krone KR 120-125-130-1250. Presses MD 342-349-459 JD, Claas MK 52-55-65. Andaineurs-Faneuses-Fauch ses 4, 5, 6 assiettes GMD Kuhn.Epareuse Maxi 4m.
✆ **06 83 59 05 70**

70 - Rech Tracteurs Fiat séries 66 et 90, tract Massey 165-168-188-690-590. MB Laverda et NH. Presses BR 120*120 Claas, Welger, Krone, Carraro. Presses MD Claas, JD, Deutz. Epandeurs à fumier 4 à 9 t.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vends faucheuse Kuhn 3110 GMD, bétaillère Masson, pince à enrubannage ouv. 2 m, et andaineur Claas 470 Liner laisser mess. avec coord.
✆ **06 73 25 16 63**

71 - Vends girobroyeur 3 rotors Joskin TR 2.75 m., 1994, TBE, 1 500 euros, - broyeur d'accotement Deswoys 2007, 1.50 m., déport. hydro, marteaux, BE, 2 500 euros, - broyeur de haies Raz-net à courroies, état de marche, 750 euros (1111)
✆ **06 88 36 83 55**

74 - Vends Vendeuvre AS20 auto chargeuse Haderdorn 18 m3 aréo téléscopique, remorque de GMC pour le bois et une pour motoculteur et une porte engin 1 tonne.
✆ **04 50 22 85 53**

Elevage

21 - Cause retraite vend épandeur Sodimac Rafal 1 000, 8 T, hérissons verticaux, bon état, - bétaillère Ponge 7 m. (1205)
✆ **06 78 86 41 81**

Véhicule

Utilitaire

38 - Vends fourgon boxer, cessation activité, CT ok ,bon état, année 2009, 5000 euros a débattre.
✆ **06 80 01 17 28**

38 - Vends Berlingo 2005 CT ok attelage 170 000km distribution ok TBE.
✆ **06 82 79 50 87**

69 - Master 2016 et 72000 kms caisse bétaillère neuve Alu, révisé garage. GAUTHIER 06 07 74 89 24
✆ **06 07 74 89 24**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends regain très bonne qualité bottes carrées.
✆ **06 87 57 08 92**

01 - Vos 50 balles rondes enrubannage 2019-2020 livraison possible.
✆ **06 40 18 07 28**

26 - Vends bois de chauffage chêne hêtre en 2M, coupé d'un an.
✆ **06 86 80 25 83**

26 - Vends luzerne BR de regain enrubannée, BR de luzerne 1e-2e coupe, récolte 2020.
✆ **06 67 83 09 18**

26 - Vends fourrage de pré, ballot rond, conversion AB 2e an, 120 euros la tonne, TB qualité.
✆ **06 48 88 40 98**

38 - Éleveur recherche paille en andain.
✆ **06 32 64 91 84 / 06 72 85 93 19**

42 - Prod. vds maïs ensilage en bottes ou en vrac + enrubannage herbe et luzerne. Poss. liv.
✆ **06 82 29 74 85**

67 - Vends plants de rhubarbe. Variétés : ALSACE, MIKOOT, FRAMBOZEN ROOD et GOLIATH.
✆ **06 13 46 21 70**

Plants, pépinière

01 - Vends surplus plants peupliers 2 à 3 euros pièce suivant calibre variété 214.
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Vends 100 stères de bois sec à 20 Đ + piquets acacia à partir de 1m80 et plus - livraison possible.
✆ **06 03 12 27 73**

Fourrage

18 - Vends paille – luzerne grossière. Livraison assurée.
✆ **06 17 84 34 79**

18 - A vendre, dép. 18, foin récolte 2020, prairienaturelle, bottes rondes diam. 120-125.
✆ **06 89 15 31 14 ou 02 48 79 38 89**

Vends foin livraison camion remorque Tel : 06 23 79 23 84

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, possibilité transport (0912)
✆ **06 85 73 22 68**

21 - Vends paille et foin, qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

38 - Vends foin luzerne 2e coupe bio balle ronde 2020.
✆ **06 19 71 89 05**

39 - Achat vente paille foin luzerne.
✆ **06 08 53 16 44**

39 - Vends enrubannée luzerne balle ronde 2 et 3eme coupe
✆ **06 74 57 83 40**

43 - Vends FOIN montagne P nat et temp qualité extra prendre sur place Siaugues Ste Marie.
✆ **06 33 69 35 74**

69 - Vends foin et enrubanné TB qualité 2020.
✆ **06 22 86 47 53**

89 - Vends foin de pré 120 x 70, 110 euros HT la tonne (1103)
✆ **06 80 03 12 03**

Propriété

73 - Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 HA groupés. Etudie tou te proposition.
✆ **06 29 66 04 32**

Immobilier

01 - A vendre, à 15 minutes de Bourg en Bresse, jolie propriété agricole de 13ha500 d'un seul tenant, comprenant maison de caractère + 400 m2 de dépendances, libre à la vente.
✆ **06 87 05 63 94 HB**

Location

Agricole

58 - A louer 60 ha de terre /pré secteur Arbourse, libre novembre 2022 (1102)
✆ **03 86 42 71 21**

69 - Loue vignes en fermage appellation Brouilly 2Ha3150 et 0Ha5560 en appellation Côte de Brouilly + cuvage et cave de 100m2 chacun à Odenas.
✆ **0474034144 ou 06 85 43 67 73**

Chasse, Etangs

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

Emploi

Offre

01 - Recrute salarié agricole pour élevage bovins viande logement possible.
✆ **06 09 12 90 42**

01 - Région Pont de Vaux recherche bûcheron ou abatteuse pour faire coupe acacia en 2m.
✆ **06 82 07 33 68**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

07 - Nous recherchons un SECOND DE CULTURE POLYVALENT en viticulture. Il aura pour mission : la gestion des équipes de production, l'irrigation, l'entretien des terres, la conduite et la mécanique des engins agricoles et divers travaux liés à l'agriculture. Le permis poids-Lourds serait un plus pour des livraisons ponctuelles. Nous recherchons surtout une personne dynamique et motivée qui aime le travail varié et qui a envie d'acquérir de nouvelles compétences. Si vous ne possédez pas certaines compétences, nous pouvons vous former. 2000 Ð Net évolutif selon compétence – 39 heures / semaine CV + Lettre de motivation à envoyer à pepinierethibon@orange.fr
✆ **04-75-37-75-36**

21 - Recherche salarié (e), CDI, 39 h/semaine, exploitation polyculture élevage, bovin lait, 90 VL, 180 HA (1203)
✆ **06 6742 49 89**

38 - Recherche Gardien pour entretenir une propriété familiale en campagne à Cremieu (38). Logement de fonction indépendant.
✆ **06 88 50 59 80**

38 - Recherche saisonnier pour conduite tracteur et moissonneuse expérience souhaitée.
✆ **06 98 36 05 46**

69 - Exploitation agricole cherche personne motivée ponctuelle pour production légumes vente - CDI.
✆ **06 37 80 76 85**

69 - Domaine viticole situé à Fleurie (Rhône) recherche pour novembre 2021 un salarié expérimenté (Bac pro / BTS viti) pour exploiter 6 ha 50 en AOC Fleurie avec parcellaire regroupé. Excellente maîtrise de la taille à l'élevage du vin. Références exigées. Logement de 120 m² à proximité immédiate des vignes.
✆ **04 78 19 62 10**

Stage

42 - Exploitation céréales 90 ha recherche stagiaire école sérieux et sympathique à partir de juillet 2021.
✆ **06 43 08 85 01**

Divers

42 - Vends piquets Chataigniers 1.80 + poules pondeuses bio 6 Ð/ pièce Recheux Acalia + bois
✆ **04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30**

42 - Vends presse balle rondes 120x120 Galliani+semoir à grains 13 R + herse 3.20 m+ tonn. eau 600 l + Poteaux galv.+clot. elec./ Bat+lames circul. 60 cm-BE.
✆ **04 77 20 87 68**

Animaux

Bovin

01 - Vends 2 taureaux 24 mois HBC vêlage facile race Charolaise et 3 repro 12 mois HBC Prix raisonnable.
✆ **06 88 76 67 81**

01 - Prends bêtes (génisses) en pension Juin à Octobre.
✆ **06 08 80 08 62**

01 - Vends 3 repro Charolais HBC 14 mois, vêlage facile TGS, prix raisonnable, bonne origine - EARL JOURNET
✆ **06 88 76 67 81**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Cause pré-retraite vends jeunes vaches suitées charolaises HBC de veaux nés en février 21. Élevage Perrin deux-chaises.
✆ **06 82 22 96 13**

03 - Vends taureaux limousin génétiquement sans cornes origine LENA HBL 5 ans
✆ **06 63 89 19 78**

07 - Vends 1 taureau Charolais 18 mois HBC mixte génotypé 110 FN fils de jogging sur gaston
✆ **06 32 14 37 70**

15 - Vends 10 salers 24 mois, issues cheptel trait, attachées, dociles, indemnes IBR BVD.
✆ **06 71 11 50 63**

18 - Vends TB reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2019 et janvier-février 2020, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnables : fils de Maori, élevage Goujat (Rhône) ; de Loubard et Invictus, élevage Micaud (Allier) et plusieurs vêlages faciles, dont un sans corne (mère origine Hiver).
✆ **06.07.91.98.08 (Jean-Marc), 06.07.62.33.74 (Anthony) et 06.81.38.47.12 (Hubert)**

18 - Vends au choix bons reproducteurs 18 mois, inscriptibles avec toutes garanties sanitaires et livraison. GAEC Dudragne-Besson.
✆ **06 81 69 19 22**

VENDS
GROS TAUREAUX CHAROLAIS
17 et 18 mois prêts à la monte issus IA, améliorant facilité de naissance, aptitude au vêlage, lait et potentiel de croissance.
"Le bien-naître à votre portée"
Elevage Charolais DESSERT Maurice
03210 MARIGNY
06 88 96 23 63
06 86 61 32 22

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois, - taureaux adultes TGS, livraison assurée. GAEC Choubley - 21210 La Motte Ternant (0403)
✆ **Laurent : 06 76 65 35 98 Baptiste : 06 37 23 32 07**

21 - Vends taureaux 1 à 2 ans HBC avec ou SC issus des plus grandes lignées charolaises, grande facilité de naissance. EARL Bolatre Jean-Louis (0405)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Vends 2 taureaux 2 ans, reproducteurs 12 à 15 mois dont certains vêlages faciles, taureau adulte 5ans, le tout HBC, TGS. Livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bards (0705)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage Limousin HBL vend taureaux 24 mois, génisses 12 mois, TGS, livraison (0715)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Vends 2 taureaux Aubrac cause famille 5 ans (1109)
✆ **03 80 64 72 86**

21 - EARL du Mont Rond vend 8 taureaux HBC de 16 à 17 mois, père : Lutti, Mimosa, Lexovy, Cluedot, Vigny, cheptel IA depuis 40 ans, index élevage BGTA et IBOVAL 2020, IVMAT 106.4, Alai. 105.2 AVEL 104.1, ISEVR 103.8, 78 % des vaches qualifiées RR et 60 % des vaches sélectionnées, vêlages faciles par HBC. Bruno et Vincent Parisot 21210 La Motte Ternant (1114)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Vends bons taureaux charolais 1 an HBC, TGS. Colliette Sylvie 21210 Villargoix (1208)
✆ **06 70 74 97 70**

38 - Vends taureau blond d'aquitaine 15 mois bonne origine.
✆ **07 68 01 27 90**

38 - Vends génisses charolaises 5 de 1an et 5 de 2ans.
✆ **04 74 59 21 32**

38 - Vends génisses portantes taureaux Holstein origine Canada et US.
✆ **06 86 70 79 69**

38 - Cherche génisses 3 semaines Mbt ou Abondance en IA.
✆ **06 43 75 06 47 HR**

39 - Vends taureaux de saillie Montbéliard 14 mois CL bonne origine JB
✆ **06 13 31 23 51**

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans et 15/16 mois HBC - élevage et viande - GAEC CUISSET GACON - St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12 OU 06 71 45 80 59**

42 - Vends taureaux charolais 12 a 16 mois dont 1 s cornes HBC vel facile grouiller jp Benisson dieu tel 0671996543
✆ **0671996543**

42 - Vends 2 génisses Aubrac-1 an-vaccinées FCO.
✆ **06 82 45 66 45**

58 - Elevage Limousin Thoulé David vend veaux 14 -15 mois dont 1 sans corne pour la saillie av pos.de réserv maintenant et livrer fin mars (0304)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Vends taureaux de 2 ans et veaux reproducteurs de 12/15 mois dont vêlages faciles, HBC. GAEC Touillon Moiron - Decize (0604)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends 17 gros reproducteurs HBC ou non, - femelles toutes catégories, origine insémination, sélection sur facilités d'élevages , garanties sanitaires, IBR - BVD. François Bouche (éleveur inséminateur) Cercy la Tour (0702)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Elevage HBC Vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon - 58330 Saxi Bourdon (0714)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC, 2 génétiquement sans corne + génisses 2 ans pour reproduction. GAEC Deboux.
✆ **06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92 06 09 97 30 97**

58 - Vends reproducteurs Limousins 14 à 16 mois HBL ou non dont 1 SC, père qualifiés. GAEC de Selins (0911)
✆ **06 78 97 54 52**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 an et 2 ans HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine (1001)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends taureaux 2 ans au pré, - gros veaux reproducteurs 14 mois, le tout charolais et HBC. Trinquet Gilles - Moulins-Engilbert (1110)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, grandes origines, gros gabarit, IBR et BVD négatif, prix raisonnables, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (1204)
✆ **06 37 90 51 67**

58 - Vends 5 taureaux 2 ans et 2 taureaux 5 ans, HBC. GAEC Marion - Luzy (1202)
✆ **06 07 51 04 99 06 24 42 29 42**

58 - Vends taureau charolais 4 ans et taureaux limousins 3 ans, bonnes origines. GAEC Pannetier-Simon (1201)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Vends taureaux HBC 3 ans - 2 ans et 15 mois, vêlage facile, IND IBR et BVD. EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1207)
✆ **06 70 34 71 84**

69 - Vends jeunes mâles reproducteurs limouisins et génisses 18 mois limousines.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Elevage Bio vend 2 taureaux limousins 20 mois type viande.
✆ **06 83 54 29 99**

69 - Vends 10 génisses Prim et Red Holstein à terme début mai + maïs ensilage 180 T.
✆ **06 59 69 36 62**

71 - Vends veaux reproducteurs hiverné au pré, sans corne, vêlages faciles, génotypé, origine IA.
✆ **06 10 14 04 10**

71 - HBC Vds plusieurs Tx 2 ans, dt 1 ss corne, orig. Hatenon, Levis + gd chx vx repro. 15 mois issus Hamel(IA) et Ocelo JB (Ifnais95, Isevr127, Ivmat114) + génisses 2 ans insémin., VF ou non, TGS, livr. Gaec Devillard, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vds taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans,génisses à mettre au taureau, 2 et 3 ans, TGS, indem IBR.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Éleveur limousin vend pour la repro. taureaux 15-16 mois et 1 veau 12 mois, sans corne.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vds grand choix taureaux HBC de 1, 2 et 3 ans,TGS, IBR BVD, Pierre Didier, Gueugnon.
✆ **06 80 44 08 26**

71 - Vends taureaux HBC au pré, 1 adulte né sur l'exploitation. GAEC Gouillard (1105)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Élevage Charolais HBC vend reproducteurs 1 an et 2 ans TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends 1 gros taureau de 4 ans né dans l'élevage et veaux reproducteurs de 15 mois au pré. Gaec Chevalier Laurent et Nadine, St-Symphorien-de-Marmagne
✆ **06 79 67 26 93**

71 - Vends veaux mâles et femelles 1 mois, Ciry-le-Noble, Gaec des Porrots.
✆ **03 85 79 00 61 ou 06 47 27 76 72**

71 - Vends 1 taureau de 30 mois, né sur l'exploitation + 1 taureau de 2 ans. EARL Vannier.
✆ **06 77 31 12 05**

71 - Vds taureaux charolais 18 à 30 mois, non inscrits, hiverné au pré, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Cause retraite vends 2 très bons taureaux adultes, origine Nièvre, HBC, TGS.
✆ **06 48 20 82 79**

71 - Prend génisses en pension à partir d'avril, prise de sang obligatoire, indemne IBR.
✆ **06 43 78 99 31**

71 - Elevage PACAUT Jean Marc vend grand choix de taureaux 2 ans et 1 an, avec ou sans corne, IBR, BVD.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Vds 15 taureaux HBC repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche, Guy.
✆ **06 81 89 18 52**

89 - Vends 3 taureaux 2 ans HBC, - 60 mâles repro. 2020, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine (0213)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - Vends taureaux reproducteurs 15 - 17 mois, génétiquement sans cornes ou écornés, or. IA ou saillie naturelle pour vêlage facile sur génisses ou vaches, HBC, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0310)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Vends génisses Aubrac 2 ans (1101)
✆ **06 70 91 82 86**

Caprin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I
expire fin I__I__I / I__I__I signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

GESTION PARC AUTO

SAS au capital de 1000 €
Siège social
CHEMIN DE MASSINGY
AVENUE DU PRESIDENT COTY,
21400 Châtillon-sur-Seine
881 198 329 RCS de Dijon

L'AGE du 05/01/2021 a nommé en qualité de président M. RODRIGUEZ Claude, demeurant 35 Rue Paul Vaillant, 92240 Malakoff en remplacement de GREEN GLOBAL VENTURE PTE, à compter du 05/01/2021.Modification au RCS de Dijon

AL211229699

TRANSFERT DE SIÈGE

CABINET PARAMEDICAL DE LA MIRANDE

Société civile de moyens
au capital de 128 euros
Siège social : 7 B Avenue Du Cromois
21800 QUETIGNY
539 690 073 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2016, le siège social a été transféré à DIJON (21000) – 14M Rue Pierre de Coubertin, à compter du 4 février 2016. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL211226811

AD & FILS

SARL au capital de 1 000€
siège social
20 Chemin des Ronces
21190 MEURSAULT
849 890 264 RCS DIJON

D'une AGE du 01/09/2020, il résulte que le siège social a été transféré au 12 A rue de Lattre De Tassigny 21190 MEURSAULT, à compter du 01/09/2020. Modification des statuts en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL211229452

EMG BOURGOGNE

SARL au capital de 15 000 €
siège social
7, Rue du Moulin,
21700 NUITS SAINT GEORGES
841 197 262 RCS DIJON

AGE du 30/10/2020 : transfert du siège social au 4, Rue du Port, 21600 LONGVIC, à compter du 14/09/2020. Pour avis

AL211229593

MECANIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10, rue du Moulin
21110 LONGECOURT EN PLAINE
transféré Ferme du Sauvigné D 976
21130 LES MAILLYS
878 534 452 RCS DIJON

Transfert du siège social

Aux termes d'une décision en date du 15 janvier 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10, rue du Moulin, 21110 LONGECOURT EN PLAINE au Ferme du Sauvigné D 976 - 21130 LES MAILLYS à compter du 15 janvier 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

AL211229695

TRANSFERT DE SIÈGE

MIAGE

L'AGE du 18/01/2021 du GIE «MIAGE», constitué sans capital, dont le siège est 30 Avenue Gustave Eiffel - 21000 DIJON, 533 204 889 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège au 22 Grande Rue - 70140 PESMES. Modification de l'article 4 des statuts.

AL211229697

GALI

S.A.R.L. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 3 rue Neuve
21120 CHAIGNAY
R.C.S : DIJON 528 813 116

A.G.E du 24 février 2021 : transfert du siège social de la société du 3 rue neuve à CHAIGNAY (Côte d'Or) au 38 rue Basse à CHAIGNAY (Côte d'Or) à compter du 1er mars 2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt légal au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon Pour avis, le représentant légal.

AL211229698

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42

PLACE DES ENTREPRENEURS

Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social
32 Rue Winocq Chocqueel
59200 TOURCOING
523 472 306 RCS LILLE METROPOLE

Aux termes d'une décision du 01/03/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 32 Rue Winocq Chocqueel à TOURCOING (59200), au 6 Rue des Ecugnières à PRECY SOUS THIL (21390), à compter du 01/03/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Président : Monsieur Jean-Philippe BOZEK, demeurant 19 Rue de la République à POUILLY EN AUXOIS (21320). Pour avis Le Président

AL211229700

MODIFICATION DE CAPITAL

CABINET PARAMEDICAL DE LA MIRANDE

Société civile de moyens
au capital de 55 euros
Siège social : 7 B Avenue Du Cromois
21800 QUETIGNY
539 690 073 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 28 février 2013 à 11 heures : le capital a été augmenté en numéraire de 45 euros pour être ramené à 100 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL211226813

CABINET PARAMEDICAL DE LA MIRANDE

Société civile de moyens
au capital de 100 euros
Siège social : 7 B Avenue Du Cromois
21800 QUETIGNY
539 690 073 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 1er octobre 2013 le capital a été augmenté en numéraire de 18 euros pour être ramené à 118 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL211226814

CABINET PARAMEDICAL DE LA MIRANDE

Société civile de moyens
au capital de 118 euros
Siège social : 7 B Avenue Du Cromois
21800 QUETIGNY
539 690 073 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 1er octobre 2014 le capital a été augmenté en numéraire de 10 euros pour être ramené à 128 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL211226815

CABINET PARAMEDICAL DE LA MIRANDE

Société civile de moyens
au capital de 128 euros
Siège social : 14M Rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON
539 690 073 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 1er juillet 2016 : le capital a été réduit de 28 euros pour être ramené à 100 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL211226816

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION DES DOMAINES G. PRIEUR

Société civile d'Exploitation
au capital de 150 000 Euros
Siège social
21 rue Eugène Spuller - 21200 BEAUNE
778 253 781 R.C.S. DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 décembre 2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 8.850.000 euros, pour le porter ainsi à 9.000.000 euros, par création de 11.800 parts nouvelles et par compensation de créances. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis. La Gérance.

AL211229725

CABINET PARAMEDICAL DE LA MIRANDE

Société civile de moyens
au capital de 100 euros
Siège social : 7 B Avenue Du Cromois
21800 QUETIGNY
539 690 073 RCS DIJON

L'AGE du 28/02/2013 à 10 heures a :

- décidé de réduire le capital de 100 euros à 55 euros par annulation de parts;
- pris acte de la démission de Mme Estelle PERNOT, 14 rue de Colmar – 21000 DIJON, de son mandat de co-Gérante, et décidé de ne pas la remplacer.
- Modifié les art. 6 et 7 des statuts.

Mention au RCS de DIJON.

AL211229727

DOMAINE ALAIN GRAS

Société Civile d'Exploitation Viticole
Au capital de 1 000,00 euros
Siège Social : 7 rue Sous la Velle
21190 SAINT ROMAIN
RCS DIJON 880 688 767

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Gilles SERAPHIN, notaire à Beaune, en date du 29 avril 2020, le capital social a été augmenté d'une somme de 1 182 000 euros pour être porté de 1 000 euros à 1 183 000 euros, par apport en nature et par création de 59 100 parts sociales nouvelles. Pour avis - La Gérance

AL211229729

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

PAUPE-POUILLOT NOTAIRES ASSOCIÉS

ADJUDICATION

Aux enchères publiques

En vertu d'un jugement du TGI de TROYES en date du 23 février 2016,

Le 23 avril 2021 à 14h30

A la Chambre des Notaires

126 Rue du Général de Gaulle 10000 TROYES

Suite à l'annonce parue le 12 février 2021 il y a lieu d'apporter les modifications suivantes :

1°/ A ESBARRES (21) MAGNY-LES-AUBIGNY (21) et BRAZEY-EN-PLAINE (21) des parcelles de BOIS d'une superficie (modifiée) de 210ha 83a 16ca

Mise à prix : 1.000.000,00 EUR

2°/ A ESBARRES (21) des parcelles de TERRES d'une superficie (modifiée) de 14ha 21a 57ca

Mise à prix (modifiée) : 38.736,36 EUR

Cahier des charges consultable en l'Office notarial PAUPE – POUILLOT.

03.25.73.05.57 - ppp@notaires.f

AL211229734

MODIFICATION DE STATUTS

AVIS

GAEC DE LA SAINT JACQUES, au capital de 79 258,24 euros, siège social : 21130 CHAMPDOTRE, 408 275 121 RCS DIJON, AGO du 09/03/2021 : nomination de M. René SORDEL (28 Rue de la Gare, 21130 CHAMPDOTRE). Pour avis

AL211229637

SNC SERCAN

SNC au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 17, Avenue de la République
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
753 931 591 RCS DIJON

Par AGE du 12/02/2021, la collectivité des associés a décidé, à compter du même jour, d'élargir l'objet social aux activités de : Achat-vente de produits de type snacking, à emporter, et de modifier l'art. 2 des statuts.

Mention au RCS de DIJON.

AL211229639

PARAXAS

SARL au capital de 6.000 euros
Siège social : Place de la Liberté
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
R.C.S. DIJON 825.062.128

Suivant un procès-verbal en date du 15 mars 2021, l'associé unique décide à compter du 6 avril 2021 de transférer le siège social à CHATILLON SUR SEINE (21400) 13 AVENUE Edouard Herriot et de modifier l'objet comme suit : l'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à CHATILLON SUR SEINE (21400), 13 avenue Edouard Herriot, à l'enseigne CARREFOUR CONTACT ou toute autre enseigne appartenant au groupe CARREFOUR à l'exclusion de toute autre.La société est gérée par Monsieur Olivier PARIS, demeurant 5 rue Marmont Viesse 21400 SAINTE COLOMBE SUR SEINE.Les articles 2 et 4 des statuts sont modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON

AL211229704

EARL BOIRIN LIONEL

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Société civile au capital de 164 992 €
8 rue de Congé 21 510 ETALANTE
RCS DIJON : 408 658 755

Par décisions en date du 1 mars 2021, l'associé unique a décidé : - d'augmenter le capital social d'une somme de 157 369.55 euros pour le porter de 7622.45 € à 164 922 €.

- de nommer Monsieur Romain BOIRIN en tant que co-gérant et nouvel associé et ce à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON. Pour avis, la gérance.

AL211229705

SCI LAC

SCI au capital de 426 200 euros
Siège social
15 Rue Dominique Guérin
21610 FONTAINE FRANCAISE
751676610 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 12/03/2021, l'acte unanime des associés a décidé de transférer le siège social du 15 Rue Dominique Guérin, 21610 FONTAINE FRANCAISE au 8 Rue d'Arcueil - 92120 MONTROUGE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, a nommé en qualité de cogérant Mme Laure TOURNEFIER demeurant 51 Rue Camille Pelletan – 92300 LEVALLOIS PERRET pour une durée indéterminée à compter de ce jour. Modification sera faite au GTC de Nanterre.

AL211229716

SCI LAC

SCI au capital de 426 200 euros
Siège social
15 Rue Dominique Guérin
21610 FONTAINE FRANCAISE
751676610 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 12/03/2021, l'acte unanime des associés a décidé de transférer le siège social du 15 Rue Dominique Guérin, 21610 FONTAINE FRANCAISE au 8 Rue d'Arcueil - 92120 MONTROUGE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, a nommé en qualité de cogérant Mme Laure TOURNEFIER demeurant 51 Rue Camille Pelletan – 92300 LEVALLOIS PERRET pour une durée indéterminée à compter de ce jour. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 751676610 RCS DIJON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nanterre.

La Société, constituée pour 99 années, a pour objet social L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers et un capital de 426 200 euros

AL211229717

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

POOL AFRICA

SARL au capital de 7 500 euros
Siège social
13 rue Paul Langevin, 21300 CHENOVE
448 852 038 RCS DIJON.

Aux termes d'une décision en date du 10/02/2021, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social en supprimant les activités relatives à l'étude, la fabrication, la production et la vente de spectacles audiovisuels et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL211229721

EARL CONTESSE-DUBIEF

EARL CONTESSE-DUBIEF, au capital de 128 514,51 €, siège social : 21170 FRANXAULT, 353 577 109 RCS DIJON, AGE du 06/03/2021 : transformation en SCEA, changement dénomination en CONTESSE.

Pour avis

AL211229722

MINA

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 7 500 €
Siège social : 8 rue Charles Dullin
Centre Commercial Le Belvédère
21240 TALANT
Immat. RCS DIJON 442 048 492

Aux termes d'une délibération en date du 22/01/2021, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 500 €.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Agrément préalable de l'assemblée générale dans tous les cas.

Monsieur Christian BAUCHE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est présidée par Madame Nathalie BOUASGA demeurant 8B rue Prieur de la Côte d'Or 21000 DIJON

Pour avis, la Présidente.

AL211229724

ARTAUD & Associés

MARYODYCE

Le 22/03/21, l'associé unique de la Société civile immobilière MARYODYCE au capital de 1000 €, 807 440 763 RCS DIJON : 1/ a décidé de transférer à compter du même jour le siège de SAINT-SEINE-EN-BACHE (21130) 14 C rue d'Amont, à AUXONNE (21130) 12 rue du Bief Pérou, ZA Les Granges Hautes ; 2/ a pris acte de la démission à compter du même jour de Mme Maryline KNICHEL née BRISSAC de ses fonctions de gérante, et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Pour avis,

AL211229731

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'INFIRMIERES DOS SANTOS-POTTIER-MILLOT-DAVOINE

S.C.P. au capital de 31.272,48 €
Siège Social : Place du Docteur
Quignard-21350 VITTEAUX
R.C.S. DIJON 330 501 859

MODIFICATION

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18/01/2021, il a été décidé :

- de la démission de Madame Tatiana DAVOINE et de la perte de sa qualité d'associée cogérante au sein de la S.C.P. d'Infirmières susvisée à compter du 28/02/2021 ;
- de la nomination de Madame Nadia HAMDADOU en qualité d'associée cogérante à compter du 01/03/2021 demeurant 37A Rue de Larrey-21000 DIJON ;
- du changement de la raison sociale : SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'INFIRMIERES « DOS-SANTOS-POTTIER-MILLOT-HAMDADOU» à compter du 01/03/2021.

Modification des articles des statuts en conséquence. Un exemplaire de l'acte ci-dessus sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON et mention sera portée au R.C.S.

POUR AVIS

LA GERANCE

AL211229732

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

SARL LE LYON

Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 36 Place Carnot
21200 BEAUNE
RCS DIJON 483 636 742

Aux termes d'une délibération en date du 15 mars 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Didier TILLEROT, demeurant 17 Chemin de Bierre - 21200 BOUZE LES BEAUNE, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis

La Gérance

AL211229688

SARL BO HAI

GÉRANCE

Aux termes d'une délibération en date du 26/02/2021, les associés de la SARL BO HAI, au capital de 10 000 € ayant son siège social 2 Bd Georges Clémenceau 21000 DIJON et immatriculée au RCS de DIJON n° 803 989 037, ont pris acte de la démission de M. Xin LI de ses fonctions de cogérant à compter du 28/02/2021 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance

AL211229720

NON DISSOLUTION

RECYCLAGE PIECES POTS METAUX

SARL au capital de 8 000€, ayant son siège social 16 rue d'Amont 21110 BESSEY LES CITEAUX, immat RCS DIJON 504 880 519 ; le 12/07/2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL211229693

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (Département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

ROUVRES-EN-PLAINE : 1 ha 18 a 20 ca - 'La vignotte': ZO- 14

Terre - Zone A du PLU - Libre après la récolte 2021.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature, **par écrit au plus tard le 13/04/2021** Safer SAFER Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211229730

FRATELLI RODI

SAS au capital de 4000€, ayant son siège social 3B, rue des Moulissards, 21240 TALANT, immat. 839 109 022 RCS DIJON : le 23/02/2021, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS

AL211229694

HJ RENOV 21

SARL au capital de 1000 €
Siège social
35 rue de la Mairie
21200 BOUZE LES BEAUNE
878 372 309 RCS DIJON.

Le 7/9/20, l'AGE statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société.

AL211229707

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

FORCE ET SERENITE

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social
1 rue du Pasquier de la Croix
21540 ECHANNAY
844 494 088 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 02/03/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance.

AL211229719

DISSOLUTION LIQUIDATION

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

LA RESIDENCE LE PRE AUX CLERCS

Société en nom collectif en liquidation au capital de 5 000 euros. Siège social et de liquidation : 13 place de la Libération 21000 DIJON. 827 739 053 RCS DIJON. L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2020 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Paul MADALENO, demeurant Chemin de Maizières - Abbaye de Maizières - 71350 SAINT LOUP GEANGES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

AL211229681

EARL CHRISTOPHE CALMELET

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 151 530 euros
Siège social : 2 Place de la Mairie
21120 ECHEVANNES
330 403 296 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 mars 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Christophe CALMELET demeurant 17 voie du Marché 21260 SELONGEY, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés 2 Place de la Mairie 21120 ECHEVANNES, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le liquidateur.

AL211229687

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Notaires

**SCP David Belou
Véronique Varlet
Guillaume Lorisson
Charles-Alban Prieur
Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe
Simone Veil 21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelingen
21110 Genlis**

ITEMS

**Société à responsabilité limitée
(à associé unique)
en cours de liquidation
au capital de 3 000 euros
Siège de la liquidation
5 Rue Legouz Gerland 21000 DIJON
850 961 186 R. C. S. DIJON**

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 15 mars 2021, l'associé unique a prononcé, à effet du même jour, la clôture de la liquidation de la société, dont la dissolution a été publiée dans ce journal (édition du 19/03/2021). Dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Mme Marjorie REMY

Liquidateu

AL211229713

WOKASIE DIJON

**SARL au capital de 8000 €
Siège social
CENTRE CIAL GEANT CASINO
21121 Fontaine-lès-Dijon
811 473 388 RCS de Dijon**

L'AGE du 30/11/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur,

M. HU Yinfei, demeurant 346 rue Philippe de Commines, 45160 Olivet pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon.

AL211229715

SCI ARTHOPIMAVIC

**Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 152,45 Euros
Siège Social et de Liquidation
6 rue du Tribunal – 21200 BEAUNE
378 947 469 RCS DIJON**

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 04 mars 2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Véronique CANNET-CHARVOZ, demeurant 6 rue du Tribunal – 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL211229718

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 03/02/2021 : forme : SARL, Dénomination: DES EPOUJETS, siège social : 5 Rue de l'Église 21540 GRENANT LES SOMBERNON, durée : 99 ans, capital : 10 000 €, objet social : réalisation de travaux agricoles, négoce de paille et fourrage et de sous-produits agricoles, location de matériels agricoles, négoce de bestiaux, production et la vente d'énergie photovoltaïque et plus généralement de toutes énergies renouvelables, gérance : M. Sylvain LECOUR (7 Rue de l'Église 21540 GRENANT LES SOMBERNON) et M. Mickaël LECOUR (2 Rue du Tilleul 21540 GRENANT LES SOMBERNON), dépôt légal RCS DIJON.

Pour avis

AL211229563

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 15/02/2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI VBJB

Siège social : 52 rue Verrerie - 21000 Dijon

Objet social : la propriété et la gestion de tous biens ou droits mobiliers ou immobiliers, la prise de participation dans toutes sociétés

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS

Capital social : 5.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Cession de parts : la cession de parts est libre entre associés ; elle est soumise à agrément des associés représentant les 3/4 du capital pour toute cession à des tiers étrangers non associés à la société

Gérance : Virginie BRABANT demeurant 60 rue Daubenton 21000 Dijon et Jérémy BRABANT demeurant 34 rue de la Charmette 21000 Dijon

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL211229660

**CABINET FIDACT - ARNAUD MASUE
Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BLIGNY LES BEAUNE du 18 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de moyens

Dénomination sociale : SCM FEBVRE DESCHAMPS

Siège social : 1 route de Beaune - 21200 BLIGNY LES BEAUNE

Objet social : La mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Virginie DESCHAMPS et Monsieur Guillaume FEBVRE, demeurant 18 rue Louis Aragon - 21200 BLIGNY LES BEAUNE

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis

La Gérance

AL211229663

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé datant du 15/03/2021 il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI La Guitellerie

Capital : 20.000€

Siège social : 3 place des marronniers, 21600 Domois.

Objet : la détention, l'exploitation de biens immobiliers/

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre des Greffes du Tribunal de Commerce de Dijon.

Gérance : Clarisse de Suremain, demeurant 3 place des marronniers (21600 FENAY) a été nommée gérante pour une durée illimitée.

La SCI sera immatriculée aux Greffes du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis.

La Gérance.

AL211229684

**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON**

AVIS DE CONSTITUTION

**SAS AUXOIS MOTEURS SERVICES
En abrégé « A.M.S »
Société par actions simplifiée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 5 rue des Petits Prés
21500 QUINCEROT**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 16 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS AUXOIS MOTEURS SERVICES

Siège : 5 rue des Petits Prés – 21500 QUINCEROT

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2.500 €

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : L'achat, la vente et la réparation de moteurs électriques industriels et de tous matériels neufs ou d'occasion s'y rapportant, La réparation de réducteurs, le bobinage, l'équilibrage industriels, La création, l'achat, la vente et la modification de toutes machines industrielles neuves ou d'occasion, Le transfert d'unités, le montage, le démontage et le remontage de lignes industrielles, L'achat, la vente et la récupération de tous métaux, Le nettoyage de tous locaux industriels et de particulier, La chaudronnerie et la serrurerie, Et plus généralement, la maintenance industrielle sur site.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Kévin SANCHEZ, demeurant 5 rue des Petits Prés – 21500 QUINCEROT

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS : Le Président

AL211229689

POZ & STEEL

**POZ & STEEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 143, avenue Roland Carraz
21300 CHENOVE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 15.03.2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : POZ & STEEL

Siège social : 143, avenue Roland Carraz, 21300 CHENOVE

Objet social : Métallerie, serrurerie, soudure.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4 000 euros

Gérance : Monsieur JULIEN POZ, demeurant 56, rue des Tamaris 21600 LONGVIC, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis

La Gérance

AL211229690

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 04 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société par actions simplifiée à associé unique

- DENOMINATION : HYDROGENE DECARBONE DE DOLE - HYDECADO

- SIEGE : Champ Lain Rd 23 -21190 TAILLY

- DUREE : 99 ans

- CAPITAL : 5 000 euros

- OBJET : La Société a pour objet sur la Communauté de DOLE et le Département du JURA et plus largement dans un périmètre permettant le raccordement aux réseaux de transport d'énergies français et européen :Le développement, la construction, la réalisation et l'exploitation d'ouvrages de production d'hydrogène et de stations de rechargement en hydrogène de véhicules et tout autre mode de transport et distribution d'hydrogène ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social.

- EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique. Toute autre cession d'actions entre associés ou à un tiers est soumise à l'agrément des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

- PRESIDENT : M. Christophe ROUGEOT demeurant Chemin de la petite Châtelaine – 21200 BEAUNE

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON

POUR AVIS

AL211229691

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 11/02/2021, il a été constitué une SARL

Dénomination :

C.D

Siège social : 14 E Rue Pierre De Coubertin 21000 DIJON

Capital : 20000 €

Activités principales : gros œuvres, rénovation intérieure et extérieure

Durée : 99 ans

Gérance : M. TURK Fuat 10 Impasse Marius Perrin 71210 TORCY

Immatriculation au RCS de DIJON

AL211229696

MANCINI IMMOBILIER

AVIS DE CONSTITUTION

Le 17.03.2021, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : MANCINI IMMOBILIER

Forme : Société civile immobilière

Siège social : LES MAILLYS (21130), Le Gros Charme

Objet : L'acquisition, la location et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis. À titre accessoire, la cession de tout ou partie des biens immobiliers dont elle est propriétaire et le remploi du prix de cession, tant en biens immobiliers ou qu'en parts sociales de sociétés à prépondérance immobilière.

Durée de la société : 99 ans

Capital social : 1 000 €

Gérant : Monsieur Valentin MANCINI, demeurant à LES MAILLYS (21130), Le Gros Charme, qui dispose de tous pouvoirs pour engager la société à l'égard des tiers.

Cession de parts et agrément : Toute transmission est soumise à la procédure d'agrément définie dans les statuts.

Immatriculation RCS DIJON.

AL211229701

GEDOM

**Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : 6, avenue de l'Ouche
21000 DIJON**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 16.03.2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : GEDOM

Siège social : 6, avenue de l'Ouche 21000 DIJON

Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous droits immobiliers ou immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Geoffrey GAILLY, demeurant 6 avenue de L'Ouche, 21000 DIJON,

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant les deux tiers du capital social Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL211229706

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP à PERRIGNY LES DIJON en date du 19/02/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : SCI FERNON INVEST

SIEGE SOCIAL : 2 Rue de Prielle, 21160 PERRIGNY LES DIJON

OBJET : L'acquisition, l'administration, la vente, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, L'investissement immobilier locatif familial

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 300.000,00 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 300.000,00 euros

GERANCE : M. Laurent FERNON demeurant 2 Rue Prielle, 21160 PERRIGNY LES DIJON CESSION DE PARTS : Libre entre associés, ne peuvent être cédées au profit d'autres personnes quel que soit leur degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL211229708

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LADOIX SERRIGNY (21550) du 11 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : BEAUNE GRAVURE Siège social : Cidex 51 Bis – 15 Avenue de Corton – 21550 LADOIX-SERRIGNY Objet social : Conception et fabrication de tous produits dans les domaines de la gravure, du marquage et du découpage laser sur tous supports, notamment le bois, le verre, l'acrylique, le cuir, le plastique, les textiles etc ; achat revente de tous produits se rapportant à l'activité ci-dessus ; création et commercialisation, y compris en e-commerce, d'objets décoratifs de toute sorte Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 2.000 euros constitué uniquement par apport en numéraire Gérance : Monsieur Kushal RAMHOTA demeurant 47 Rue des Chobins – 21200 BEAUNE Gérance : Monsieur Kushal RAMHOTA demeurant 47 Rue des Chobins – 21200 BEAUNE et Monsieur Hamdi SALMAN demeurant Cidex 51 Bis – 15 Avenue de Corton – 21550 LADOIX-SERRIGNY Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance.

AL211229709

Notaire

**OFFICE NOTARIAL SOBOLE-SYLVESTRE
1 H place des Ayers
et rue Henri Marc
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 février 2021 il a été constitué la Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « DAAC »

Forme : société civile

Objet : La propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie de construction, acquisition, échange, apport ou autrement ; l'aliénation des immeubles ou droits immobiliers par voie de vente, échange, apport ou autrement.

Siège : CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800), 2 rue des Eglantiers

Capital social : Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Gérants : Monsieur Cyril LAFOY demeurant à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 2 rue des Eglantiers

Agrément des cessions : Toutes cessions de parts sociales, y compris celles qui interviennent entre associés, n'interviennent qu'avec l'agrément de LA MAJORITE DES DROITS DE VOTE donné par décision de nature ordinaire.

Registre du Commerce : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour la gérance

AL211229711

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 19/03/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

DIFUZBLOK

Siège social : 9 Place de Verdun 21460 TOUTRY **Capital :** 1000 € **Objet social :** - La fabrication, la fourniture, le développement et l'exploitation, la vente et le service de produits à vocations environnementaux par quelque moyen que ce soit.

- Achat et vente, importation et exportation de toutes marchandises alimentaires ou non alimentaires. Conseil, commercialisation et distribution de ces marchandises, et toute activité connexe. **Président :** M VAILLE Pierre demeurant 9 Place de Verdun 21460 TOUTRY élu pour une durée de 99 ans. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL211229728

LE CLOS HUBERT

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 rue Jean Jaurès,
21160 COUCHEY**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : LE CLOS HUBERT

Siège social : 29 rue Jean Jaurès, 21160 COUCHEY

Objet social : Cette Société a pour objet l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers acquis ou édifiés par la société, la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat, la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains, éventuellement et accessoirement, la revente des ensembles immobiliers acquis ou édifiés par elle, la conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Cogérants : M. Thierry BARÇON et Mme Marie CLEMANCEY, tous deux demeurant 29 rue Jean Jaurès à COUCHEY (21160)

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés et aux descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les 2/3 des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL211229733

NIÈVRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Clôture pour insuffisance d'actif de SARL L'ELEGANCE CANINE - RCS NEVERS 822 005 294 - Autres services personnels n.c.a. - 22 rue de la Barre 58000 Nevers

AL581230118

Clôture pour extinction du passif de NUNES JOAQUIM - RCS NEVERS 332 593 250 - Autres activités récréatives et de loisirs - Le Mauvitu 58470 Saincaize Meaucé

AL581230119

➜ NOMINATION

AE2S CONSEIL

**SAS au capital de 4000 €
Siège social
3 chemin des Chandons, 58180 Marzy
848 946 836 RCS de Nevers**

L'AGO du 11/02/2021 a nommé en qualité de président Mme BRANCO Sylvie, demeurant 24 rue Georges Bizet, 95520 Osny en remplacement de Mme PILLOT Sophie, à compter du même jour.Modification au RCS de Nevers

AL581230110

GCE SAS

**SAS au capital de 504 000 €uros
Siège social
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
70 rue du Puits Charles
562 010 454 R.C.S. NEVERS**

Par décision de l'associé unique le 04/03/2021,il a été décidé de nommer en qualité de directeur général Mme Gina Marie MILLER demeurant Halterstrasse 16C 6318 WALCHWIL, SUISSE en remplacement M. Pascal TISSIER .

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NEVERS.

AL581230112

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
4 allée Pierre de Fermat
63172 AUBIERE CEDEX**

PHARMACIE CENTRALE

**SELARL au capital social de 50000 Euros
Siège social : 18 Rue de Paris
58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER
520 095 522 RCS NEVERS**

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 1/3/2021, M. David SCHUSZLER, associé unique et Gérant de la société PHARMACIE CENTRALE, demeurant 31 Avenue du Pont - 63800 COURNON D'AUVERGNE,

a décidé de transférer le siège social au 7 Place Joseh Gardet - 63800 COURNON D'AUVERGNE à compter du 1/4/2021 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis.

AL581230075

GFA DU PONTEAU

**LE PONTEAU - RUE DES SOURCES
58320 POUGUES LES EAUX
RCS NEVERS 380 295 915**

Transfert de siège social

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social qui était rue des Sources - le Ponteau - 58320 POUGUES LES EAUX à 8 rue des Morins - 58320 POUGUES LES EAUX à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance

AL581230094

FIDUCIAL SOFIRAL

TOUT FER SERRURERIE

**SARL au capital de 4 000 €
10 Rue Saint-Louis
58600 FOURCHAMBAULT
791 654 239 RCS NEVERS**

Assemblée Générale Extraordinaire du 8/03/2021 : Transfert du siège social au 5 Place Mossé 58000 NEVERS à compter du 15/03/2021, et Modification en conséquence de l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL581230103

ALPHA EXPERTS

W. ALVES

Transfert de siège social

Dénomination : W. ALVES. Forme : SASU. Capital social : 1000 euros. Siège social : 39 Rue des Tilleuls, 58160 LA FERMETE. 850107046 RCS de Nevers. Aux termes d'une décision en date du 01/02/2021, l'associé unique a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 3 rue du Champ Magny, 58470 Magny Cours. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL581230123

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

ALPHA EXPERTS

CPB INVEST

Société Civile Immobilière au capital de 1 000.00 € Siège social : 12 bis rue Achille Millien 58000 NEVERS 503 769 671 RCS NEVERS _ D'un procès-verbal d'AGE du 31/12/ 2020, il résulte que le capital social de la société a été modifié en le portant de 1 000 Euros à 2 000 Euros. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL581230106

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence ALP00212965 parue dans Terres de Bourgogne, le 19/02/2021 concernant M Frédéric Huang, lire 29/01/2021 en lieu et place de 11/02/2020.

AL581230108

➜ MODIFICATION DE STATUTS

FIDAL

**Société d'Avocats
TOURS (37) 130 rue du Rempart**

SUP'EMBOUTS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 48 000 euros
Siège social
11 avenue Pierre Bérégovoy
58000 NEVERS
478 129 612 RCS NEVERS**

Décisions unanimes des associés du 29 janvier 2021 : La société à responsabilité limitée a été transformée en société par actions simplifiée (SAS), à effet du 31 janvier 2021 minuit. Ce changement de forme entraîne les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées.

Les fonctions de gérant de Madame Véronique DEMEAUX ont pris fin, la direction et la représentation de la société étant désormais assurées par :

Madame Véronique DEMEAUX demeurant à NEVERS (58000) – 88 bis route de Lyon BP 304, Président

Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

Toutes transmissions d'actions, quelle que soit leur forme, sont soumises à au droit de préemption des autres associés.

Les autres mentions publiées demeurent inchangées.
Pour avis
AL581229997

SELFSTOCK.COM

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière - 58000 NEVERS
830 283 529 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du 11 mars 2021, les mentions ci-après à publier :
Anciennes mentions
Gérant : M. Alain FOURNIER - 191 avenue de Reims - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN
Date de clôture : 31 décembre
Nouvelles mentions
Gérant : M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE
Date de clôture : 30 septembre
Pour avis, le gérant
AL581230105

BOISFLEURY

Société par actions simplifiée
au capital de 264 000 euros
Siège social
5 RUE DE BREUGNON
BOISFLEURY, 58150 TRACY-SUR-LOIRE
691 880 207 RCS NEVERS-58000

Par décision en date du 8 septembre 2020, l'associé unique décide de ne pas renouveler le mandat de la société AARON GESTION, commissaire aux comptes titulaire.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.Pour avis, Le Président
AL581230109

SOYPLAST

Société par actions simplifiée
au capital de 150.000 €
Siège social
Usine de la Bertine
58220 DONZY
321 894 958 R.C.S. Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2020 a décidé la poursuite de l'activité conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du C.Commerce et a nommé MMe Marie-Christine SOYEZ Le Chêne Brun 58440 La Celle sur Loire en qualité de présidente en remplacement de Mr Gérard SOYEZ.
AL581230115

FIDUCIAL SOFIRAL

HOLDING KREMER

SARL transformée en SAS
au capital de 420 000 €
Avenue du Paquebot France
58130 GUERIGNY
RCS NEVERS 829 422 799

Délibération du 12.03.2021: L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
La cession d'actions au profit des tiers doit être autorisée par la Société.
M. Sébastien KREMER et Mme Laurence LAGOUTTE, cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par un Président, à savoir Mme Laurence LAGOUTTE dt 11 Impasse de la Tuilerie 58130 GUERIGNY et un Directeur Général, à savoir : M. Sébastien KREMER, dt 5 Rue de la Mignarderie 58320 POUGUES LES EAUX
Pour avis
Le Président
AL581230124

GF 57

Société par Actions Simplifiée
au capital de 380 000 €
Siège social : 61, rue des Gravières
58320 POUGUES LES EAUX
812 836 724 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 15/12/2020 la modification suivante de mentions antérieurement publiées à compter du 01/01/2021 :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- ancienne mention : M. Jean-Michel REISKEIM
- nouvelle mention : R.G. CONSEILS sise à NEVERS (58) – 6, rue Hoche (393 036 199 RCS NEVERS)
Commissaire aux Comptes Suppléant :
- ancienne mention : La société GODARD BIZOUARD FERREIRA
- nouvelle mention : La société STERLING QUEST AUDIT – SQA sise à VERSAILLES (78) – 5, Place Alexandre 1er (503 065 633 RCS VERSAILLES)
AL581230129

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à
Lucenay-les-Aix (Nièvre)
2, route de Dornes

SCI SAINT-LOUIS

Société civile immobilière
1 Rue Saint-Louis 58600 Fourchambault
Au capital de 450 euros
Numéro SIREN : 440231132 RCS NEVERS

Transfert de siège social et Changement de Gérant
Aux termes d'un acte contenant cession de parts sociales reçu par Me Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) le 12 mars 2021 :
- il a été décidé de transférer le siège social au 85 route de Corcelles 58180 MARZY et ce, à compter du 12 mars 2021.
L'article IV des statuts a été modifié en conséquence.
- il a été pris acte de la nomination de Monsieur Pierre-Charles GRUNENWALD demeurant à BILLY CHEVANNES (58270), Le Bourg, en qualité de nouveau co-gérant, à compter du 12 mars 2021 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Claude HERARD, co-gérant démissionnaire. Madame Nadine GRUNENWALD demeure co-gérante.
L'article XV des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.
AL581230131

A.M.V.I

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 500 € porté à 3 350 €
Siège social : 47 Bis, rue Henri Bouquillard
58000 NEVERS
839 374 196 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 16/02/2021 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :
Capital social à compter du 16/02/2021 :
- ancienne mention : 500 €
- nouvelle mention : 3 350 €
Gérance à compter du 01/03/2021 :
- ancienne mention : M. Simon FERREIRA
- nouvelle mention : M. Augustin FERREIRA dt à NEVERS (58) – 2, rue Creuse
AL581230136

➜ VENTE

Office Notarial
de Maîtres S. KREICHER
et S. SANDELLI
Notaires à Château-Chinon
(Nièvre)
2, place du Docteur Bondoux

VENTE

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente des parcelles boisées situées commune d'OUROUX-EN-MORVAN (58230), cadastrées Section AD numéros 144 et 157, d'une contenance totale 01 hectare 60 ares 60 centiares moyennant le prix de2.409,00 €uros. Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe aux biens vendus, dispose d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour faire connaître par courrier recommandé adressé à Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120), qu'il exercera son droit de préférence.Pour avis et mention.Me Stéphane SANDELLI, notaire
AL581230121

➜ CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher)**, le 5 mars 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS1, le 15 mars 2021 dossier 2021 00010172 référence 5804P01 2021 N00133 a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée **PERLE**, Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à NEVERS (58000), 8 place Guy Coquille, identifiée au SIREN sous le numéro 843764002 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
A CEDE A :
Monsieur François Jean **GIRARD**, retraité, époux de Madame Françoise Marie Jeanne **REAUBOURG**, demeurant à VERSAILLES (78000) 18 Bis rue Henri de Régnier.
Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 3 mars 1942.
Madame Sophie Jeanne Catherine **GIRARD**, professeur, épouse de Monsieur Olivier, Paul, Sylvain **BUSQUET**, demeurant à VERSAILLES (78000) 18 Bis rue Henri de Régnier.
Née à VERSAILLES (78000), le 8 avril 1971.
Le fonds de commerce de service de débit de boissons alcoolisées et non alccolisées sis à NEVERS (58000), 8 place Guy Coquille, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 843764002.
Le **CESSIONNAIRE** a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature de l'acte.
moyennant le prix principal de TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3.500,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour TROIS MILLE DEUX CENT VINGT EUROS (3.220,00 EUR),
- au matériel pour DEUX CENT QUATRE-VINGTS EUROS (280,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'adresse du Mandataire-Judiciaire SELARL JSA, bureau de NEVERS (58000), 14 avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire
AL581230104

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 12 février 2021 à NEVERS, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS, le 1er mars 2021, sous les mentions Dossier 2021 00008064, référence 5804P01 2021 A 00180, la société PORTE DE PARIS, SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à NEVERS (58000) 18 Rue des Ardilliers, immatriculée sous le numéro 844 576 439 RCS NEVERS a cédé à la Société TIMMATT, SAS au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est à NEVERS (58000) 3 Square de la Résistance, immatriculée sous le numéro 821 537 586 RCS NEVERS, un fonds de commerce de restauration rapide, sis et exploité à NEVERS (58000) 18 Rue des Ardilliers moyennant le prix de 85 000 euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 12 février 2021. Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds vendu et pour la correspondance à la société HORACE & TISSOT sis à CHALON SUR SAONE (71100) 16 Boulevard de la République.Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.
AL581230107

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GFA DU PONTEAU

LE PONTEAU - RUE DES SOURCES
58320 POUGUES LES EAUX

Modification de la gérance
Par décision en date du 05 février 2017, Mme Maryse VEILLAT, épouse TARDIVON demeurant 8 rue de Morins à POUGUES LES EAUX (58320), associée unique, s'est désignée gérante du GFA DU PONTEAU suite au décès de M. Olivier VEILLAT survenu le 27 janvier 2017.
Pour avis, la gérance
AL581230093

LOUIS JOEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 13 600 euros
Siège social : CHASSAGNE
58230 MOUX-EN-MORVAN
520 950 858 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Anne CATOIS en qualité de gérant à compter de cette même date. Pour avis, La Gérance.
AL581230117

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CABINET INFIRMIER DE LA MIRANDOLE

SCM au capital de 1.000 €
3 place des Promenades – 58500 CLAMECY
502 363 443 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'assemblée générale mixte du 17 mars 2021 les modifications ci-après à publier.
Anciennes mentions
Mme Gisèle MOUSSOT dt Thurigny – 58210 SAINT GERMAIN DES BOIS
M. Sébastien CIUDAD dt 11 rue du 8 mai 1945 – 58210 VARZY
Nouvelle mention
M. Sébastien CIUDAD dt 11 rue du 8 mai 1945 – 58210 VARZY
Pour avis, la gérance,
AL581230120

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL DE LA BEURRIERE
Société civile d'exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 10 671,43 euros
Siège social : La BEURRIERE
58470 MAGNY COURS
RCS NEVERS 399 828 417

L'AGE du 8 février 2021 a nommé Monsieur Emmanuel PACQUET, demeurant Les Saules 58470 MAGNY COURS en qualité de co-gérant da la société à compter du même jour. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
AL581230127

SCI YAM

SARL au capital de 1 524,49 €
dont le siège social est au
4 rue des Renardats 58000 NEVERS
RCS NEVERS 412 183 352

Par décision de l'AGE du 30/10/2020, il a été décidé de nommer Mme Elsa YAMMINE demeurant 26 rue des Récollets 58000 NEVERS en qualité de co-gérant avec Mme Nelly BARDIN en remplacement de Mr Aimé YAMMINE à compter du 30/10/2020, révoqué à compter du même jour.
Modification au RCS de NEVERS.
AL581230130

➜ NON DISSOLUTION

SARL CHEZ LULU

SARL au capital social de 1000 Euros
Siège social
10 Quartier de la Gare
58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
SIREN 810 227 751 R.C.S. NEVERS

AVIS DE NON DISSOLUTION
Le 1er mars 2021, par AGE l'assemblée a décidé la continuation de la société malgré les pertes constatées.
Pour avis.
AL581230122

STYL'HABITAT

SAS au capital de 40 000 €
Siège
9 route de Paris
58640 VARENNES-VAUZELLES
338 657 604 RCS NEVERS

Le 30.09.2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
AL581229722

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

AC ASSOCIES

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 3 200 euros
Siège social
Les Granges - 58140 ST MARTIN DU PUY
Siège de liquidation
Les Granges - 58140 ST MARTIN DU PUY
RCS NEVERS 812 384 493

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Angélique COLLARDEY de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur.
AL581229957

CONTROLE TECHNIQUE DU DONZIAIS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €uros
Siège social : Le Belle Etoile
58220 DONZY
422 035 188 RCS NEVERS
Liquidateur : Madame Geneviève DEGENNE

Clôture de liquidation SARL TECHNIQUE DU DONZIAIS
Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2021, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.
AL581230057

AVIS DE DISSOLUTION

CUMA DE CHATILLON EN BAZOIS
N° Agrément : 32839
N° d'immatriculation au RCS de Nevers : 778 442 715 00034
Siège social : Chez Mr Denis Arlaud – Crangy – 58110 CHATILLON EN BAZOIS
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 04 Février 2021 à Chatillon en Bazois, il a été décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter du 04 Février 2021 et sa mise en liquidation amiable.
Ont été désignés liquidateurs :
M. Denis ARLAUD demeurant à Chatillon en Bazois,
M. Jean-Noël ROUCOU demeurant à Biches.
Lesquels disposent à cet effet des pouvoirs les plus étendus.
Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Mr Denis ARLAUD – Crangy – 58110 CHATILLON EN BAZOIS siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis
Les liquidateurs
AL581230098

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC D'ANTHIEN en liquidation
Société Civile au Capital de 138 957,28 euros
Siège social : Le Bourg - 58800 ANTHIEN
RCS Nevers - 314 845 025

L'assemblée générale réunie le 15 février 2021, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2019, déchargé MM. RATHEAU Pascal et RATHEAU Joël de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de la gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, les liquidateurs.
AL581230102

SCI LES MIMOSAS

Société Civile Immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
792 852 048 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE
L'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2021 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Monsieur David FOURNIER dt 18 rue Molière - 58000 NEVERS a été désigné liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à l'ancien siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur, D. FOURNIER
AL581230128

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 3 mars 2021, il a été constitué une EURL dénommée:
AMGM FOUJANET GREGORY
Objet social : Travaux de maçonnerie générale, isolation, plaque de plâtre et couverture
Siège social : 3 rue du Ruisseau 58220 CIEZ
Capital : 500 euros
Gérance : M Gregory FOUJANET demeurant 3 rue du Ruisseau, 58220 CIEZ
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
AL581230035

AVIS DE CONSTITUTION

MIMAZ
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 35, rue Saint-Jacques
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
En cours de formation

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COSNE COURS SUR LOIRE du 11/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MIMAZ
Siège social : 35, rue Saint-Jacques, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet social : - Commerce de prêt à porter haut de gamme et moyenne gamme ;
- Achats et ventes d'accessoires de mode, de chaussures ;
- Décoration, librairie,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Amandine MAZE, demeurant 7, La Charmille 58310 ST AMAND EN PUISAYE
Madame Ulrike MICHELET, demeurant 25, rue Francis Bar 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Pour avis. La Gérance
AL581230080

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SELARL LTCD. FORME : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgien-dentiste. SIEGE SOCIAL : 12 Place Chameane 58000 NEVERS. OBJET : exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste. DUREE : 99 années. CAPITAL : 1.000 euros. GERANCE : M. Thomas LAGRANGE demeurant 2 avenue Marceau 58000 NEVERS. IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS. Société inscrite au Tableau des Sociétés d'Exercice Libéral de Chirurgiens-Dentistes le 1er mars 2021.
AL581230096

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/03/21 à CHATILLON EN BAZOIS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU).
DENOMINATION : DETIC - LB.
SIEGE SOCIAL : Bernière - 58110 - CHATILLON EN BAZOIS.
OBJET : Assistance Maitrise d'½uvre et Conseil en ingénierie du bâtiment.
DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.
CAPITAL : 1.000 euros.
PRESIDENCE : Monsieur Robert LE BIGOT demeurant à Bernière - 58110 - CHATILLON EN BAZOIS.
Pour avis et mention
La Présidence
AL581230097

FIDUCIAL

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seings privés en date à NEVERS du 15/03/2021 : constitution d'une SAS unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SUPTOPO
Siège : 301 Chemin des Chailloux 58450 NEUVY SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital: 2 000 €
Objet: Exercice de l'activité de topographe, projeteur au profit des entreprises, des collectivités des associations... à savoir et sans que cela soit limitatif (Etablissement de plans, de relevés topographiques, de dessins de projet de VRD ; Etude et travaux topographiques relatifs aux opérations de levés et d'implantation, au nivellement, au remembrement, à l'aménagement du territoire, au bâtiment et aux travaux publics; Contrôle de matériels de topographie et plus généralement toutes prestations se rattachant directement ou directement à cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Yann SUPPLICIAU, dt 301 Chemin des Chailloux 58450 NEUVY SUR LOIRE
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président
AL581230099

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/03/2021 il a été constitué une **SCI** dénommée:
TERRE GÉNÉRATIONNELLE
Siège social: le moulin de remilly 58250 REMILLY
Capital: 123.800 €
Objet: La Société a pour objet :
• l'acquisition, l'administration et la gestion sous toutes leurs formes (location, ...) de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous biens et droits immobiliers, dont elle viendrait à être propriétaire ou qu'elle ferait construire ou rénover, dans le respect de la raison d'être de la Société ;
• généralement toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou autre pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société et ne porte pas atteinte à sa raison d'être ;
• éventuellement ou exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.
Gérant: Mme ROY Elodie 10 Quai Pierre Scize 69009 LYON
Co-Gérant: Mme BELTRAMELLI Romane 2 Ruelle du parc 89360 BUTTEAUX
Cession des parts sociales : Toute cession ou transfert de parts, à titre onéreux ou gratuit, doit être constaté par un acte notarié ou sous seing privé.
Pour être opposable à la Société, toute cession ou transfert de parts doit lui être signifié par exploit d'huissier ou être accepté par elle dans un acte notarié. Toute cession ou transfert de parts peut également être rendu opposable à la Société par transfert sur les registres de la Société, conformément à l'article 1865 du Code civil.
Pour être opposable aux tiers, la cession ou transfert de parts doit en outre faire l'objet d'une publication.
La publicité de la cession ou transfert de parts est accomplie par dépôt, en annexe au registre du commerce et des sociétés, de l'original de l'acte de cession s'il est sous seing privé ou d'une copie authentique de celui-ci s'il est notarié.
Pendant une durée de dix années à compter de l'immatriculation de la Société, le prix de toute cession de parts sociales est plafonné au montant de leur valeur nominale, que la cession soit réalisée au profit de tiers ou au profit d'un autre associé.
La cession ou le transfert de parts sociales entre associés est libre.
Ainsi, les parts sociales sont librement transmissibles entre ascendants et descendants qui sont tous déjà associés de la Société.
Conformément à l'article 1861 du code civil, les cessions ou transferts de parts entre deux époux simultanément associés de la Société doivent, pour être valables, résulter d'un acte notarié ou d'un acte sous seing privé ayant acquis date certaine autrement que par le décès du cédant.
La cession ou le transfert de parts sociales à un tiers à la Société ne peut être réalisée qu'avec un agrément accordé par décision extraordinaire de la collectivité des associés, donnée dans les conditions ci-dessous, y compris pour les cessions au profit de conjoints, ascendants ou descendants qui ne sont pas déjà associés de la Société :
Le projet de cession ou de transfert est notifié à la Société et à chacun des associés, accompagné de la demande d'agrément, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis

de réception.

Après consultation des autres associés dans les conditions prévues par les statuts, le ou un gérant notifie au cédant dans un délai de trois mois le refus ou l'accord d'agrément par la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée. En cas de refus, elle ne peut donner lieu à réclamation.

À défaut de notification du refus ou de l'acceptation de l'agrément dans le délai de trois mois à compter de la notification du projet de cession, l'agrément est réputé acquis au cessionnaire de bonne foi.

En cas de refus d'agrément, chaque associé peut se porter acquéreur des parts. Lorsque plusieurs associés expriment leur volonté d'acquérir, ils sont, sauf convention contraire, réputés acquéreurs à proportion du nombre de parts qu'ils détenaient antérieurement.

Si aucun associé ne se porte acquéreur, ou s'il existe un reliquat parce que les demandes reçues ne portent pas sur la totalité des parts, la Société peut faire acquérir les parts par un tiers agréé par décision extraordinaire de la collectivité des associés.

La Société peut également procéder au rachat des parts en vue de leur annulation.

Le ou les gérants ont pour mission de collecter les offres individuelles d'achat émanant des associés, puis, s'il y a lieu, de susciter l'offre de tiers ou de la Société.

Le ou les gérants notifient au cédant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nom du ou des acquéreurs proposés, associés ou tiers, ou l'offre de rachat par la Société, ainsi que le prix offert.

En cas de contestation sur le prix, celui-ci est fixé, dans la limite du plafond indiqué au présent article (montant plafonné à la valeur nominale des parts cédées pendant dix ans à compter de l'immatriculation de la société), conformément à l'article 1843-4 du Code Civil, par un expert désigné, soit par les parties, soit, à défaut d'accord entre elles, par ordonnance du président du Tribunal statuant en la forme des référés et sans recours possible, le tout sans préjudice du droit du cédant de conserver ses parts.

Si aucune offre de rachat n'est faite au cédant dans un délai de six mois à compter de la date de la notification qu'il a faite à la Société, l'agrément à la cession est réputé acquis, à moins que les autres associés, n'aient décidé, dans le même délai, la dissolution de la Société, décision que le cédant peut rendre caduque s'il notifie à la Société, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sa renonciation au projet initial de cession dans le délai d'un mois à compter de la décision de dissolution.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL581230101

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 15 mars 2021, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MD AUTO 58 Capital : 3 000,00 euros. Siège : 2 route de st pierre, 58240 Livry. Objet : Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Durée : 99 ans.Gérance : Mr Dyszkiewicz Matthieu demeurant 2 route de st pierre, 58240 Livry. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL581230113

AVIS DE CONSTITUTION

A MONTAMBERT, le 08/03/2021, il a été constitué la société par actions simplifiée

DU DOMAINE DENIS au capital de 6000 euros, ayant son siège 2, Chemin du Domaine

Denis, 58250 MONTAMBERT

Objet : - l'exploitation de toutes installations de production d'énergie, notamment par voie de panneaux photovoltaïques, et la vente de l'énergie produite à toute autre entreprise produisant et fournissant de l'électricité dans le respect des dispositions légales notamment de monopole (actuellement à EDF) ;- la gestion et la propriété (acquisition,

cession) de tout patrimoine mobilier et immobilier,- l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Président : Monsieur Louis TRICOT, demeurant Domaine Denis, 58250 MONTAMBERT Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires :

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clauses d'agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL581230116

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : PG CONSULT

Capital social : 1500 Euros

Durée : 99 années à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social : - Le conseil en organisation, stratégie, gestion et développement commercial, étude de prix, process de fabrication ;

- Faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales.

Siège social : 5 rue des Moulins 58500 SURGY

Président : Monsieur Pascal Jean Nicolas GODINEAU demeurant 15 rue des Moulins 58500 SURGY, pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NEVERS.

AL581230126

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/03/2021 il a été constitué une SCI dénommée:

NK

Siège social: 7 rue des tanneries 58120 CHATEAU CHINON

Capital: 100 €

Objet: La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'un immeuble

Gérant: M. CHTOUROU Noureddine 7 Rue DES TANNERIES 58120 CHATEAU CHINON

Cession des parts sociales : La cession est libre entre associé, conjoint, ascendant ou descendant

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL581230132

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AU BON ENDROIT

Forme : EURL

Siège social : 16, rue de la Mairie 58140 Saint-Martin-du-Puy

Objet : tant en France qu'à l'étranger : L'acquisition sous toutes formes, la création, la prise à bail, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce notamment de boulangerie, pâtisserie, restauration rapide, sandwicherie, traiteur, salon de thé, confiserie, glaces, boissons, vente à emporter, vente à consommer sur place.

Durée : 99 années

Capital social : 5.000 euros

Gérant : Greg SAMAMA, demeurant au 16, rue de la Mairie 58140 Saint-Martin-du-Puy

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL581230134

YONNE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de SENS en date du 16/03/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **SARL APC BOURGOGNE** 105, Rue des Mignottes 89000 Auxerre et Hôtel d'entreprise de l'Avallonnais ZA La Grande Corvée 89200 Avallon. RCS SENS 482946571.

AL891230199

Jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 12/03/2021 prolongeant de deux ans la durée du le plan de redressement arrêté au profit de la **SAS FRANCE LOISIRS** 13 place Charles Lepère 89000 Auxerre (commerce de détail, édition), RCS PARIS 702.019.902.

AL891230180

DIVERS

SELARL PHARMACIE DES PONTS

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 12, rue des Ponts
89120 CHARNY OREE EN PUISAYE
R.C.S. SENS 488 534 694

AVIS DE PUBLICITE

L'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2020 a décidé de ne pas renouveler les mandats de commissaire aux comptes titulaire de la SAS AAAC MONTALBAN et de commissaire aux comptes suppléant de l'EIRL MARYSE BELLAGAMBA et de ne pas procéder à leur remplacement.

Mention sera faite au RCS : SENS.

Pour avis,

AL891229902

DÉMISSION

MAISON PIUZE

Société par actions simplifiée au capital de 536 280 euros Siège social : 25 rue Emile Zola - 89800 CHABLIS 511 887 168 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération du Comité de Direction en date du 4 janvier 2021, les membres ont pris acte de la démission de Mme Sylvie QUITTOT de ses fonctions de Directeur Général à compter du 1er janvier 2021 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis Le Président

AL891230176

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26/03/1996, Mme Denise Solange Lucette **THOUVIER**, veuve de M. Denis Maurice **GIRARD**, dt à ETAIS-LA-SAUVIN (89480) EHPAD St François, 8 rue Solférino, née à ARGENTEUIL (95100), le 21/09/1926, décédée à ETAISLA- SAUVIN (89480), le 19/12/2020.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 01/03/2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé, référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, lequel a été reçu par le tribunal judiciaire d'AUXERRE le 09/03/2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,

Le Notaire

AL891230170

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 janvier 2009, Madame Yvette Germaine Victoria GEOFFROY, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur Laurent Gérard GODARD, , demeurant à AUXERRE (YONNE) (89000) 46 avenue Yver.

Née à MANDRES LA COTE (HAUTE MARNE) (52800), le 8 octobre 1926.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 6 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 4 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent VILLECOURT, notaire à AUXERRE 18-20 Boulevard du onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891230173

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 juin 2016,

Madame Annette Marie Thérèse HELLIO, en son vivant retraitée, demeurant à VERMENTON (89270) 3 rue du Flottage.

Née à BRIOUZE (61220), le 21 novembre 1927.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à VERMENTON (89270) (FRANCE), le 11 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, le 16 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891230181

Notaires

Laurent FRANCIN - Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 30/08/2011, déposé au rang des minutes de Maître Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 19/03/2021, Madame Micheline Henriette MAUPLOT, retraitée, demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), Résidence Le Village, place Georges Pompidou, née à ANNAY SUR SEREIN (89310), le 27 mars 1927, veuve de Monsieur Georges CHOTARD, décédée à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), le 1er février 2021, a institué un légataire universel.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire.

AL891230212

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 mai 2020, Monsieur Alexandre Pierre Maximilien **MERCIER**, en son vivant sans profession, demeurant à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) chemin les Renvers «La Haute Epine».

Né à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 4 janvier 1970.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à SENS (89100) (FRANCE), le 23 août 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 22 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Véronique LE DANTEC, notaire à ST JULIEN DU SAULT (89330) 12 Faubourg de la Croix, référence CRPCEN : 89062, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891230218

NOMINATION

SELARL PHARMACIE DES PONTS

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 12, rue des Ponts
89120 CHARNY OREE EN PUISAYE
R.C.S. SENS 488 534 694

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2019 :

Monsieur MONTALBAN Joaquim, 7 bis rue Saint Exupéry 30100 ALES remplacé par SAS AAAC MONTALBAN, 7 bis Rue Saint Exupéry 30100 ALES, qui a accédé aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire.

EIRL MARYSE BELLAGAMBA 292, avenue Antoine Emile 30340 MEJANNES-LES-ALES a été nommée en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant.

Mention sera faite au RCS : SENS.

Pour avis,

AL891229901

S.J.B.
Société d'Avocats

FINANCIERE MUNOS ET FILS

Avis

Société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 euros - Siège social : 27 Rue de la Forêt - Le Village - 89300 LOOZE - 410 193 098 RCS SENS - Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 9 octobre 2019 : - Monsieur Benjamin MUNOS, demeurant 40 Avenue Côte Saint Jacques – 89300 JOIGNY a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Sébastien MUNOS, démissionnaire. - Monsieur Sébastien MUNOS, demeurant 4 Bis Route de Joigny – 89300 CHAMVRES a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Benjamin MUNOS, démissionnaire.

AL891230172

AVA
Conseil - Contentieux
YONNE & AUBE

Avocats Vignet Associés
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE
18 rue du Génaral Leclerc
89100 SENS
Tél. 03.86.52.60.00

ESPACE ET VOLUME

Société par actions simplifiée au capital de 140 000 euros Siège social : Route Nationale 6 89270 ARCY SUR CURE 424 237 535 RCS AUXERRE _ Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 19 mars 2021 : La Société BAM FINANCE, Société par actions simplifiée au capital de 98 000 euros, dont le siège social est rue du Quenou - ZI du Quenou, 89380 APPOIGNY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 512 137 589 RCS AUXERRE, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Frédéric PEDRINA, démissionnaire. Il a également été pris acte de la démission de Madame Véronique PEDRINA de ses fonctions de Directeur général et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Pour avis, le Président

AL891230211

TRANSFERT DE SIÈGE

MBRH

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Ancien siège social
4 Rue des Crayolots 89100 NAILLY
Nouveau siège social
4 bis rue des Pruneliers
89100 SAINT MARTIN DU TERTRE
810899278 RCS SENS

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 01 février 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 4 Rue des Crayolots, 89100 NAILLY au 4 bis rue des Pruneliers 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE à compter du 1er février 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis. La Gérance.

AL891230197

MODIFICATION DE CAPITAL

VITHOMAG

Société par actions simplifiée
au capital de 120.000 €
Siège social :
Parc Commercial de la Petite Ile
Rue des Entrepreneurs
89300 JOIGNY
482 836 376 R.C.S. Sens

Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2020, les Associés ont décidé une augmentation de capital de 330.000 Euros prélevée à due concurrence sur le compte des réserves facultatives après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et par élévation de la valeur nominale des 7.500 actions qui a été portée de 16 Euros à 60 Euros.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

Le Président

AL891230207

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), CRPCEN 89027, le 3 mars 2021, a été effectué un aménagement de régime matrimonial entre :

M. Robert Julien Alexandre MELLET et Mme Lysiane Yvette DAUTANCOURT, son épouse, retraités demeurant ensemble à ASNIERES-SOUS-BOIS (89660) 3 rue Pont Bachelier

Nés :

M. à PARIS 10ème le 21 août 1933,

Mme à TROYES (10000) le 23 mars 1928.

Mariés à la mairie de PARIS 11ème le 27 décembre 1954 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, non modifié depuis,

Tous deux de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

CLAUSE DE PRECIPUT

Désignation

Dans un ensemble immobilier sis à LA SALLE (HAUTES-ALPES) 05240 Lieu-dit Champ Feraud, cadastré Section AC, numéro 380, « Champ Feraud », pour 10a 63ca:

Les lots numéros 2, 13 et 21

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion,

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

AL891230178

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, CRPCEN 89018 , le 11 mars 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

M. Alain Claude Emile DEBAILLEUL, retraité, et Mme Claudine Thérèse Julia MARCHANT, retraitée, son épouse, dt à SAINPUITS (89520) 9 rue de la Chapelle.

Monsieur est né à SAINT-LAURENT-BLANGY (62223) le 29 août 1958,

Madame est née à CHARENTON-LE-PONT (94220) le 11 décembre 1956.

Mariés à la mairie de MAISONS-ALFORT (94700) le 29 décembre 1979 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître François-Xavier ROGEZ, notaire à CHARENTON-LE-PONT (94220), le 6 décembre 1979.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL891230204

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès**, le 17 mars 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par Monsieur Maurice Michel **GALIARD**, Retraité, et Madame Jacqueline Monique **PAROT**, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à EPINEAU LES VOVES (89400) 14 Rue des Vergers.

Monsieur est né à MIGENNES (89400) le 25 mai 1942,

Madame est née à BRION (36110) le 18 novembre 1941.

Mariés à la mairie de MEREAU (18120) le 17 août 1963 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL891230210

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Emilie SABIAUX, notaire à AUXERRE, le 22 mars 2021 il résulte que Monsieur Patrice PIERRE né le 5 mai 1969 à Auxerre , et Madame Karine Simone Marie-Jeanne PIERRE née GUIDEZ, née le 19 juillet 1971, à AUXERRE son épouse, demeurant ensemble SEIGNELAY, 37 Rue Gatelot, mariés à la mairie de SEIGNELAY, le 12 juillet 1997 sous le régime de la communté de bien reduite aux acquêts ont adopté pour l'avenir le régime de séparations des biens pure et simple tel qu'il est établi par l'article 1536 du code civil.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Me Emilie SABIAUX, notaire à AUXERRE (89000), 11 Rue des Hospitaliers.

AL891230216

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques sur surenchère, **le Mardi 11 mai 2021 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON à ROUSSON (89)

6 chemin des Caves

De type préfabriqué, couverte en fibrociment, comprenant : entrée, arrière-cuisine, salle à manger, bureau, 2 chambres, salle d'eau, w.-c., rangement, **Garage-atelier** non attenant. **Terrain** attenant **et 2 parcelles** non attenantes (en face de la maison). Cadastrée Section ZH, lieudit « Les Caves », numéros 3, 4, 101, 102, 104 et 105. **Soit un total de 46 ares 25 centiares – OCCUPÉE**

MISE A PRIX : 18.700 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

AUCUNE VISITE NE SERA ORGANISEE

AL891230153

MODIFICATION DE STATUTS

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE ASMO

SCI au capital de 100 €
Siège social : 59 Avenue Jean Jaurès
89400 MIGENNES
789803483 RCS de SENS

Par AGO du 08/03/2021, il a été décidé à compter de ce même jour :

- « Le capital social de la société est fixé à la somme de 100 euros (cent euros). 1° MAILLARD Virgine 99 parts sociales. 2° BEN M'BAREK Ali 1 part sociale.

- la modification de la dénomination de la Société Civile Immobilière ASMO, elle prend la dénomination suivante Société Civile Immobilière ASMOAD,

Mention au RCS de SENS

AL891230158

SCEA GIRAUDON

Société civile au capital de 657 000,00 €, Siège social : 26 rue du Ruisseau – 89530 CHITRY, 491 964 631 RCS AUXERRE. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2021, la collectivité des associés a décidé d'ajouter à l'objet social de la société, à titre accessoire, l'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque. Pour avis, la Gérance

AL891230168

Les JURISTES ASSOCIÉS de l'OUEST

Société d'Avocats
6 rue du Louis d'Or - CS 50825
35108 RENNES CEDEX 3

AVIS DE MODIFICATION

MADIGU

Société civile au capital de 2 000 euros

Ancien Siège social : 13, rue du Sergent Perrier - 77300 FONTAINEBLEAU

Nouveau Siège Social : 1, rue Guillaume des Barres – 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD

485 385 819 RCS MELUN

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2021, les Associés ont décidé à l'unanimité de :

transférer le siège social du 13, rue du Sergent Perrier, 77300 FONTAINEBLEAU au 1, rue Guillaume des Barres, 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD à compter du 1er mars 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MELUN sous le numéro 485 385 819 RCS MELUN fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Nommer Nelson HURUGUEN, demeurant à LAGNY-SUR-MARNE (77400), 26 rue Saint-Paul, en qualité de gérant en remplacement de Éric AMISSE et Martine AMISSE, démissionnaires.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression des noms de Eric AMISSE et Martine AMISSE.

Pour avis

La Gérance

AL891230174

BBI

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège Social
Avenue de la Marne Centre Commercial
des Champs Plaisants
89100 Sens
RCS SENS 818 729 873

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 15 Mars 2021, l'assemblée générale extraordinaire a pris acte :

- de la démission du Président Monsieur BOUKHCHIM Rached et a décidé de nommer Monsieur IMAKHLAF HAMIMI demeurant 38 Boulevard Jean Jacques Rousseau – 92230 Gennevilliers, Président de la société

- par la nomination à la fonction de Président de Monsieur IMAKHLAF HAMIMI, celle-ci met fin à ses fonctions de directeur général, et que personne ne reprend la fonction de directeur général.

- de la modification en conséquence de l'article 36 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Présidence

AL891230182

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

DIVINE

SAS au capital de 192.500 €
Siège social
5 Rue Louis Armand, 89400 MIGENNES
429809304 RCS Sens

Commissaire aux comptes

Aux termes d'une décision du 31/12/2019, l'associé unique a pris acte de la fin de mandat de commissaire aux comptes, à compter du 31/12/2019, - AEG FINANCES - AUDIT. EXPERTISE.GESTION (titulaire partant) - INNSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC (suppléant partant) Et a décidé de ne pas le renouveler, ni le remplacer. Mention sera portée au RCS Sens.

AL891230187

EARLDES FOURNEAUX

Société civile au capital de 15 854,70 €
Siège social
5 rue de la Vallée
89 500 EGRISELLE LE BOCAGE
419 409 115 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2021 a décidé d'ajouter à l'objet de la société, à titre secondaire, la production et la commercialisation d'énergie solaire photovoltaïque issue d'installations fixées ou intégrées à ses bâtiments.

Pour avis, la gérance.

AL891230193

YONNE ÉQUIPEMENT

Modification des organes de direction

Dénomination : Yonne Équipement.

Forme : SA.

Capital social : 3434253 euros.

Siège social : Les Plaines de l'Yonne, 89000 Auxerre.

402196224 RCS d'Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 14 octobre 2020, à compter du 18 mars 2021, le conseil d'administration a pris acte de la modification d'administrateur :

- Monsieur Lionel MION, demeurant 6 Impasse Carillon, 89230 Villeneuve St Salves en remplacement de Monsieur Didier MICHEL

- Monsieur Mani CAMBEFORT, demeurant 2 Boulevard Davout, 89000 Auxerre en remplacement de Madame Béatrice MOGENOT

- Monsieur François CHABOLLE, demeurant 18 rue de la petite jsutice, 89150 Vallery en remplacement de Monsieur Henri de RAINCOURT

- Monsieur Christian DESCHAMPS, demeurant 5 rue de la Vallée, 89500 Egriselles le Bocage en remplacement de Madame Brigitte BRETONNIERE

- Monsieur Henri DE RAINCOURT, demeurant 34 rue de la République, 89150 St Valerien en remplacement de Monsieur Michel PISANI

Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL891230195

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

FUNERAIRES DE L'YONNE

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social - Suppression du nom commercial - Société réduite à un associé

Dénomination : FUNERAIRES DE L'YONNE. Forme : SASU. Capital social : 5000 euros. Siège social : 51 Avenue CHARLES DE GAULLE, 89300 JOIGNY. 813791050 RCS de Sens. Par décisions du 28/02/2021, l'associé unique a : - décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société; - décidé de supprimer tout nom commercial, et a modifié l'article 2 des statuts de la société en conséquence, - pris acte que la société a été réduite à un unique associé depuis ue cession d'actions du 09/12/2016, et a modifié l'article 1 des statuts de la société en conséquence. Pour avis

AL891230209

PREAUX MEDICAL

Société par actions simplifiée
au capital de 3.624.325 €
Siège social :
12 voie des Préaux
89310 NITRY
840 692 842 R.C.S. Auxerre

Aux termes du PV de l'AGM en date du 22/12/2020, il a été décidé de mettre fin au mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Régis NAULIN. Il a été constaté une réduction de capital motivée par les pertes de 1.232.270,50 euros, portant le capital à 2.392.054,50 euros. Il a été pris acte de la fin automatique du mandat des membres du Directoire, M. Thierry WEIL et Mme Isabelle BLANC.

Aux termes des décisions du Président en date du 11/01/2021, il a été constaté une augmentation de capital de 1.684.948,98 euros par émission d'actions nouvelles, portant le capital à 4.077.003,48 euros.

Aux termes des décisions du Président en date du 15/01/2021, il a été constaté une augmentation de capital de 58.999,38 euros par émission d'actions nouvelles, portant le capital à 4.136.002,86 euros. Les statuts sont modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de Auxerre.

AL891230215

FUSION

MILLON PÉPINIÈRES

Société à responsabilité limitée au capital de 15 450 €, Siège social : 12 bis rue du Puits Noblot – 89600 CHÉU, 441 038 346 RCS AUXERRE. Avis d'augmentation de capital. 1° Aux termes d'un projet de fusion établi par acte sous seings privés en date du 1er décembre 2020, entre la société dénommée PÉPINIÈRES DE CLAIREAU, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 €, immatriculée au RCS sous le numéro 383 792 793 RCS ORLÉANS, dont le siège social est à SULLY LA CHAPELLE (Loiret - 45450), Claireau, et la société dénommée MILLON PÉPINIÈRES, société à responsabilité limitée au capital de 15 450 €, immatriculée au RCS sous le numéro 441 038 346 RCS AUXERRE, dont le siège social est à CHÉU (Yonne - 89600), 12 bis rue du Puits Noblot, sont transférés à la société dénommée MILLON PÉPINIÈRES, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la société dénommée PÉPINIÈRES DE CLAIREAU, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité du patrimoine de la société dénommée PÉPINIÈRES DE CLAIREAU devant être dévolue à la société dénommée MILLON PÉPINIÈRES dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion. Par décision en date du 1er mars 2021, les associés de la société dénommée PÉPINIÈRES DE CLAIREAU réunis en assemblée générale ont approuvé dans toutes ses stipulations le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de la société dénommée PÉPINIÈRES DE CLAIREAU à la société dénommée MILLON PÉPINIÈRES. Par décision en date du 1er mars 2021, les associés de la société dénommée MILLON PÉPINIÈRES réunis en assemblée générale ont approuvé dans toutes ses stipulations le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de la société dénommée PÉPINIÈRES DE CLAIREAU à la société dénommée MILLON PÉPINIÈRES. Sur la base des comptes sociaux au 30 juin 2020 de la société dénommée PÉPINIÈRES DE CLAIREAU, la totalité de son actif est évalué à 825 439,56 €, et la totalité de son passif est évalué à 753 318,25 €, le montant total de l'actif net transmis par la société dénommée PÉPINIÈRES DE CLAIREAU à la société dénommée MILLON PÉPINIÈRES s'élevant en conséquence à 72 121,31 €. En rémunération de cet apport-fusion, la société dénommée MILLON PÉPINIÈRES a augmenté son capital social d'un montant de 2 625 € pour le porter de 15 450 € à 18 075 euros. La prime de fusion s'élève à 69 496,31 €. La fusion a pris effet, d'un point de vue juridique, le 1er mars 2021. La fusion a pris effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, le 1er juillet 2020. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société dénommée PÉPINIÈRES DE CLAIREAU depuis la date du 1er juillet 2020 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, sont prises en charge par la société dénommée MILLON PÉPINIÈRES. 2° L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence : Article 7 - Capital Ancienne mention : 15 450 €. Nouvelle mention : 18 075 €. 3° L'objet de la société a été complété et est désormais : À titre principal, la production de plants. À titre secondaire, le commerce de plants forestiers, de plants d'ornement et de toutes fournitures s'y rattachant. À titre accessoire, la location de matériels, la prestation de travaux sylvicoles, la création et l'entretien d'espaces verts. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à tout objet similaire ou connexe. Les inscriptions modificatives seront effectuées au RCS d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, La gérance.

AL891230167

VENTE

Etude de Maîtres
Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires associés à AUXERRE
(Yonne), 18-20 Boulevard du 11
Novembre

VENTE

Suivant acte reçu par Maître VILLECOURT Vincent, Notaire à AUXERRE, 18-20 Boulevard

du 11 Novembre, le 11 Mars 2021, a été reçu un acte contenant notoriété acquisitive

Aux termes dudit acte, le requérant ci-après dénommé a été reconnu possesseur du bien

suivant :

Un local poubelle sis à JUSSY (89290), 10 Rue du Four cadastré section AB n°399.

Requérant Monsieur Yoann Claude David QUIRIE-LAURIN, logisticien, époux de Madame

Amélie DOUDEAU, demeurant à ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE (89290) 11 rue de Tourbenay la

cour barrée.

Né à AUXERRE (89000) le 8 novembre 1983.

Toute opposition au présent acte devra être formée auprès de l'office du notaire

susmentionné dans un délai d'UN MOIS à compter de la publication des présentes.

Pour avis

Le notaire.

AL891230140

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 3 mars 2021,

enregistré au SDE Auxerre le 15 mars 2021 – dossier 2021 00008991 – 8904P01 2021 N 00255.

A été cédé par la société dénommée GLAVYS, société par actions simplifiée, dont le siège est à Villeblevin (89340), 16 rue Régnier, identifiée au SIREN sous le numéro 839.565.694 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

A la société dénommée SAS ATLAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social à Pont sur Yonne (Yonne) 4 rue du Pont, identifiée au SIREN sous le numéro 891.185.050 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Le fonds de commerce de CAFE-BAR-RESTAURANT exploité à Pont-sur-Yonne (89140) 4 rue du Pont, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE CODE BAR – RCS Sens 839.565.694.

Moyennant le prix de 25.000,00 EUR, dont 22.400,00 EUR pour éléments incorporels et 2.600,00 EUR pour le matériel.

Chiffres d'affaires et les résultats d'exploitation des trois derniers exercices :

- pour l'exercice du 15 mai 2018 au 31 mars 2019 :

. chiffre d'affaire de 58.416,00 EUR HT

. résultat net comptable de 4.409,00 EUR.

- pour l'exercice du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 :

. chiffre d'affaire de 58.283,00 EUR HT

. résultat net comptable de 731,00 EUR.

- Et pour la partie d'exercice accomplie à ce jour, arrêté au 28/02/2021 :

. chiffre d'affaire de 11.302,00 EUR HT

. résultat net comptable non déterminé.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens - 28 avenue Pompidou – 89100 Sens, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

AL891230177

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

LE RING

SARL au capital de 6000 €
Siège social
59 Avenue Jean Mermoz, 89000 AUXERRE
840368187 RCS Auxerre

Gérant

Aux termes de l'AGE du 18/01/2021, les associés ont nommé en qualité de gérant à compter du 01/01/2021, - M. Dimitry ROY, demeurant 41 ter rue des Gauzys, 89400 CHENY en remplacement de M. Romain TERNAND GALLACHER Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL891230191

SAINT SAULGE DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 26 000,00 euros
Siège social : Route de Premery
58330 ST SAULGE
348 537 135 RCS NEVERS

Avis de changement de gérance

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2021, la collectivité des associés a pris les décisions suivantes :

- Acter les démissions de Monsieur David JOACHIM et de Madame Murielle JOACHIM de leurs fonctions de gérant à compter du 28 février 2021, et nommer à leur remplacement Monsieur Vincent PICQ en qualité de nouveau gérant à compter de cette même date, pour une durée indéterminée.

L'article 27 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL891230198

EARL LES MONTANTS

EARL au capital de 230 000 €
Siège social
50 la Ruelle – Puits de Bon
89310 NOYERS
844 404 434 RCS AUXERRE

L'assemblée générale du 1er mars 2021 a nommé Mme Stéphanie TWAROWSKI épouse PIFFOUX, demeurant à NOYERS (Yonne), Puits de Bon, 50 la Ruelle, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL891230200

SCI LES ENFANTS DE L'OCRERIE

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision collective du 31.1.2021 les associés de la SCI LES ENFANTS DE L'OCRERIE, capital : 183.240€, siège social : AUXERRE (89000) 32 rue des Champoulains, 504 019 837 RCS AUXERRE ont pris acte des démissions de MM. Luc MICHEL et Léo THERON de leurs fonctions de gérants, ont mis fin au mandat de gérant de Mme Julie MICHEL et ont nommé deux nouveaux gérants. GERANTS : Anciennes mentions publiées : Mme Julie MICHEL, 5 pl. Laurent Bard 89000 AUXERRE, M. Luc MICHEL, 6 rue V. Martin 89000 AUXERRE, M. Léo THERON, 30 rue des Champoulains 89000 AUXERRE. Nouvelles mentions : MM. Didier et Victor MICHEL - 10, rue Sous Murs 89000 AUXERRE.

AL891230206

GÉRANT

Dénomination : SCI 2 rue Haute Perrière.

Forme : SCI.

Capital social : 106744,80 euros.

Siège social : 2 rue Haute Perrière, 89000 Auxerre.

384067351 RCS d'Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 13 mars 2021, à compter du 13 mars 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Monsieur Frédérik AUTISSIER, demeurant 17 rue des Orgues, 89000 Auxerre en remplacement de Philippe AUTISSIER

- Madame Carolle POMMES, demeurant 3 avenue du Coustou, 31650 St Orens de Gameville en remplacement de Philippe AUTISSIER

Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL891230217

POURSUITE D'ACTIVITÉ

LES JARDINS D'AUXERRE

Aux termes de ses décisions en date du 28 janvier 2021, l'associée unique de la société LES JARDINS D'AUXERRE, SARL au capital de 200.000 €, ayant son siège social à PERRIGNY (89000), 10 route des Terres et Vignes – ZA Les Bréandes, 487 602 799 RCS AUXERRE, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé la poursuite de l'exploitation sociale.

Pour avis,

Le gérant

AL891230164

NON DISSOLUTION

MAS AMOR

SAS au capital de 5 000 euros
Siège social : 27 Rue du Plat d'Etain,
89100 SENS
842 583 908 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 19/10/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS-Le Président

AL891230159

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DESCHAMPS

SCI au capital de 200€
Siège social : 10 Les Bourassiers
89330 PIFFONDS
495 334 526 R.C.S. SENS

Le 12/03/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé M. Michel DESCHAMPS demeurant 12 RUE D'HEURTEBISE 89500 MARSANGY, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé le siège de la liquidation au siège social.

AL891229994

SCI DESCHAMPS

SCI en liquidation amiable
au capital de 200 €
Siège social : 10 Les Bourassiers
89330 PIFFONDS
495 334 526 R.C.S. SENS

Le 12/03/2021 - 17 h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Michel DESCHAMPS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL891229995

SCI DE LA HAIE PUTOT

S.C.I. au Capital de 12 195,92 Euros
Société en liquidation
Route de Troyes
89600 SAINT FLORENTIN
RCS AUXERRE D 380 164 475 (90 D 260)

Suivant décision collective des associés en date du 20 mars 2021, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Madame Françoise GOURMAND, demeurant 16 avenue Foch 89000 AUXERRE et déchargé cette dernière de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS : Auxerre.

Pour avis

AL891230059

SCI MAGIC (SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION)

Société Civile Immobilière
Au capital de 91.469,41 euros
Siège social : 20 Rue d'Orbigny – CHAMPIEN
89200 PONTAUBERT
RCS AUXERRE – SIREN 421 944 596

L'AGE du 8.3.2021, à la diligence du liquidateur, Mme Virginie DESAINT, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme DESAINT de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion, et prononcé la clôture de la liquidation à compter du jour de l'assemblée. Les opérations de liquidation ont fait ressortir un boni de liquidation, réparti par moitié entre les 2 associés, savoir M. Patrick DESAINT et Mme Virginie DESAINT.

Les comptes du liquidateur seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés. .

Pour avis et mention

Le liquidateur.

AL891230160

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : TOUCY IMMO.

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 21 Rue DE L'EUROPE, 89100 MAILLOT.

524899739 RCS de Sens.

Aux termes de l'AGE en date du 31 janvier 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2021. Monsieur Michel BEAU, demeurant 21 Rue DE L'EUROPE 89100 MAILLOT a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Le liquidateur.

AL891230165

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : TOUCY IMMO.

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 21 Rue DE L'EUROPE, 89100 MAILLOT.

524899739 RCS de Sens.

Aux termes de l'AGE en date du 31 janvier 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Michel BEAU demeurant 21 Rue DE L'EUROPE, 89100 MAILLOT et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du SENS.

Le liquidateur.

AL891230162

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL SAINT EDME Société à responsabilité limitée en cours de liquidation Au capital de 10 000,00 euros Siège social et siège de liquidation : Chemin de Saint-Edme - 89230 VENOUSE 843 968 777 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Le liquidateur.

AL891230166

EARL 3L

EARL au capital de 7 622,45 €
Siège social
Les Courants - Prunoy
89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE
350 325 817 RCS SENS

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 1er décembre 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant, à compter de cette date. Mme Muriel LHERMITTE, demeurant à CHARNY ORÉE DE PUISAYE (89120), Prunoy, Les Courants, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : Les Courants - Prunoy - 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100). Pour avis, le liquidateur.

AL891230194

CAJEMAR

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social
45 Rue de la Gare, 89570 NEUVY SAUTOUR
481715985 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 10 mars 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Marie TRITTO, demeurant 45 Rue de la Gare 89570 NEUVY SAUTOUR, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur

AL891230208

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL à associé unique ayant les caractéristiques suivantes : dénomination : MAILLARD Capital : 10000€ Siège social : 35 rue Henri Sannejouant 89420 Guillon-Terre-Plaine Objet: entretien et aménagement d'espaces verts Durée : 99 ans. Gérant : M. Adrian Maillard demeurant 35 rue Henri Sannejouant 89420 Guillon-Terre-Plaine RCS Auxerre

AL891230106

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/03/2021, il a été constitué une SAS :

Dénomination :

SAS ART DECO BAT

Siège social : 10 rue des Pierris, 89100 PERON

Capital : 3 000 €

Objet : agencement, aménagement intérieur et extérieur, maçonnerie, peinture, pose de revêtement, rénovation, ainsi que toutes les activités connexes complémentaires à cet objet

Président : ZARROUG NEJIB, 10 rue des Pierris, 89100 PERON

Durée : 99 ans

Chaque action donne droit à une voix

Cession d'action : libre

Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL891230157

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST MARTIN DU TERTRE du 31/07/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : SNBTP - Siège : 4 Bis Rue des Prunelliers, 89100 ST MARTIN DU TERTRE - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 500 euros - Objet : - La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises en pleine propriété ou en usufruit - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations- Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises - La gestion de son patrimoine - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M.Mohamed BOURFISS, demeurant 4 Rue des Crayolots - 89100 NAILLY - Directeur général : M. Rachid HAMZAOUI, demeurant 6 Rue Racine - 89100 SENS - La Société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR AVIS - Le Président

AL891230161

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/01/2021, il a été constitué une SASU dénommée : PEPINO INTERMEDIA Siège social : 1 RUE ETIENNE SOUET, LES PICHONS, LES PICHONS, 89500 CHAUMOT Capital : 300€ Objet : Activités des agences de publicité et d'une manière générale, toute opération de toute nature s'y rattachant directement ou indirectement. Président : M. FREDERIC CRISTANTE, 1 RUE ETIENNE SOUET, LES PICHONS, 89500 CHAUMOT. Directeur Général : M. JULIEN COLAUTTI, 88 AVENUE MAGELLAN, 94000 CRÉTEIL. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL891230171

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 17 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : KRONOSPAN ENERGY SAS. Siège : Bois de la Duchesse - RN 77, 89000 AUXERRE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 50 000 euros Objet : Production d'énergie à base de bois recyclé et vente d'énergie à des tiers. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : Monsieur Ignace GORUS, demeurant Eekhofstraat 10, 8902 HOLLEBEKE (Belgique). Directeur général : Monsieur Adrian BACILA, demeurant 6 Rue Mozart – 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE. Commissaire aux Comptes titulaire : Société MAZARS dont le siège social est 131 Boulevard Bataille de Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL891230179

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 17/03/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HGE

Capital : 250 000 €, divisé en 2 500 actions de 100 €.

Siège social : 208, rue des Déportés de la Résistance 89100 SENS

Objet : Prise de participation dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou de services ; fourniture de toutes prestations de services aux entreprises ou aux particuliers dans tous domaines.

Durée : 99 ans.

Président : M. Eric GUEDON demeurant à SENS (89100), 208 rue des Déportés de la Résistance.

Cession d'actions : Libre entre associés. Agrément dans les autres cas.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL891230186

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26 février 2021 à DISSANGIS (89440), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile d'exploitation agricole Dénomination sociale : DOMAINE PIERRE BARBIER Siège social : 4 Route d'Amorant – 89440 DISSANGIS Objet social : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités ; La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation ; Et plus spécialement la plantation et la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, Capital social : 2.000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire, Gérance : M. Laurent RIOTTE, demeurant 4 Route d'Amorant – 89440 DISSANGIS, Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. Pour avis, La Gérance.

AL891230188

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/02/2021 à SENS (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SASU

DENOMINATION : RT FIBRE

CAPITAL : 1 000 €

SIEGE SOCIAL : 17, rue de Sancey Bâtiment Euripole, ZI des Vauguillettes à SENS (89100)

OBJET : Déploiement de réseaux télécom, pose, tirage et raccordement de câbles en aérien, en souterrain, en façade et en intérieur et, d'une manière générale, tout ce qui peut se rattacher directement ou indirectement à ces activités.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Mr Ismaïl KOC domicilié à SENS (89100), Appartement 134, 12, rue Molière.

IMMATRICULATION : au RCS de SENS

AL891230190

SARL JEAN BAPTISTE GERMAIN

au capital de 5 000 euros
Siège social
17 Rue des Maraichers VAUDONJON
89660 MONTILLOT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VAUDONJON du 18 Mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL Jean Baptiste GERMAIN

Siège social : 17 Rue des Maraichers VAUDONJON, 89660 MONTILLOT

Objet social : Maçonnerie générale, carrelage.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : M. Jean-Baptiste GERMAIN, 17 Rue des Maraichers VAUDONJON 89660 MONTILLOT.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL891230196

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : SCI TMT

Siège social : 18 rue des Bons Amis 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE

Objet :

- l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens et immeubles,
- l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourra devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport, pour les avoir édifiés ou autrement,
- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration ou d'installation nouvelles, conformément à leur destination,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
- et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1 000 euros

Gérance :

Monsieur Sébastien MILACHON, demeurant 35 Grande Rue à GRON (89100)

Cession de parts :

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés.

Immatriculation : au RCS de SENS

Pour avis

AL891230201

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHABLIS (Yonne) du 19 mars 2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : IR INVEST

Siège : 9 Rue de Chichée 89800 CHABLIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales. Les prestations de services dans les domaines du secrétariat, de la gestion, de l'informatique, du conseil technique, de l'ingénierie, du développement commercial et marketing.

Les activités de formation, de conseil, d'organisation de colloques et conférences.

L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation,

la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Présidente : Madame Isabelle RAVENEAU-VALLADE, demeurant 11 Rue Emile Zola, 89800 CHABLIS.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

POUR AVIS, la Présidente

AL891230202

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHABLIS (Yonne) du 19 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MR Estate

Siège : 9 Rue de Chichée 89800 CHABLIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales.

Les prestations de services dans les domaines du secrétariat, de la gestion, de l'informatique, du conseil technique, de l'ingénierie, du développement commercial et marketing.

Les activités de formation, de conseil, d'organisation de colloques et conférences.

L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation,

la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Présidente : Monsieur Maxime RAVENEAU, demeurant 11 Rue de Chichée, 89800 CHABLIS.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

POUR AVIS, le Président

AL891230203

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire à SAINT FLORENTIN(89600), 26 Rue Dilo, le 12/03/2021 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination : CN FACTORY Forme : Société par Actions Simplifiée Objet : Mécanique industrielle - Vente à distance sur catalogue spécialisé -Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses Siège social : VENIZY (89210), 2 bis rue des Roches La chauffonnerie. Durée : 99 années Capital social : CENT CINQ MILLE EUROS (105.000,00 EUR)Apports en numéraire : CENT CINQ MILLE EUROS (105.000,00 EUR)Président : M. Henri DAM, demeurant à VENIZY (89210) 14 rue des Roches La Tuilerie Absence de commissaire aux comptes. Exercice social : commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.Cessions d'actions : les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité des deux tiers des voix.Immatriculation au RCS de SENS.

Pour avis Le notaire

AL891230205

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 mars 2021, à AUXERRE. Dénomination : AC RESTAURATION. Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée. Siège social : 1 rue Mozart, 89400 Bonnard. Objet : Sandwicherie, pizza, vente à emporter, sur place, bar, brasserie, salon de thé, et tous produits de restauration. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 20000 euros Gérant : Monsieur Laurent HIMEUR, demeurant 1 rue Mozart, 89400 Bonnard La société sera immatriculée au RCS SENS.

Pour avis.

Le gérant

AL891230213

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/02/2021, il a été constitué une SASU dénommée : AVSI Siège social : 3 lieu-dit la Grande Bajoire, 89150 SAVIGNY-SUR-CLAIRIS Capital : 1.000€ Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous les pays : Toutes transactions sur immeubles et fonds de commerce, achat, vente, location commissions d' administration se rattachant à l'objet, le conseil, la prescription et l'assistance opérationnelle aux entreprises dans le domaine de l'immobilier, la mise enrelation et la prescription avec des prestataires. Président : M. Eliot REINGEWIRTZ, 3 lieu-dit la Grande Bajoire, 89150 SAVIGNY-SUR-CLAIRIS. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL891230214

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- pour 1 an 52 €
- pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- Bovins viande
- Grandes cultures
- Lait élevage
- Porcs
- Vigne
- Volailles
- Fruits & légumes
- Pâtre
- Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

- Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
- Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
- Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__ date d'expiration: __/__

SIGNATURE

AGRICULTEURS, VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉS POUR SURMONTER LA CRISE ?



Vous pouvez bénéficier des aides du Conseil Départemental

Retrouvez toutes les informations qui VOUS concernent sur

cotedor.fr

Plan de SOUTIEN SOLIDARITÉS Côte-d'Or

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

©Direction Communication CD21 / PL - 03/21

Vous soutenir et vous protéger face à la crise